



HAL
open science

Un travail social de légitimation en politique étrangère : les pratiques diplomatiques indiennes de gestion de la transgression nucléaire

Maïlys Mangin

► To cite this version:

Maïlys Mangin. Un travail social de légitimation en politique étrangère : les pratiques diplomatiques indiennes de gestion de la transgression nucléaire. Science politique. 2013. dumas-00976770

HAL Id: dumas-00976770

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00976770v1>

Submitted on 10 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1- Panthéon-Sorbonne.

***Un travail social de légitimation en
politique étrangère.***

*Les pratiques diplomatiques indiennes de gestion de la
transgression nucléaire.*

Mémoire de recherche

Maïlys Mangin

mailysmangin@yahoo.fr

Sous la direction du professeur Michel Dobry

24 juin 2013

Master 2 – Sociologie des relations internationales.

Année universitaire 2012-2013

Ce travail a pu voir le jour grâce au soutien de nombreuses personnes et à l'aide précieuse de quelques autres. Nous remercions celles qui nous accompagnent depuis toujours. Nous remercions également celles qui nous ont appris à interroger le monde social et nous ont donné le goût de l'exploration intellectuelle, parmi ces personnes le professeur Michel Dobry n'est pas l'une des moindres. Notre gratitude se tourne aussi vers les professionnels d'horizons très divers qui ont accordé à nos questionnements leur temps et leur patience. Que Priyanka Jain dont les conseils avisés permettent d'apprécier les richesses de la bibliothèque du Centre de Sciences Humaines de New Delhi soit aussi remerciée. Nos remerciements vont aussi à Carine Brunet, adjointe de l'Attaché de presse de l'Ambassade de France à New Delhi pour l'intelligence et la bienveillance de ses recommandations. Un dernier mot à l'intention de Paul-Henri pour sa relecture incisive et ses commentaires toujours stimulants.

Sommaire

Liste des acronymes.....	3
Introduction.....	5
Chapitre 1. Cadre et hypothèses d'analyse.	20
1. Trois biais de la sociologie des relations internationales à éviter.....	20
2. Exercice de définition des « pratiques diplomatiques » indiennes dans le domaine du nucléaire.....	36
Chapitre 2. La diplomatie du « désarmement » en tant que pratique discursive de légitimation.	45
1. Anomalies d'une conceptualisation éthique du changement paradigmatique de la diplomatie indienne.....	45
2. La fonction de légitimation des pratiques discursive de « désarmement ».	49
Chapitre 3. Les fonctions des relations et les fondements des groupes.	55
1. Relations de rivalité et de clientélisme pendant guerre froide.....	56
2. La « diplomatie nucléaire » en tant que organisation.	62
Chapitre 4. Érosion d'une pratique de légitimation dans un contexte de fluidité de politique internationale. .	75
1 Les conditions sociales de l'échec de l'invocation de formules discursives ritualisées.	76
2. Les effets de la mobilisation de la CD sur les transactions intersectorielles.	80
3. Nouvelles pratiques de légitimation et nouvelles technologies d'objectivation.	86
Conclusion	91
Annexes :	94
Annexe 1 : La Conférence du désarmement.	94
Annexes 2. Structure du processus décisionnel nucléaire de l'Inde entre 1974 et 1998..	97
Annexe 3. Cibles de la diplomatie indienne dans le cadre du TICE.	98
Annexe 4. Entretiens semi-directifs réalisés avec des diplomates ou anciens diplomates français.....	99
Bibliographie :	105
Table des matières:	112

Liste des acronymes

AGNU – Assemblée Générale des Nations Unies.

AIEA – Agence Internationale de l’Energie Atomique.

BJP – *Bharatiya Janata Party*.

CD – Conférence du désarmement.

CSNU – Conseil de Sécurité des Nations Unies.

TICE – Traité d’Interdiction Complète des Essais Nucléaires.

EDAN – Etat Doté de l’Arme Nucléaire.

ENDAN – Etat Non Doté de l’Arme Nucléaire.

FMCT – Traité d’interdiction des matières fissiles (*Fissile Material Cut-Off Treaty*)

MNA – Mouvement des Non-Alignés.

NFU – non-usage en premier de l’arme nucléaire (*No First Use*).

NSG –Groupe des Fournisseurs Nucléaires (*Nuclear Supplier Group*).

NNSP – Prochaines étapes du partenariat stratégique (*Next Steps in Strategic Partnership*)

TNP – Traité de Non-Prolifération.

GOI – Gouvernement de l’Inde (*Government of India*).

DRDO – *Defense Research and Development Organization*.

BARC – *Bhabha Atomic Research Center*.

CEA – Commissariat pour l’Énergie atomique.

DAE – Agence de l’Energie Atomique (*Department of Atomic Energy*).

MAE – Ministère des Affaires étrangères.

« Peut-être l'immobilité des choses autour de nous leur est-elle imposée par la certitude que ce sont elles, et non pas d'autres, par l'immobilité de notre pensée en face d'elles¹. »

Marcel Proust

¹ PROUST Marcel, *Du Côté de chez Swann*, Paris, Gallimard, p. 52.

Les réflexions qui suivent ont pour objet les contraintes de légitimité qui pèsent sur l'action des dirigeants en politique internationale. Cette recherche se propose d'utiliser les outils d'analyse du constructivisme social pour expliquer les pratiques de légitimation de la diplomatie nucléaire indienne et plus spécifiquement la transformation de ces pratiques au cours de la décennie 1990. L'exemple indien permettra ainsi de souligner les enjeux de repositionnement dans l'espace international qui s'expriment dans le cadre normatif de la « non-prolifération », au-delà des préoccupations éthiques et sécuritaires souvent associées à ces problématiques. Une étude de ces « pratiques » permettrait ainsi de mieux appréhender les transformations du système politique international. Les conclusions de cette réflexion intéresseront à la fois la sociologie des relations internationales, l'étude des pratiques politico-stratégiques relatives à la nucléarisation (« prolifération ») et l'étude de la politique étrangère indienne. Ces quelques pages ont pour ambition d'élaborer des pistes d'identification sociologique pour la construction de cet objet mais restent, à l'issue de ce travail, à l'état d'esquisse.

L'évaluation de l'état de la recherche sur notre objet nous a conduits à identifier plusieurs « champs de recherche » à l'intersection desquels est née notre réflexion. Nous situons dès lors nos travaux au croisement de l'analyse des normes en relations internationales, de celle des pratiques de légitimation au sein de systèmes sociaux complexes et de l'étude des rivalités géostratégiques sur la scène internationale. Ces travaux sont largement développés et recourent de manière assez manifeste les clivages paradigmatiques traditionnels des relations internationales (mais s'y ajoute également nombre de travaux juridiques et partisans qui parfois se chevauchent). Au plan thématique, l'étude des phénomènes de « nucléarisation » a donné naissance à quatre approches principales, à savoir une approche systémique, une approche bureaucratique, une approche technologique et une approche socio-historique. Dans le cas de l'Inde, soulignons immédiatement l'importante « proximité sociale » qu'entretiennent la plupart des chercheurs en sciences sociales spécialistes de ces questions avec les milieux décisionnels et stratégiques indiens. Ces derniers sont en effet très souvent de haut-fonctionnaires à la retraite qui finissent leur carrière au sein des quelques *think tank* que compte le pays.

La diplomatie nucléaire de l'Inde, souvent qualifiée de « défi » pour les institutions internationales, bénéficie depuis la décennie 1970 d'une attention constante de la part des chercheurs en relations internationales. Les tentatives d'analyse académiques ou issues de la littérature stratégique qui cherchent à appréhender les causes de la « nucléarisation » indienne sont majoritaires et mettent en avant deux arguments principaux : les

préoccupations sécuritaires (systémiques comme régionales) et le « prestige » national¹. Dans leur dimension sécuritaire, ces réflexions ne considèrent pour la plupart l'environnement sécuritaire qu'au sens de la menace physique, et omettent les préoccupations indiennes relatives à la préservation des *ressources* (matérielles, institutionnelles et symboliques) qui lui permettent de garantir son *rang*. Le prisme explicateur des seules dimensions *coercitives*, comme l'entendent le réalisme classique ou le néoréalisme², se révèle ainsi insuffisant. Les approches *institutionnalistes* ou *constructivistes* montrent, quant à elles et à juste titre, que le *dilemme de sécurité* nucléaire tripartite en Asie du Sud dans lequel s'inscrit la diplomatie nucléaire indienne ne constitue pas la seule dimension sociale à prendre en compte. Ces analyses accordent toutefois une primauté ontologique à la nature constitutive des normes, dans leur dimension *éthique*, *idéelle* et non dans leur dimension *pratique* comme nous le verrons. Elles accordent ainsi une importance excessive à une « éthique indienne du désarmement » comme variable explicative des pratiques diplomatiques indiennes sans percevoir les contraintes sociales pratiques qui la fondent. Les travaux ici proposés se dissocieront également des thèses constructivistes qui soulignent la dimension performative de la « sécurité » comme acte de langage (*speech act*) —émanant de l'école de Copenhague et des *Critical Security Studies*— qui passent elles aussi à côté de la notion non-réflexive de crainte de sanction sociale.

Ainsi, les approches réalistes comme les approches constructivistes discursives, ne permettent pas d'appréhender selon nous les enjeux politiques liés aux substrats normatifs conditionnant les comportements diplomatiques étudiés. Qu'il s'agisse des approches optimistes³ ou pessimistes⁴ des effets de la diffusion des technologies militaires dans le

¹ MISTRY Dinshaw, "The Unrealized Promise of International Institutions: The Test Ban Treaty and India's Nuclear Breakout", *Security Studies*, 12/4, 2003, pp. 116 à 151. CHAKMA Bhumitra, "Toward Pokhran II: Explaining India's Nuclearisation Process", *Modern Asian Studies*, Vol. 39, No. 1, février 2005, pp. 189 à 236, GANGULY Sumit, "India's Pathway To Pokhran II," *International Security* 23, no 4, printemps 1999, pp. 148 à 177; PAUL T. V., "The Systemic Basis of India's Challenge to the Global Nuclear Order," *The Nonproliferation Review* 6, no. 1, automne 1998, pp. 1 à 11. MATTOO Amitabh, "India's Nuclear Policy in an Anarchic World," in MATTOO Amitabh (Ed.), *India's Nuclear Deterrent: Pakhran II and Beyond*, New Delhi, Har Anand, 1999, pp. 9 à 33.

² Ainsi la notion de *sanction sociale* constitue le soubassement de celle de *coercition* qui ne peut être efficace que dans la mesure où les agents redoutent une réaction de critique, de déconsidération, voire d'ostracisme de ces positions décisionnelles. AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU, Le conseil de sécurité en audience*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2009, p. 69.

³ WALTZ Kenneth N., « the spread of nuclear weapons : more may be better. », *Adelphi papers*, no. 171, International Institute for Strategic studies, Londres, 1981, ou du même auteur, "Nuclear myths and political realities", *American political Science*, Review 84 (3), p. 731-745. Voir également MEARSHEIMER John, "Nuclear weapons and deterrence in Europe", *International Security* 9 (3), p. 19 à 46.

⁴ JERVIS Robert, *The illogic of American nuclear strategy*, Ithaca, New York , Cornell University Press, 1984; "The political effects of nuclear weapons: A comment", *International Security*, 13 (2), 1988 p 80-90 et "Rational deterrence: theory and evidence", *World Politics*, 42(2), p. 183 à 207. Voir aussi SAGAN D. Scott et WALTZ N. Kenneth, *The Spread of nuclear weapons, A debate renewed*, New York, Norton & Company, 2003, (1ed. 1995).

monde, l'arme nucléaire est considérée comme intrinsèquement porteuse de certaines caractéristiques vecteur soit de stabilité soit d'instabilité. Ces approches n'examinent en effet que la propension aux conflits militaires qu'implique la propagation de l'atome. L'ambition de cette recherche est d'utiliser le constructivisme social pour démontrer l'importance de la bombe dans le cadre des marchandages diplomatiques. Sera ainsi mise en lumière l'influence des capacités nucléaires sur la répartition de certaines ressources, bien au-delà de la seule dimension militaire.

L'institutionnalisation des mécanismes de régulation de la diffusion des technologies nucléaires militaires, dans le cadre des politiques dites de « non-prolifération », émerge progressivement à partir des années 1950 pour constituer aujourd'hui un ensemble complexe de règles juridiques reconnu par une majorité d'Etats, à défaut d'être respecté par tous. Celle-ci a pris véritablement corps dans les années 1960, à l'époque de la « coexistence pacifique » qui a permis la coopération de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) et des Etats-Unis dans le domaine du contrôle des armements. La prise de conscience, politique puis institutionnelle, quant à la porosité de la distinction de nature entre programme nucléaire civil et militaire suscitait de premiers émois politiques à partir du discours sur « l'énergie nucléaire pour la paix », que le président américain Dwight D. Eisenhower prononça devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 Décembre 1953. Le Président Eisenhower proposait alors la création d'une agence internationale chargée de collecter les contributions de matières fissiles des puissances nucléaires existantes et de les affecter à des fins pacifiques aux autres Etats. L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) fut ainsi créée en 1957 pour promouvoir les applications dites « pacifiques » de la technologie et exercer une autorité certes limitée mais visant à détecter le détournement de matières nucléaires d'origine civile à des fins militaires. À peu près au même moment, les États-Unis conclurent une série d'accords bilatéraux avec les pays dans lesquels ils s'étaient engagés à fournir du combustible nucléaire en échange de l'assurance que les bénéficiaires ne l'utiliseraient pas pour des armes atomiques.

Ces dispositions subirent certains revers lorsque la France (en 1960) et la Chine (en 1964) testèrent leurs propres bombes nucléaires. Ces événements déclenchèrent une intensification des efforts visant à éviter l'augmentation du nombre d'États dotés d'armes nucléaires. Cette dynamique qui bénéficiait alors du ferme soutien à la fois des États-Unis et de l'Union soviétique déboucha sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui fut signé par 61 pays le 1er Juillet 1968 et entra en vigueur le 5 Mars 1970. Ce texte consacre l'idée d'un élargissement « déstabilisateur » des savoir-faire nucléaires

militaires qui aggraverait les risques d'une guerre nucléaire. Il organise par ailleurs les Etats en deux catégories, à savoir, les « Etats Dotés de l'Arme Nucléaire » qui se sont engagés à ne pas transférer d'armes nucléaires, ni d'aider à construire de telles armes dans d'autres pays, et les « Etats Non Dotés de l'Arme Nucléaire » qui conviennent de ne pas recevoir d'armes nucléaires ni de tenter d'en fabriquer¹.

En 1974, l'Inde décide de réaliser un « essai nucléaire », lequel sera pour la première fois dans l'histoire du nucléaire, auréolé de l'idée nouvelle de « péché nucléaire ». La fonction politique de cette « stigmatisation », comme nous le montrerons est de normaliser, de légitimer et d'institutionnaliser les capacités d'agir sur la scène internationale que confère ce marquage politique pour les dirigeants qui les défendent. L'explosion indienne dans le Rajasthan sera ainsi le point de départ d'une politique de grande envergure à l'encontre de toutes les puissances non nucléaires signataires ou non du TNP dont la légitimité nouvelle permettra d'accroître les ressources mobilisables grâce à ce *cadrage*.

Dans leur grande majorité, les études visant à expliquer la diplomatie nucléaire indienne se contentent de reprendre sans discussion les catégories indigènes qui définissent le groupe social des puissances nucléaires normales et les puissances nucléaires « déviantes » ou se limitent à déduire la politique conduite par l'Inde en analysant les calculs stratégiques et la volonté politique consciente des principaux dirigeants indiens. Ces études ne questionnent donc pas les fondements de la définition d'un groupe social en fonction d'un rapport éthique ou juridique aux institutions internationales de non-prolifération et se bornent ainsi à catégoriser *comme des choses* bien délimitées le groupe des Etats « déviants » et celui des Etats « vertueux »². Or ces catégories mobilisées par les acteurs eux-mêmes ne revêtent empiriquement que des frontières pour le moins floues. Ces catégories indigènes d'acteurs ne peuvent dès lors être considérées comme le principe à l'origine des pratiques diplomatiques indiennes. Pour autant, ces activités de catégorisation ne sont pas dépourvues de toute signification ou de toute utilité sociale. Il est ainsi bon de rappeler que les relations entre « Etat déviant » et « Etat vertueux » n'existent « qu'au prix

¹ En retour, le traité affirme que tous les signataires étaient autorisés à « l'échange aussi large que possible d'informations scientifiques » et toutes autres formes d'assistance dans le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Après l'entrée en vigueur du TNP, l'AIEA a pris des mesures pour renforcer ses procédures de contrôles (« *safeguards procedures* »).

² Il est aussi possible d'observer une deuxième « lutte des classements », en référence à Pierre Bourdieu, au plan juridique entre « Etats Dotés de l'Arme Nucléaire » et « Etats Non Dotés de l'Arme Nucléaire ». BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Editions de minuit, 1979, p. 355.

d'un travail incessant d'entretien et qu'il y a une « *économie des échanges matériels et symboliques* » entre ces Etats¹.

Ce qui est « politique » dans la non-prolifération, c'est d'abord les « cibles » que produisent cette activité diplomatique et les actions qu'elle *légitime* contre ces « cibles ». En effet, cette activité organise et objective les catégories de perception et de classement telles que celles d' « Etat proliférateur » ou d'état « responsable », deux labels dans la compétition propre au champ politique international. Il s'agit d'une distinction faite par les acteurs eux-mêmes largement utilisée d'un côté comme de l'autre pour faire bénéficier les « cibles » politiques des stigmates qu'implique cette catégorisation. L'institutionnalisation de la non-prolifération a permis la mobilisation de certaines ressources symboliques, financières, voire même militaires facilitant l'action de certains Etats sur la scène internationale. (e.g. bombardement de la centrale nucléaire d'Osirak en Irak par Tsahal en 1981).

Ainsi, les labels de « péché nucléaire » ou d'« Etat déviant » diffusés surtout à partir des essais indiens de 1974 ne sont pas une disqualification purement idéale mais sont associés à la distribution de certaines ressources conférant notamment certaines capacités d'agir sur la scène internationale. Il s'agit d'un travail collectif et conflictuel de définition, de délimitation, plus précisément d'un travail d'exclusion, qui objective un groupe sans fondement « objectif » (dimension symbolique) ; mais aussi d'un travail d'institutionnalisation par un ensemble de mécanismes objectifs qui dispensent les acteurs du travail incessant de production et reproduction des systèmes de signification constituants les relations sociales. Cela donne à ce travail social une dimension politique. Face à une majorité, même socialement hétérogène, appuyant la stigmatisation de la « menace » qui représente la « prolifération », cette définition du contexte stratégique, a fortiori son institutionnalisation, est ainsi productrice de *ressources* pour les agents qui la soutiennent.

Le test indien de 1974 a ainsi pu conduire à un renforcement des législations américaines dans le domaine de la « non-prolifération » (*Amendement Glenn-Symington, Foreign Assistance Act* et le *Nuclear Nonproliferation Act 1978*) ainsi qu'à ceux d'autres fournisseurs occidentaux à travers la création du club de Londres en 1975 et leur décision commune d'exiger des « garanties complètes » pour tous les transferts technologiques. Il fut ainsi décidé d'empêcher les pays dépourvus d'armes d'avoir en leur possession des matières fissiles utilisables militairement ou des installations permettant de les produire. Suite au refus indien d'accepter le contrôle de l'AIEA sur toute installation existante ou en

¹ BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980, p. 280.

construction comprenant de l'équipement canadien, le Canada dénonça en 1976 ses accords avec New Delhi¹. Pour le gouvernement de l'Inde les stigmates de cette catégorisation se traduisent ainsi par la captation légitime de ressources au bénéfice de ses rivaux ou adversaires et le déni légitime qui lui est fait quant à l'accès à certaines ressources.

Ainsi, la possession ou le développement de la bombe ne constitue pas *immédiatement* un obstacle aux relations entre Etats et à l'accès à certaines ressources institutionnelles, matérielles ou symboliques (comme le prouvent les cas pakistanais, israélien, singapourien et aujourd'hui indien). Croire qu'il existe une définition absolue entre « Etats déviants » et « Etats vertueux », c'est manquer la *stigmatisation* potentielle de la plupart des Etats du monde et sa susceptible actualisation en fonction d'usages sociaux particuliers.

L'arsenal institutionnel de la « non-prolifération » au sein de celui du « désarmement » crée ainsi des contraintes mais aussi des opportunités dont peuvent se saisir les acteurs pour préserver ou augmenter leurs capacités d'action et leur influence. Nous venons de le souligner, les institutions de la « non-prolifération » ont un pouvoir normatif dont l'un des effets identifiés par la sociologie est leur capacité à organiser, à classer, voire à officialiser l'existence des groupes sociaux et leurs différentes activités. Les travaux qui suivent se positionnent dès lors à travers une approche critique des théories du politologue Kenneth Waltz. Pour cet auteur, qui s'inspire des théories du sociologue Emile Durkheim, le système international peut être compris comme un type de société, comme un espace caractérisé par une certaine cohésion sociale. Dans son ouvrage « De la division du travail social », le sociologue français soutient en effet l'existence d'un lien social au sein des sociétés dites *mécaniques* au travers des sanctions répressives contre les contestataires de la *conscience collective* (que l'auteur définit comme « l'ensemble des similitudes sociales »)².

La lecture de Durkheim dans un contexte international semble ainsi défendre l'hypothèse selon laquelle, le système international, même dans une situation de solidarité mécanique faible, constitue déjà un environnement social et donc une « société

¹ Cette rupture entraîna l'Inde vers une complète autarcie sous la conduite de l'Agence de l'Energie Atomique (qui deviendra en 1972 l'Agence de l'Energie Atomique et de l'Espace) ; seule organisation au monde à détenir alors un véritable monopole du développement nucléaire. GOLDSCHMIDT Bertrand, *Le complexe atomique*, p. 417-418.

² « L'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société forme un système déterminé qui a sa propre vie ; on peut l'appeler la conscience collective ou commune. » DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 7ème édition 2007, (1ère édition 1930), p.46. ou encore « il existe une solidarité sociale qui vient de ce qu'un certain nombre d'états de conscience sont communs à tous les membres de la même société », p. 78.

internationale ».¹ Cet argument va dans le sens des thèses défendues par l'Ecole anglaise des relations internationales en ce qu'il existe bien un processus de constitution sociale de la réalité internationale. Les interactions avec autrui et la nécessaire interprétation permanente des agissements d'autrui conduisent à l'identification de régularités, traduites en schémas mentaux, en « règles », qui permettent de comprendre le monde (dimension cognitive) et de définir l'*action possible ou acceptable* (dimension normative)². Une telle *action acceptable* est celle qui répond aux *attentes collectives* entretenues par des individus partageant une identité donnée ou une « conscience collective » au sens de Durkheim. En ce sens, les *normes*, en tant qu'« attentes collectives socialement sanctionnées »³, ne requièrent aucune formalisation pour exister à un temps T, contrairement aux règles juridiques. Ainsi, dans le sillage intellectuel d'Emile Durkheim, l'ouvrage *Theory of international politics* de Kenneth Waltz traite d'une « sociabilité non intentionnelle » des Etats au sein du système international. Cette perspective théorique permet à l'auteur d'utiliser le concept de « structure » pour rendre compte du décalage entre les agents individualisés et les résultats auxquels ces agents aboutissent ; de prendre en compte l'« écran déformant » qui sépare les intentions individuelles des résultats. Les « pratiques » chez Kenneth Waltz découlent ainsi des formes de socialisation des agents. Chaque acteur est affecté par la situation créée par leur interaction. Chaque élément de comportement qui contribue à l'interaction est lui-même sculpté par le fait qu'ils appartiennent à un ensemble, qu'ils sont les parties d'un système. Le type de socialisation (le principe d'organisation, i.e. de positionnement des acteurs les uns par rapport aux autres⁴.) qui s'impose aux acteurs établit des normes de comportements (« *patterns of behavior* ») : « Des interactions de leurs parties [le système politique international] développe une structure qui récompense ou sanctionne les comportements qui se conforme plus ou moins avec le type de comportement requis pour réussir dans le système donné. (...) Les acteurs peuvent se comporter comme bon leur semble. Des normes de comportement émergent néanmoins et elles sont le produit des contraintes structurales du système⁵. » La socialisation des acteurs, parties du système, les pousse à se conformer à

¹ RAMEL Frédéric, « Les relations internationales selon Durkheim Un objet sociologique comme les autres » *Études internationales*, vol. 35, n° 3, 2004, p. 495-514. Et BUZAN Barry et MATHIAS Albert "Differentiation: A Sociological Approach to International Relations Theory", *European Journal of International Relations*, 16 (3), 2010, p. 315-337.

² MARCH James et OLSEN Johan, « The Institutional dynamics of international Political Orders », in *International Organisation*, vol. 52, n°4, automne 1998, pp. 903-916. Voir aussi, au sujet des pratiques "socialement acceptables" GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne I, La présentation de soi*, Paris, Les éditions de minuit, 1973, p. 67.

³ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 62.

⁴ WALTZ N. Kenneth, *Theory of International Politics*, Long Rove, Waveland Press, 2010, p. 80.

⁵ WALTZ N. Kenneth, *Theory of International Politics*, *Op. Cit.*, p. 92.

ces normes de comportement. L'« équilibre de la puissance » (« balance of power ») apparaît dès lors comme l'une de ces normes de comportement à laquelle se conformeront les acteurs pour réussir dans le système international –indépendamment de leur rationalisation ou justification stratégique : « L'équilibre des puissances est une théorie qui traite des résultats produits par les actions non coordonnées des Etats. Cette théorie fait des hypothèses concernant les intérêts et les motivations des Etats, plutôt qu'elle ne les explique. Ce qu'elle explique, ce sont les contraintes qui limitent tous les Etats. (...) Cette théorie explique pourquoi une certaine similarité des comportements est attendue de la part d'Etats similairement situés¹. » K. Waltz donne ainsi au mécanisme d'équilibre des puissances (quelles que soit ses formes, définie par l'auteur en fonction de la configuration du système international) les traits de régularités objectives. La conceptualisation waltzienne fait de ce type d'action une institution objectivement régies par des règles inconnues des acteurs eux-mêmes. Kenneth Waltz fait ainsi de la structure du système international, le « principe des pratiques » des Etats rendant la critique de l'objectivisme structuraliste de Pierre Bourdieu applicable à ses travaux.

Or, si ce concept (la structure) peut être traitée comme la « formule génératrice qui permet de reproduire l'essentiel des pratiques traitées comme *opus operatum*, elle n'est pas le principe générateur des pratiques, le *modus operandi*. » La pensée structuraliste de Waltz est synchronique et s'interdit dès lors d'analyser les conditions de la production et du fonctionnement du *sens du jeu social* qui permet de vivre comme allant de soi le sens objectivé dans les institutions.

« S'il en était autrement, et si les pratiques avaient pour principe la formule génératrice que l'on doit construire pour en rendre raison, c'est-à-dire un ensemble d'axiomes à la fois indépendants et cohérents, les pratiques produites selon des règles d'engendrement parfaitement conscientes se trouveraient dépouillées de tout ce qui les définit en propre en tant que pratiques, c'est-à-dire l'incertitude et le flou résultant du fait qu'elles ont pour principe non des règles conscientes et constantes mais des schèmes pratiques, opaques à eux-mêmes, sujets à varier selon la logique de la situation, le point de vue, presque toujours partiel, qu'elle impose, etc². »

¹ WALTZ N. Kenneth, *Theory of International Politics, Op. Cit.*, p. 122.

² BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique, Op. Cit.*, p. 26.

L'ambition de ces recherches est ainsi d'éviter ce biais en montrant comment les décisions de politique étrangère résultent de la défense de « *positions* » de décideurs étatiques. Par *position*, il faut comprendre la reconnaissance collective d'un *rôle social* ou d'une *identité* à un acteur donné dans un espace donné. La perpétuation de ces *positions* dans l'espace social international dépend de phénomènes de sanctions collectives – positives ou négatives – régis par un certain nombre d'attentes partagées par les acteurs étatiques. L'ensemble des « attentes collectives socialement sanctionnées »¹ forme ainsi les *normes sociales* qui régissent – prescrivent et sanctionnent – les comportements des agents sociaux. La perception de risques de sanction sociale négative pesant sur les identités et les positions de ces agents les oriente vers les *actions possibles ou acceptables* leur permettant de capter les ressources (matérielles, institutionnelles ou symboliques) indispensables à la préservation de leurs positions de pouvoir. La poursuite d'*intérêts* individuels ou collectifs, souvent décrite par les théories réalistes ou néoréalistes des relations internationales, sera ainsi considérée comme l'« effort permanent pour la protection d'*identités* et de *positions* sociales au sein d'espaces sociaux précis »². Ces choix épistémologiques permettront d'étudier certaines formes de l'échange social, telles que les relations de rivalité interétatique.

A la lumière de ces partis pris, la diplomatie nucléaire indienne sera observée au-delà de ses enjeux éthiques ou sécuritaires – c'est-à-dire au-delà des impératifs idéels de « désarmement » ou des objectifs politiques visant à assurer la « sécurité nationale ». En ce sens nous nous écartons ici des débats traditionnels sur les causes et les conséquences de la « prolifération » proposés à la fois par les penseurs réalistes et les constructivistes libéraux. A la place ces travaux s'appuieront sur les outils d'analyse du constructivisme social pour expliquer les pratiques de légitimation de la diplomatie nucléaire indienne et plus spécifiquement la transformation de ces pratiques au cours de la décennie 1990.

Par *pratiques de légitimation*, il conviendra de rendre compte des pratiques de l'échange social et des mécanismes sociaux constitutifs d'un *soutien* – e.g. invocation de symboles ; identification de membres à une communauté politique, tactique de catégorisation – au bénéfice d'un objet politique³, en l'espèce au bénéfice de l'acquisition et de la normalisation de l'arsenal nucléaire indien; les *pratiques discursives* ne constituent ici que l'un des aspects de ces pratiques. Dans le cadre de cet exercice, nous nous

¹ AMBROSETTI, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU, Op. Cit.*, p. 62.

² AMBROSETTI David, « Contre l'opposition « intérêts versus normes » Rivalités interétatiques et relations de clientèle sous un prisme », *Études internationales*, Volume 37, numéro 4, décembre 2006, p. 525-546,

³ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986 ; 3^{ème} édition, 2009, p. 303.

attacherons plus particulièrement à la recherche *pratique* de l'acquiescement, de l'acceptation des comportements politico-stratégiques dans ses formes quotidiennes, et souvent informelles. Or l'étude des processus de légitimation renvoie à l'étude des normes. En effet, en tant qu'attentes collectives reconnues au sein du groupe social à un temps T, les normes « constituent les bornes de l'acceptable et de l'inacceptable, du conforme et du non conforme. C'est dans la perception des normes existantes et dans les réponses qu'on leur apporte que se jouent la légitimation, la crédibilité, la conformité et la distinction »¹.

La perception de risques de sanction sociale négative pesant sur les *identités* et les *positions* de ces agents les oriente vers les actions *possibles* leur permettant de capter les ressources (matérielles, institutionnelles ou symboliques) indispensables à la préservation de leurs positions de pouvoir. Ces actions *possibles* correspondent aux actions qui respectent les normes par lesquelles des ressources spécifiques existent. Dans la pratique, l'évaluation réciproque de la conformité aux attentes collectives est soumise à un travail d'identification de ces pratiques affranchies du risque de sanction sociale négative. La *légitimité* apparaît ici en ce qu'elle neutralise la nécessité d'une telle évaluation. La reconnaissance de la *légitimité* d'un comportement ne résulte cependant pas obligatoirement d'une confrontation consciente aux normes décelables dans un environnement spécifique. Ainsi, David Ambrosetti définit la légitimité comme le « refuge ultime du non-problématique »². C'est à partir de cette définition que la suite de notre investigation sera construite.

En politique étrangère comme dans tout système social, prendre des « décisions » (ou des « non-décisions »), écarter certains « problèmes » ou fixer tel ou tel « agenda » suppose pour les décideurs étatiques de s'appuyer sur des réservoirs de légitimité et suppose aussi que ces « décisions » ou « actions » soient « légitimées », c'est-à-dire qu'elles soient prises en « écartant *l'inconfort cognitif*, i.e. la perception d'un risque à acquiescer un certain type de comportement, l'interrogation quant à la conformité d'un comportement avec les attentes collectives en vigueur dans un espace social »³.

C'est dès lors la nature *politique* propre au travail diplomatique, —c'est-à-dire sa capacité à conforter ou à affaiblir certaines positions de pouvoir dans l'espace étatique comme sur la scène internationale⁴— qui sera le cœur de l'« énigme » sociologique que nos travaux chercheront à éclaircir. Plus spécifiquement, il s'agira de décrire et d'expliquer l'importance des contraintes de légitimité et des mécanismes sociaux de (dé)légitimation

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 20.

² AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 141.

³ *Ibid.*, p. 140-141

⁴ *Ibid.*, p. 18.

sur l'activité tactique des dirigeants étatiques. L'objectif sera ainsi de souligner la dimension « processuelle » que revêtent ces mécanismes sociaux du consentement par opposition à une dimension axiologique élaboré à partir des revendications de légitimité des acteurs sociaux. Cela permet dès lors de formuler la problématique suivante : en quoi les processus de légitimation constituent-ils un enjeu politique et affectent-ils l'organisation des transactions sociales internationales ?

Une considération sociologique sérieuse de notre objet exige de nous écarter de tout biais normatif, d'éviter de prendre pour point de départ le « devoir-être » affiché, ou officiel des institutions et des relations sociales considérées. Or, le principal biais normatif relatif à notre champ d'étude, cela a déjà été souligné en amont, est de penser l'activité diplomatique relative au nucléaire en termes de « déviance » ou de « responsabilité » tels que les innombrables discours officiels les présentent. Nous décidons donc d'éviter toute imputation de causalité et tout diagnostic en termes de pathologie sociale ou politique, de « déviance » et d'irrationalité individuelle ou collective lorsqu'il s'agit de penser ces interactions sociales. Penser en termes de « déviance » reviendrait en effet à accorder un peu rapidement le statut de « pathologie » ou d'« exception » à des pratiques qui pourraient être une production ordinaire d'un système social. Nous utiliserons en revanche le concept de « transgression » mais dans un sens tout différent qui permettra de désigner l'infraction à une norme sociale, c'est-à-dire à un « ensemble d'attentes collectives socialement sanctionnées ».

Une fois ces biais normatifs mis de côté, il importe de prendre au sérieux les ressorts sociaux et les modalités du travail diplomatique (en l'espèce dans le domaine du nucléaire), c'est-à-dire de ce que font ordinairement les techniciens de cette activité. Nous partirons dès lors d'une définition « tendre », i.e. *re-sculptable* à merci en fonction des enjeux de connaissance portés par notre objet. Il importera ainsi de prendre la « diplomatie nucléaire » dans son acception commune en suivant le *flou* des usages indigènes de ce terme. Ce terme renvoie dans la vie courante tantôt aux activités de « désarmement », de « dissuasion militaire », de « contrôle des armements » ou encore de « sécurité nationale ». Nous avons fait le choix de ne pas considérer *a priori* que l'activité de ces organisations (Etats et bureaucratie) soit définissable principalement en termes de « sécurité nationale ».

D'un point de vue empirique, nous nous intéresserons plus particulièrement aux événements de politique internationale que constituent les négociations du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE). Il s'agit là d'un découpage chronologique mais pas spatial puisque ce travail ne s'en tiendra pas uniquement à l'observation des dynamiques internes à la Conférence du Désarmement (CD). Cette

recherche vise en effet à réinsérer les décisions prises par la délégation indienne dans cette enceinte au sein des transactions sociales dans lesquelles elles sont prises. Nous montrerons à partir d'une telle construction que l'on ne peut pas comprendre les pratiques nucléaires étatiques (indiennes) à partir d'une définition universelle des *fonctions* de la « bombe » qui serait celle de son « pouvoir égalisateur » tant en terme de « sécurité » que de « prestige », ni à partir des traits culturels propres, ou supposés tels, au système politique de l'Inde.

Démarche épistémologique, ontologique et méthodologique.

L'ambition de ce travail est nomologique et ses énoncés seront formulés sur une base inductive. Ontologiquement, les Etats seront les objets privilégiés de cette analyse, un soin particulier sera toutefois consacré à ne pas en réifier l'existence. Nous nous démarquerons à cet égard autant des théories de l'acteur rationnel du réalisme classique que de celles de l'acteur unitaire propre au structuro-réalisme. L'Etat reste cependant un outil conceptuel pertinent à condition d'être compris comme « réseau de consolidation », i.e. comme une « forme intersectorielle de domination »¹. Cette définition implique de prendre en considération les logiques de « transactions collusives entre secteurs autonomes »² nationaux et plurinationaux ; mais aussi de caractériser les interactions *relationnellement*, i.e. de les définir à partir des positions occupées par les acteurs les uns par rapport aux autres au sein de l'espace social international, pour faire apparaître derrière l'image unifiée de l'institution, les luttes entre individus et entre bureaucraties dont les intérêts et les ressources diffèrent³.

Nous nous distinguerons néanmoins des postulats individualistes ainsi que des approches volontaristes de l'édification institutionnelle caractérisant le libéralisme institutionnel de l'Ecole anglaise et de l'institutionnalisme libéral⁴. Cette recherche se gardera d'autre part de tout biais idéaliste et de toute téléologie subjectiviste qui établit un lien causal entre la rationalisation des acteurs et l'explication en science sociale. Ces travaux se distingueront ainsi de l'approche défendue par Alexander Wendt en ceci qu'ils n'accorderont pas de primauté ontologique aux variables cognitives de l'anarchie⁵. Cet

¹ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Op. Cit., p. 112.

² *Ibid.*

³ ALLISON Graham et ZELIKOW Philip, *Essence of decision, explaining the cuban missile crisis*, New York, Longman, 2ième édition, 1999, (1ère édition).

⁴ BULL Hedley, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1977, 3ème ed. 2002; BUZAN Barry, *From international to world society? : English school theory and the social structure of globalization*, New York, Cambridge University Press, 2004.

⁵ WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

auteur, par la valeur qu'il accorde à l'« intérêt individuel bien compris » et à la reconnaissance de la *légitimité*, néglige la dimension *pratique* et socialement sanctionnée des *normes* et donc de la *légitimité* elle-même. Néanmoins, les préoccupations éthiques ou sécuritaires seront prises en compte dans nos analyses en tant que « *comportement discursif* ».

Le sujet de notre recherche a comporté plusieurs avantages, à savoir d'une part l'abondance des témoignages de différents acteurs et d'autre part la relative accessibilité du terrain –en effet, au cours de nos investigations les différents acteurs contactés se sont montrés assez enclins à la discussion dans la mesure où le nucléaire indien n'est plus aujourd'hui un dossier aussi « sensible » que par le passé ou que d'autres dossiers comme celui du nucléaire iranien. Des entretiens (semi-directifs) ont ainsi été menés avec des responsables français sur cette thématique (annexe 4). Si la difficulté n'a pas été de les rencontrer, elle a été de parvenir à faire aborder par ces acteurs les éléments organisationnels ou relatifs au quotidien de leur travail. Ils se sont en effet montrés bien plus enclins à disserter sur les problématiques géostratégiques.

Dans le cadre d'un séjour de six mois d'octobre 2012 à mars 2013, certaines données empiriques ont pu être collectées auprès de diplomates français et, du côté indien, auprès de diplomates, de *think tankers* et de professeurs de la *Jawaharlal Nehru University* qui ont permis de détailler certaines des pratiques informelles ayant cours et d'améliorer notre connaissance des institutions. Les informations collectées du côté français lors de ce séjour n'ont toutefois pas pu être présentées sous forme écrite dans la mesure où elles sont issues de discussions informelles menées au cours des repas ou des transits entre différentes pièces, voire au cours de réunions où les échanges formels et informels se chevauchaient. Du côté indien, les indices empiriques recueillis comportent de nombreuses limites. En effet, les entretiens réalisés avec quatre anciens diplomates indiens proches de ces questions ont été relativement décevants dans la mesure où ces anciens fonctionnaires sont également en charge de problématiques similaires au sein de différents *think tank* de New Delhi. Les anciens militaires ou anciens diplomates terminent en effet souvent leurs carrières de cette manière. Dans le cadre de notre démarche cela a constitué à la fois un avantage et un inconvénient puisque ces personnes étaient fréquemment accessibles mais plus enclines à parler de leurs ouvrages que de leur expérience professionnelle. Ainsi, les discussions menées révèlent un positionnement marqué dans le champ politique mais comportent une faible valeur ajoutée par rapport à leurs écrits, a fortiori compte tenu de l'étiquette de « citoyen étranger » qui fut la nôtre.

Plusieurs autres aspects limitent cette exploration. Celle-ci s'appuie en effet quasi exclusivement sur des matériaux issus de travaux universitaires et para-universitaires consacrés à la diplomatie nucléaire de l'Inde ou y faisant référence indirectement. Nous ne proposons pas une discussion exhaustive de cette littérature. L'ambition de cette recherche est au contraire celle d'une mobilisation sélective de ces travaux pour tenter de redéfinir les aspects sociaux qui encadrent l'usage du « nucléaire militaire » sur la scène internationale et les contraintes de légitimité qui pèsent sur ces usages. La difficulté d'accès aux données empiriques, et les obstacles réels que cela représente, ne nous ont toutefois pas semblé suffisants pour dissuader toute entreprise de connaissance sur ce thème. Il existe en effet un nombre étourdissant de travaux sur cette question et beaucoup d'entre eux sont très documentés et sous-exploités du point de vue de l'analyse sociologique. Néanmoins, la majeure partie de ces travaux sont de nature historico-descriptive et sont pour la majorité d'entre eux orientés vers la prescription.

La révélation du fait caché, la découverte de nouveaux éléments sur les coulisses décisionnels sont étrangers à notre entreprise et ne constituent en rien « l'énigme » sociologique choisie. Ainsi, le « secret » entourant notre thématique n'a pas constitué l'obstacle principal rencontré au cours de nos travaux. Ces obstacles se situent davantage dans la quête d'une appréhension sociologique rigoureuse, la mise à distance des revendications sécuritaires des acteurs ou encore dans la qualification officielle de certains comportements en tant que « déviance » ou pathologie sociale.

La présentation du découpage de l'objet choisi vient clore cette introduction. Pour tenter d'élucider l'énigme présentée, nous faisons le choix initial d'adopter une posture d'indétermination, de conserver un objet aux contours flous, que nous préciserons en fonction des enjeux de connaissance identifiés sur une base, autant que possible, empirique. Un plan en quatre parties s'y attachera. Nous prendrons ainsi pour point de départ le *flou*, l'indétermination des pratiques sociales qui entoure l'usage du nucléaire sur la scène internationale pour proposer une redéfinition de ce qui constitue les pratiques diplomatiques indiennes dans le domaine du nucléaire (Chapitre 1). Une deuxième partie s'attachera à redéfinir l'usage et la fonction sociale de la « diplomatie du désarmement » de l'Inde dans sa dimension légitimatrice (Chapitre 2). Nous tenterons ensuite de replacer les pratiques diplomatiques étudiées dans le cadre des transactions sociales routinières au sein des différents secteurs¹ de l'espace social (gouvernement, gouvernement étrangers, institutions internationales, médias, ...). Il s'agira ici de procéder à un redécoupage des

¹ Selon la définition de Michel Dobry ces « secteurs » se présentent comme des « zones limitées d'interdépendance tactique des acteurs ». DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. Op. Cit.*, p. 100.

groupes sociaux à étudier en fonction des types de contraintes de légitimité qui pèsent sur eux, –c'est-à-dire en fonction « des positions sociales formelles ou informelles que les acteurs se reconnaissent-et des modalités par lesquels ils se reconnaissent ou cessent de se reconnaître ces positions »¹. (Chapitre 3). Une dernière partie sera consacrée à expliquer les transformations des problèmes de légitimation rencontrés par ces pratiques diplomatiques à partir de l'activité tactique des différents secteurs en compétition. (Chapitre 4).

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 28.

Chapitre 1. Cadre et hypothèses d'analyse.

Ce chapitre sera consacré à l'exploration des approches au croisement desquelles débute notre réflexion. Cette marche d'approche permettra de redéfinir un cadre d'analyse et de formuler deux hypothèses qui structurent notre investigation. Ce chapitre se servira des outils du constructivisme social pour souligner l'importance des *interactions* entre unités sociales dans la production de représentations de la réalité. Il s'agit dans une première partie de dissocier notre réflexion du débat quant aux effets de l'atome militaire sur les relations internationales ou sur les comportements de politique étrangère et de se prémunir ainsi contre tout biais essentialiste dans la prise en compte de cette ressource (1). Il n'y a pas de « comportements nucléaires » mais des usages sociaux de l'arme nucléaire qui diffèrent en fonction des logiques de situation dans lesquelles ils sont pris. Une deuxième partie permettra de se départir de la dichotomie stérile entre normes et intérêts, pour identifier de quoi sont faites les *normes pratiques* permettant d'expliquer le comportement d'agents étatiques (2).

1. Trois biais de la sociologie des relations internationales à éviter.

Les parties qui suivent étudieront les spécificités des différentes approches qui concernent cette recherche et comparera leur portée explicative. Elles montreront les points aveugles des analyses qui cherchent à expliquer les « pratiques nucléaires » d'un Etat ou de plusieurs Etats. Ces travaux chercheront ainsi à dépasser la mécanique structuraliste qui régit la sociabilité des Etats au sein du système international de Kenneth Waltz (1.1) tout en évitant les dérives idéalistes de l'institutionnalisme libéral (1.2) comme celle du constructivisme libéral (1.3).

1.1 Invalidation des « pratiques nucléaires » en tant que variable explicative indépendante.

Les débats théoriques traditionnels qui ont cherché à étudier les usages sociaux étatiques de l'arme nucléaire l'on fait par l'exploration des causes et des effets sur les relations internationales de la diffusion des technologies nucléaires militaires, dite « prolifération nucléaire »¹. Autrement dit : pourquoi un Etats acquiert des armes nucléaires et quels sont les effets de cette acquisition sur ses relations avec les autres Etats ?

¹ Ce terme désigne la décision d'un Etat de se lancer dans le développement d'un programme nucléaire. Il s'agit d'autre part d'un terme à connotation péjorative au service d'une idéologie dominante visant à stigmatiser ceux qui résistent à cette domination.

Le réalisme classique explique les comportements nucléaires des Etats, c'est-à-dire la « prolifération », comme la réponse rationnelle émanant d'acteurs unitaires qui tentent de protéger leurs *intérêts* définis en termes de « sécurité ». Ce cadre d'explication considère les intentions des Etats comme variable indépendante et déterminante. Le structuro-réalisme conceptualisé par Kenneth Waltz s'oppose à cette vision réductionniste des relations internationales et démontre que les comportements des Etats sont soumis à des contraintes non intentionnelles. La *structure* du système international– artifice conceptuel élaborée par le politologue américain– permet ainsi de distinguer certaines des contraintes qui conditionnent les pratiques diplomatiques des Etats¹. Pour cela, l'auteur libère la définition de la *structure* de toutes les caractéristiques, attributs et interactions des unités du système, soit des Etats. La *structure* renvoie dès lors (1) au principe selon lequel ces unités sont arrangées les unes par rapport aux autres. Pour Kenneth Waltz, le principe d'ordonnement du système international est anarchique et décentralisé; (2) à la spécification fonctionnelle de ces unités différenciées. Waltz dit des unités du système international qu'elles sont fonctionnellement indifférenciées : chaque état est une « unité politique autonome »²; (3) à la distribution des capacités entre ces unités –inégalitaire dans le cas du système international.

Chaque élément des comportements étatiques contribuant à l'interaction est appréhendé à partir de sa qualité de partie d'un système. Les interactions entre Etats ne sont dès lors pas sculptées par leurs motivations ou leurs intentions mais par les contraintes que produisent leurs interactions. Autrement dit, le processus de socialisation entre Etats, entre unités politiques autonomes, limite la variété de leurs comportements et sanctionne leurs résultats. Ainsi s'établissent des normes de comportement. Les normes et la socialité de ces agents ne peuvent donc pas être considérées comme des variables indépendantes puisqu'elles sont imposées par l'organisation sociale elle-même.

Que permettent dès lors les outils conceptuels de Kenneth Waltz lorsqu'il s'agit d'expliquer les corrélations entre les comportements nucléaires et les contraintes imposées par le système international ? Quels sont les effets de contraintes du système international (i.e. de la répartition des capacités globales) sur les comportements nucléaires ? Selon Kenneth Waltz, les armes nucléaires auraient un effet sur les mécanismes de reproduction du système international. Il ne s'agit pas, pour cet auteur, de dire que les armes nucléaires empêchent les guerres mais que ces armes tendent à stabiliser le système international, c'est-à-dire à inhiber les changements systémiques.

¹ WATZ N. Kenneth, *Theorie of International Politics, Op. Cit., p. 88 à 101.*

² WATZ N. Kenneth, *Theorie of International Politics, Op. Cit., p. 95.*

Scott Sagan s'oppose à Kenneth Waltz et soutient que les conditions de possibilités d'une dissuasion saine et stable reposent sur des éléments beaucoup trop contingents pour être fiables. Il critique la validité de toute « théorie de la dissuasion rationnelle ». Selon cette théorie, dès qu'au moins deux Etats ont acquis des capacités de frappes nucléaires en second, la guerre entre deux états nucléaires devient improbable puisque la destruction mutuelle est pratiquement garantie¹. Au concept de « dissuasion », c'est-à-dire d'un intérêt rationnel des Etats à éviter une guerre nucléaire, il oppose l'argument suivant : « dans la mesure où les intérêts d'organisations intra-étatiques déterminent le comportement des Etats, une théorie de l'Etat rationnel est sérieusement compromise². » Kenneth Waltz se défend toutefois de procéder sur la base d'une « théorie de la dissuasion ». Pour lui, la « dissuasion » est un comportement non-intentionnel découlant des contraintes structurales du système international.³ Il refuse ainsi tout présupposé fondé sur la rationalité des acteurs : « la dissuasion ne repose pas sur la rationalité quelle que soit la signification de ce terme [...] Elle dépend de la peur. Pour susciter la peur, les armes nucléaires sont les moyens les plus appropriés⁴. »

Le potentiel destructeur de l'arme nucléaire permettrait ainsi d'inverser les conséquences qu'ont l'incertitude et la compétition inhérentes au caractère anarchique de l'ordre social international sur le comportement des Etats : « l'efficacité de la dissuasion nucléaire repose sur l'incertitude. Parce que personne ne peut être sûr qu'une attaque conventionnelle majeure sur les intérêts vitaux d'un Etat nucléaire ne serait pas soumise à une escalade nucléaire, cela dissuade. L'incertitude quant au contrôle de l'escalade est au cœur de la dissuasion ».⁵ L'argumentation s'accorde ici avec celle développée par Thomas C. Schelling dans *Arms and influence* : puisque aucune des parties ne peut prétendre en contrôler totalement l'évolution, la possession d'armes nucléaires crée un risque partagé crédible indissociable du risque d'escalade, donc du risque de conflagration nucléaire.⁶ Kenneth Waltz fait ainsi de la peur suscitée par l'arme atomique, le fondement de la

¹ WALTZ Kenneth, « Nuclear myths and political realities », *American Political Science Review*, n°84, Automne 1990, p. 734.

² SAGAN D. Scott, « More will be worse », In WALTZ N. Kenneth et SAGAN D. Scott, *The spread of nuclear weapons: a debate renewed*, *Op. Cit.*, p. 52.

³ WALTZ N. Kenneth, « Waltz responds to Sagan », in WALTZ N. Kenneth et SAGAN D. Scott, *Op. Cit.*, p. 154.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 143.

⁶ « Deliberately create a risk that we share with the enemy, risk credible because not totally under any side control », SCHELLING C. Thomas, *Arms and influence*, New Haven and London, Yale University Press, 1966, 293 pages, p. 109.

stabilité¹, c'est-à-dire de la durabilité du système international, entre Etats nucléarisés. « Ce qui importe n'est ni la supériorité nucléaire, ni l'état exact de l'équilibre nucléaire, mais le danger nucléaire ».² Kenneth Waltz soutient que –bien que la structure du système international reste anarchique et que la compétition, même militaire, perdure entre Etats nucléaires– le développement de l'arme atomique affecte les contraintes structurales générées par le système international.³ L'atome militaire acquiert bel et bien une valeur « stabilisatrice » indépendamment de la logique sociale au sein de laquelle elle s'insère. Kenneth Waltz semble ainsi considérer la dissuasion comme un sous-produit de la structure, à la manière de celui d'équilibre de la puissance présenté dans *Theory of International Politics* (produit du *self-help*). La contradiction entre deux moments de l'œuvre théorique de Waltz est manifeste puisque dans la première partie de ses travaux Kenneth Waltz (cf. *Theory of International Politics*) considère de manière relative les capacités/ ressources réparties entre les Etats. Aucune d'elles n'avaient alors de valeur intrinsèque.

Pour mesurer l'impact structural du fait nucléaire, il apparaît toutefois nécessaire de distinguer son influence au niveau de la structure de celle qu'il exerce au niveau des unités qui la composent. En reprenant les outils conceptuels conçus par K. Waltz à cet effet, on observe que rien dans l'arme nucléaire ne vient remettre en cause le principe d'anarchie caractérisant le système politique international. Les Etats ne sont soumis à aucune autorité supérieure. La compétition sécuritaire perdure entre des unités ne pouvant compter que sur elles-mêmes pour assurer leur survie et la conservation de leur position au sein du système politique international. Le principe de similitude fonctionnelle des unités ne subit lui non plus aucune transformation puisque l'arme nucléaire ne correspond à l'émergence d'aucune division fonctionnelle entre les unités fondamentales du système. En revanche, l'arme nucléaire affecte la distribution de la puissance. Aucune capacité nucléaire à elle seule ne suffit pourtant à constituer un pôle et dès lors à modifier la configuration relative des positions occupées par chacune des unités. Comme le spécifie K. Waltz dans son ouvrage de 1979, « les grandes puissances ne sont pas fortes seulement parce qu'elles possèdent l'arme nucléaire mais aussi parce que leurs immenses ressources leur permettent de générer et de maintenir une puissance de tous les types, militaire et autres, à un niveau

¹ La stabilité étant définie chez Kenneth Waltz comme l'aptitude à la reproduction d'un système. Est considéré comme stable un système qui se perpétue, sans lien avec l'absence de guerre. WALTZ N. Kenneth, *Theory of International Politics*, Long Rove, Waveland Press, 2010, (1ed. 1979), p.161-163.

² "What matters is not the nuclear superiority or the exact state of the nuclear balance, but the nuclear danger", JERVIS Robert, *The meaning of the nuclear revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 1989, p. 20 à 23.

³ WALTZ N. Kenneth, "Waltz responds to Sagan", in WALTZ N. Kenneth et SAGAN D. Scott, *Op. Cit.*, p. 143.

stratégique et tactique ».¹ Ainsi, la dissuasion n'épuise pas la réalité de relation de puissance entre Etats. « Dans un monde nucléaire, contrairement à certaines affirmations, la dialectique des inégalités ne produit pas une égalité effective entre Etats forts et Etats faibles. Les armes nucléaires dissuadent les armes nucléaires et servent à limiter la montée aux extrêmes². » Ainsi les armes nucléaires sont-elles impuissantes à influencer la polarité du système international puisque le statut de puissance complète exige l'autonomie dans tous les champs de la puissance. « Les armes nucléaires renforcent une condition qui aurait existé en l'absence de celle-ci³. » Dès lors, la prolifération apparaît comme une variable assez faiblement corrélée à la polarité d'un système politique international, et donc à son fonctionnement (mécanismes de reproduction). Il est de ce fait possible de réfuter toute conception des capacités nucléaires en tant que variable indépendante pour comprendre le comportement des Etats ou le fonctionnement du système international. La répartition des capacités n'est pas une propriété des unités mais celle du système puisque la *valeur* de ces capacités n'existe pas en soi et n'est concevable que dans le cadre d'univers sociaux, traversés par des logiques sociales spécifiques⁴. L'arme nucléaire apparaît comme l'une des capacités réparties entre les Etats et n'acquiert donc de *valeur* que par rapport à l'univers social dans lequel elle intervient. La possession d'armes nucléaires ne modifiant pas la répartition des capacités, la question qui se pose alors est donc davantage celle des usages sociaux de l'arme nucléaire dans un système où la socialité des Etats, où leurs normes de comportement, doivent être regardées comme une variable dépendante. La *valeur* et donc l'usage des capacités/ressources nucléaires varient en fonction de la position occupée par « l'utilisateur ».

Les critiques qui peuvent dès lors être adressées à Kenneth Waltz s'éloignent de celles qui dénoncent les présupposés d'unité et de rationalité sur lesquels le politologue américain fonderait abusivement sa théorie. Ces critiques s'éloignent aussi du débat entre « structuro réalistes » et « néoréalistes » qui recoupe largement le débat stérile entre agents et structure, entre holisme et individualisme⁵. Ces auteurs qui appellent à un réinvestissement des facteurs « domestiques » commettent en réalité une erreur identique à

¹ WALTZ N. Kenneth, *Theory of International Politics, Op. Cit.*, p.182.

² *Ibid.*, p. 181.

³ *Ibid.*

⁴ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques, Op. Cit.*, p. 28 à 30.

⁵ Avec la fin de l'URSS, apparaissent des critiques appelant à une prise en compte des caractéristiques étatiques (*unit level*) pour expliquer les changements de configuration du système international. Cette approche « néo-réaliste » laisse penser que le comportement des Etats n'est pas uniquement le produit de contraintes extérieures et qu'il exige la prise en compte des variables internes. Ces approches se sont auto-attribué le label « néoréaliste » en le distinguant du « structuro-réalisme » de K. Waltz. BUZAN Barry, JONES Charles, LITTLE Richard, *The logic of anarchy: neorealism to structural realism*, New York, Columbia University Press, 1993, 267 pages.

celle commise par Kenneth Waltz, c'est-à-dire l'erreur structuraliste consistant à « réifier des abstractions » dénoncées par Pierre Bourdieu¹ dans *Le sens pratique*. Si Kenneth Waltz traite bien dans ces écrits d'une « sociabilité mécanique » des Etats au sein du système international, celui-ci tend à faire de son modèle théorique, le principe générateur des pratiques étatiques et à imposer des règles constantes, achroniques, à des « schèmes pratiques opaques à eux-mêmes, sujets à varier selon la logique de situation »². Ainsi, contrairement aux théories du sociologue Emile Durkheim duquel Waltz s'inspire, le système international ne peut, pour lui, être compris comme un type de société, qu'au sens où les Etats sont contraints par des normes de comportement imposées par la structure de jeu social dans lequel ils interagissent. Cette conception est toutefois muette et aveugle quant aux processus de constitution sociale du jeu international.³ Il s'interdit ainsi « d'analyser les conditions de la productions et du fonctionnement du *sens du jeu social* qui permet de vivre comme allant de soi le sens objectivé dans les institutions »⁴. Dans son ouvrage *De la division du travail social*, le sociologue français affirme toutefois l'existence d'un lien social, y compris au sein des sociétés fonctionnellement indifférenciées (dites *mécaniques*), au travers des sanctions répressives qui s'expriment contre les contestataires de la *conscience collective* (que l'auteur définit comme « l'ensemble des similitudes sociales »)⁵. Cette notion de *conscience collective* contraint les comportements bien au-delà des sanctions sociales coercitives décrites par les néoréalistes.

Cette lacune conduit le néoréalisme dans son ensemble à minimiser non seulement l'ampleur des contraintes normatives pesant sur les Etats mais aussi l'influence des interactions stratégiques entre les Etats sur les processus de constitution de la réalité sociale internationale. Les interactions avec autrui et la nécessaire interprétation permanente des agissements d'autrui conduisent à l'identification de régularités, traduites en schémas mentaux, en « règles », qui permettent de comprendre le monde (dimension

¹ BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980, p.57 à 70.

² *Ibid.*, p. 26.

³ RAMEL Frédéric, « Les relations internationales selon Durkheim Un objet sociologique comme les autres » *Études internationales*, vol. 35, n° 3, 2004, p. 495-514. Et BUZAN Barry et MATHIAS Albert "Differentiation: A Sociological Approach to International Relations Theory", *European Journal of International Relations*, 16 (3), 2010, p. 315-337.

⁴ Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, *Op. Cit.*, p. 46.

⁵ « L'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société forme un système déterminé qui a sa propre vie ; on peut l'appeler la conscience collective ou commune. » DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 7ème édition 2007, (1ère édition 1930), p.46. ou encore « il existe une solidarité sociale qui vient de ce qu'un certain nombre d'états de conscience sont communs à tous les membres de la même société », p. 78.

cognitive) et de définir l'*action adéquate* (dimension normative)¹. Une telle *action adéquate* est celle qui répond aux *attentes collectives* entretenues par des individus partageant une identité donnée ou une « conscience collective » au sens de Durkheim. La *norme de comportement* qui s'impose de manière non intentionnelle aux Etats peut ainsi être définie en tant qu' « attentes collectives socialement sanctionnées »². Ce concept est ainsi intéressant pour expliquer le processus de production et de fonctionnement de la réalité sociale internationale. La logique des pratiques a cette caractéristique de se dérouler dans le temps, d'avoir « l'à-venir du jeu comme sens du jeu »³.

Dans le cas qui nous intéresse, cela signifie, qu'il est vain de fonder une réflexion sur un rapport causal entre le programme nucléaire indien et la diplomatie nucléaire indienne.

1.2 Concevoir les « pratiques diplomatiques » en tant que *pratiques*.

Bien que les critiques adressées plus haut au réalisme puissent sembler aller dans le sens des thèses défendues par l'Ecole anglaise des relations internationales, il n'en est rien. Le parallèle avec l'institutionnalisme libéral s'arrête là où celui-ci rejoint la philosophie libérale, c'est-à-dire dès le départ. En effet, pour Hedley Bull, la structure anarchique des relations internationales n'empêche pas les Etats de former une société internationale qui existe lorsque les Etats « conscients de certains intérêts et valeurs communs [...] se conçoivent comme étant liés par un ensemble de règles communes dans leurs relations réciproques et participent au bon fonctionnement d'institutions communes⁴. » La « société internationale » telle conçue par ces auteurs repose sur une démarche plus performative qu'explicative. Ces auteurs reprochent au réalisme de négliger les possibilités de coopération entre les Etats à travers les *institutions* ou les *régimes* internationaux – qui sont autant de moyens de guider les Etats vers la recherche de gains absolus. Les Etats sont en effet susceptibles de s'accorder sur un certain nombre de règles et d'élaborer des *régimes* qui contraignent les comportements des Etats et permettent l'évolution vers la coopération. Selon David Keohane, ces *régimes* « impliquent des obligations, même si ces obligations ne sont pas exécutoires par un système juridique hiérarchique ». Les institutions fonctionnent en effet sur la base de « secteur d'intérêts » dans les frontières et les perceptions sont susceptibles d'évoluer. Les *institutions* peuvent ainsi élaborer des

¹ MARCH James et OLSEN Johan, « The Institutional dynamics of international Political Orders », *Op. Cit.*, pp. 903-916.

² AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 62.

³ BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, *Op. Cit.*, p. 138.

⁴ BULL Hedley, *The Anarchical Society*, *Op. Cit.*, p. 13.

principes, des *normes*, des *règles* favorisant certaines pratiques et pouvant conduire à leur changement au fil du temps ; c'est en cela que les institutionnalistes libéraux affirment se différencier des théories réalistes. Ce sont, selon eux, sur ces présupposés que le « régime de non-prolifération »¹ a vu le jour et c'est par lui que les auteurs de ce courant tentent d'expliquer les pratiques nucléaires des Etats en fonction de leur place au sein de ce régime ; expliquant la nucléarisation de certains Etats par les faiblesses, éthiques ou juridiques, du régime². D'autre part, les approches libérales ne constituent pas, pour la plupart d'entre elles, une théorie explicative du comportement des Etats mais revêtent un aspect clairement prescriptif quant à la manière dont les Etats, a fortiori les États-Unis, devraient agir pour maintenir un ordre international libéral basé sur le droit. Lorsqu'il leur arrive d'examiner les causes ou les conséquences de la diffusion de l'arme atomique sur la scène internationale, ces approches s'est tiennent donc à une vision juriciste du problème et fondent leur argumentation sur les aléas du « régime de non-prolifération ».

Ainsi, parmi les tentatives théoriques libérales visant à expliquer les pratiques nucléaires des Etats, l'institutionnalisme libéral s'attaque aux théories réalistes en tentant de défendre une transformation « constitutionnelle » du système international. L'ambition de celle-ci est de substituer la « règle de droit » agréée librement par tous les Etats à l'« équilibre des puissances » et garantir la stabilité du système international/société internationale. L'innovation institutionnelle libérale rendrait ainsi possible la régulation pacifique des changements dans l'asymétrie des puissances. S'il n'y pas de désaccord quant au fait que les Etats partagent une réalité institutionnelle, la divergence se situe toutefois au niveau de ce que les libéraux appréhendent comme un respect « conscient » de règles internationales et un « intérêt commun », un « consentement » au respect de ces règles. Or, la *norme*, au sens entendu dans la partie précédente et contrairement aux « règles juridiques », ne requiert aucune formalisation consciente pour exister à un temps T. Comme le démontre Pierre Bourdieu, la logique de la *pratique* possède la caractéristique de rester « opaque » aux agents eux-mêmes, elle est « produite en dehors de toute intention consciente »³. Cet élément sera fondamental pour la suite des propos présentés ici.

¹ ADLER EMMANUEL, « The emergence of cooperation: National Epistemic Communities and the international evolution of the idea of nuclear arms control », *International Organization*, n° 46, (1), 1992, p. 101 à 145. Voir aussi SCHELLING Thomas et HALPERIN Morton (avec la contribution de BRENNAN Donald), *Strategy and Arms Control*, New York, Twentieth century fund, 1961; et BULL Hedley, *The Control of the arms race: disarmament and arms control in the missile age*, New York, Praeger, 1961.

² MISTRY Dinshaw, « the unrealized promise of international institution: the test ban treaty and India's nuclear breakout », *Security Studies*, n°12 (4), été 2003, p. 116 à 151.

³ BOURDIEU Pierre, *Le Sens pratique*, *Op. Cit.*, p. 160.

1.3 La stérilité d'une dichotomie entre *norme* et *intérêt*.

Certaines approches, plus récentes, proposent d'expliquer les comportements diplomatiques étatiques en s'appuyant sur le concept de *systèmes de croyances* et ainsi lier ensemble les *croyances* et les *pratiques* des agents sociaux. Ces approches dites « cognitives » mettent en exergue les « contraintes cognitives que font peser les systèmes de croyances sur la rationalité (...) érigeant des barrières quant aux types d'informations considérées comme pertinentes par les décideurs »¹. Les agents sont producteurs d'« images de la réalité » résistantes aux changements. Ces *images*² et *perceptions* s'appliquent aux individus mais également aux sociétés. Ce prisme de lecture met ainsi en avant l'importance des *représentations* dans le cadre de la reproduction des pratiques. Les individus se comportent en fonction de ce qu'ils estiment approprié selon des normes de comportements légitimes prévalant au sein des univers sociaux dans lesquels ils interagissent. Ainsi la sociologie a-t-elle tenté de comprendre les efforts interprétatifs par lesquels les individus en interaction identifient les règles sociales et ajustent leurs pratiques conformément à ces interprétations³. La perception s'organise via des schèmes d'interprétation et de classification qui se trouvent à la disposition des agents, la plupart du temps inconsciemment. Ces derniers agissent ainsi dans un environnement institutionnel, c'est-à-dire un environnement constitué de « catégories mentales partagées » à partir desquelles ils « connaissent et interprètent les activités d'autrui et font de la société qui les entoure une réalité *objective*⁴ ». Nicholas Onuf, le premier, applique ces concepts à la réalité internationale. Il insiste ainsi sur le poids des régularités et des processus d'institutionnalisation qui fondent la connaissance pratique des individus. La réalité sociale internationale, elle aussi, est construite, « institutionnalisée », par le biais de processus de « typification réciproque d'actions habituelles »⁵. Cette représentation d'une construction de la réalité sociale a conduit certains théoriciens, dont Nicholas Onuf lui-même, à fonder cet environnement institutionnel sur la notion d'« intersubjectivité » qui renvoie à des idées partagées, c'est-à-dire qui certes transcendent les pensées individuelles et agissent comme des contraintes extérieures mais qui ont pour corolaire une surestimation des formulations

¹ HAAS Peter, « Epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, n°46, hiver 92, p. 15.

² ADLER Emmanuel, « The emergence of cooperation : national epistemic communities and the international evolution of the idea of nuclear arms control », *International organization*, n°46, hiver 1992.

³ GIDDENS Anthony, *La constitution de la société, Eléments de la théorie de la structuration*. Paris, PUF, traduction française 1987, version originale 1984, p. 50 à 54.

⁴ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU, Op. Cit.*, p. 57.

⁵ BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986, p. 77-78.

verbales dans le fonctionnement de la rationalité pratique –i.e. le mode d’identification des règles sociales par les individus– des acteurs.

A l’échelle internationale, cela conduit ces auteurs à considérer que la politique mondiale est contrainte moins par une structure objective de rapports de force matérielle que par une structure cognitive composée d’ idées, croyances, valeurs, normes et institutions partagées intersubjectivement par les acteurs¹. Ces approches dites « constructivistes » proposent de comprendre les intérêts, les identités et le comportement des Etats à partir d’une structure internationale « de significations et de valeurs sociales »². Les intérêts des Etats sont considérés comme dépendants des *identités* des Etats, c’est-à-dire des *représentations* que les Etats ont d’eux-mêmes et des autres, des *représentations* qu’ils se font du système international, et de leur propre place ainsi que de celle des autres à l’intérieur de ce système.

Alexandre Wendt, dont les travaux représentent la forme la plus aboutie de ce type de constructivisme, ici qualifié d’« idéal », prend en considération l’importance des contraintes cognitives qui s’imposent aux acteurs sociaux. En revanche, il sera argumenté en aval que la dimension « intersubjective » qu’il appose sur ces contraintes le conduit à négliger le caractère *objectivé* de l’environnement institutionnel international. Alexander Wendt souligne, à juste titre, le fait que les « rôles sociaux », les « positions » des agents sont des attributs de la « structure » et, en ce sens, les *perceptions* ou les *représentations*, ne dépendent pas des activités strictement individuelles des agents. Il s’agit de « représentations collectives ». Les positions occupées par les agents sont ainsi constituées par les « représentations de soi et d’autrui en tant que différents types d’agents liés entre eux par différents types de relations qui à leur tour constituent les logiques et les exigences présidant à la reproduction du système »³. Le désaccord intervient cependant lorsqu’il définit la « structure des rôles » sur laquelle il fonde son analyse par le partage international d’idées, i.e. par « la configuration des positions que l’ensemble des idées partagées confère à ses détenteurs »⁴. Pour l’auteur, les individus intériorisent les normes principalement par le biais d’une « infrastructure intersubjective » de la société, c’est-à-dire par le biais de pratiques idéelles⁵. L’auteur procède ainsi à ce que Michel Dobry dénonce comme la « réduction de la construction sociale de la réalité à sa construction linguistique

¹ FINNEMORE Martha, *National Interests in International Society*, Ithaca, Corenell University Press, 1996, p. 2.

² *Ibid.*

³ WENDT Alexander, *Op. Cit.*, p 257.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 160-161.

ou 'idéelle' »¹. Alexander Wendt fait ainsi de la « construction sociale de la réalité » le produit direct et quasi exclusif, de discours, de catégories de langage indigène et plus généralement des idées au travers desquelles les agents appréhendent le monde social². Alexander Wendt néglige ainsi la dimension non rationalisée de la logique pratique, cette « logique pré-logique »³. En effet, comme l'explique David Ambrosetti :

« La sociologie de la pratique permet de soutenir que l'identification de l'action adéquate, s'opère pour l'essentiel de façon *pratique*, c'est-à-dire sur la base d'une quasi-certitude qui demeure non rationalisée avec des mots, selon laquelle tels mots, ou tels arguments ou telles façons de dire, répondront aux attentes d'une audience et susciteront son acquiescement⁴. »

D'une part, les pratiques par lesquelles les individus intériorisent les normes ne se limitent pas aux échanges verbaux. D'autre part, lorsque cela passe par le verbe, les pratiques discursives ne sont jamais une formulation « claire et exhaustive des attentes et des schèmes d'interprétations en présence⁵. »

Les travaux d'Alexander Wendt n'en ont pas moins trouvé un certain écho dans le cadre du renouveau post-guerre froide des études de sécurité –c'est-à-dire principalement l'Ecole de Copenhague et des *Critical Security Studies*.

David Mutimer, dans le cadre du thème qui nous intéresse, suit l'idée centrale de cette école de pensée, selon laquelle un « problème » ne fait sens dans le cadre de programmes de sécurité qu'à partir du moment où celui-ci a été « sécuritisé », c'est-à-dire mis en mots en tant que problème de sécurité. L'objectif est de souligner la dimension instrumentale de la « sécurité » en tant qu'acte de langage (*speech act*). David Mutimer part ainsi du constat que les objets, les institutions, les identités et les intérêts qui composent la réalité sociale internationale sont le produit des représentations des acteurs. Conformément à la sociologie interprétative, il tente de distinguer les « actes d'interprétation » qui fondent la rationalité pratique des acteurs. Il commet toutefois la même erreur « idéaliste » que ses prédécesseurs. L'auteur s'appuie alors sur la définition d'*image* élaborée par Kenneth E. Boulding dans son ouvrage de 1956⁶. Nécessairement sociale, il s'agit d'une image publique partagée par les membres d'une société : « Ainsi, les actes d'interprétations qui

¹ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*. *Op. Cit.*, p. XXVI.

² *Ibid.*, p. XXV.

³ Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, *Op. Cit.*, p. 37, voir aussi 142-146.

⁴ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 56.

⁵ *Ibid.*

⁶ BOULDING E. Kenneth, *The image*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1956, p. 54.

produisent les pratiques ne sont pas subjectives mais intersubjectives »¹. L'auteur considère ainsi que les images discursives qui cadrent (*frame*) les problèmes de sécurité les constituent en tant que problème. C'est pour lui, par leur discours que les décideurs politiques imposent certaines significations du monde qui les entoure et qui, dès lors, crée une réalité sociale.

« La réalité qui est créée dans cet espace discursif implique l'identification des objets de l'action, les acteurs, et les intérêts qu'ils poursuivent. La compréhension intersubjective qui constitue les pratiques peut être pensée en tant qu'image qui cadre (*frame*) une réalité particulière. Ce cadrage (*framing*) est fondamentalement discursif ; il est nécessairement lié au langage à travers lequel le cadrage (*the frame*) est exprimé.

Un problème –par exemple, celui de la prolifération des armes– ne se présente pas aux décideurs politiques complètement formé. La prolifération des armes en tant que problème ne tombe pas lentement sur les Etats mais est constituée par ces Etats dans leurs pratiques. Qui plus est, ces images pratiquement constituées d'un problème de sécurité sculptent les intérêts que ces Etats mettent en jeu dans le cadre de ce problème et les formes de solutions qui peuvent être envisagées pour le résoudre. »²

Pour Mutimer, les problèmes de sécurité sont produits à travers des actes d'interprétations exclusivement discursifs. L'auteur va plus loin et affirme que les « Etats et les autres acteurs, qui menacent ou sont menacés, sont aussi produits par les mêmes actes d'interprétations »³. L'auteur explique les pratiques par le cadrage discursif que donnent les acteurs de leurs pratiques. Ce sont les *images*, c'est-à-dire les actes d'interprétations discursifs, qui créent la réalité. Et ces *images*⁴ créent non pas seulement les objets mais aussi les identités. Ainsi pour lui, les identités sont « contingentes aux discours qui les constituent et aux pratiques à travers lesquelles elles sont exprimées et reproduites. La création d'une nouvelle construction discursive de la sécurité internationale autour de la "prolifération" a donc également signifié la création de nouvelles identités⁵. »

¹ MUTIMER David, *The weapons state, Proliferation and the framing of security*, Londres, Lynne Rienner Publishers, 2000, 221 pages, p. 18.

² *Ibid.*, p. 19.

³ *Ibid.*, p. 26.

⁴ *Ibid.*, p. 79.

⁵ MUTIMER David, *The weapons state, Op. Cit.*, p. 83.

Ces travaux qui ont le mérite de poser une question différente qui tranche avec les investigations traditionnelles sur ce thème –i.e. avec la recherche des causes et des conséquences de la « prolifération », relèvent toutefois des mêmes travers épistémologiques que ceux dénoncés en amont. En effet, si l’auteur met en exergue le « construit social » qui se cache derrière les problèmes de « prolifération », la prééminence qu’il accorde à la dimension « idéelle » de la réalité sociale est ici décevante. L’auteur fait valoir que la façon de poser le problème mais aussi les « étiquettes » posées sur les acteurs sociaux –à savoir, le triptyque fournisseurs, bénéficiaires et les « Etats voyous »– sont déterminantes quant aux pratiques de ces acteurs. Il commet ainsi deux erreurs. Il néglige d’abord la dimension extra-discursive des pratiques des acteurs et fait de l’« infrastructure intersubjectif » ainsi que des catégories de pensées indigènes qu’il identifie, le principe générateur des pratiques. Il confond ensuite, l’activité tactique des acteurs avec l’environnement normatif dans laquelle elle s’inscrit. Pour David Mutimer, en effet, les *images* « fournissent une série de ressources interprétatives sur lesquelles les décideurs politiques peuvent se fonder pour concevoir un nouvel agenda sécuritaire¹. » D’autre part, ce sont pour lui ces images, produits des cadrages discursifs des agents, qui définissent les espaces de normalité et d’anormalité, c’est-à-dire qui définissent la norme sociale². L’auteur tend ainsi à confondre *image*, *représentation* et *norme* dans la mesure où il présente les « images ou métaphores » comme ce qui masque les relations de pouvoir en leur donnant un aspect de « normalité », de « non problématique ». Sa définition révèle en fait une lacune importante. Les approches constructivistes soulignent l’importance de la construction sociale des identités et des positions des acteurs mais évacuent l’écart entre les croyances et les catégories de pensées indigènes qui sont diffusées via ces pratiques et les normes « pratiques » qui les sous-tendent effectivement. Ainsi, les divers aspects de la réalité sociale, rapports sociaux, institutions, représentations, idéologies, gagnent à être identifiés comme « des produits de l’activité de l’homme (en société), activité intentionnelle aussi bien que non intentionnelle »³. Ils sont néanmoins, et contrairement aux logiques du constructivisme idéal, « dans leurs actes comme dans leurs représentations, contraints par cela même qu’ils ont produit, par la réalité sociale qu’ils ont effectivement construite, mais construite sur ce mode très singulier. »⁴ Il importe alors restituer les considérations *stratégiques*, c’est-à-dire considérant l’acteur isolé et le calcul rationnel dans leur environnement *normatif* c’est-à-dire « en lien direct avec ce qui est

¹ MUTIMER David, *The weapons state*, Op. Cit., p. 52.

² *Ibid.*, p. 91

³ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*. Op. Cit., p. XXV.

⁴ *Ibid.*

collectivement attendu à un temps T ou plus exactement en lien avec ce que chacun pense que les autres attendent et sont prêts à accepter¹. » L'environnement normatif régule les comportements intentionnels comme non intentionnels des acteurs. La sensibilité au risque des « coups »² pousse, plus que les pratiques discursives des agents, à la compréhension des formes *pratiques* de l'exercice du pouvoir.

Alors que David Mutimer affirme la contingence de la norme de non-prolifération et son caractère discursivement construit, d'autres auteurs, moins radicaux, se sont interrogés sur les usages qu'ont faits, ou en l'occurrence n'ont pas fait, les décideurs politiques des armes nucléaires. Pourquoi les armes nucléaires n'ont-elles jamais été réutilisées depuis les explosions d'Hiroshima et Nagasaki en 1945 ? Pourquoi une puissance nucléaire n'a-t-elle jamais fait usage de ces armes contre un Etat non nucléaire ? Des auteurs comme T.V. Paul, Nina Tannenwald ont cherché à nuancer les approches réalistes ou rationalistes pour mettre en avant la dimension normative qui sous-tend l'usage des armes nucléaires. Ils illustrent tous deux empiriquement la délégitimation dont l'usage de ces armes a fait l'objet jusqu'à ce qu'elles soient exclues des options politiques offertes aux dirigeants. La question qui est soulevée est intéressante puisqu'elle permet de dissocier l'arme en tant qu'objet physique de la légitimité de l'usage social qui en est fait.

Nina Tannenwald s'interroge sur les conditions d'émergence et les implications politiques d'un tabou nucléaire qu'elle définit comme une « interdiction normative *de facto* » qui se distingue d'une règle juridique³ explicite et qui se différencie d'une simple norme de par la force de l'interdiction qu'il porte. T.V. Paul évoque quant à lui un « défi normatif informel » qui s'impose à l'usage des armes nucléaires. Les deux auteurs s'accordent ainsi pour reconnaître les contraintes sociales qui s'imposent aux comportements des acteurs et l'insuffisance explicative des approches réalistes ou rationalistes qui considèrent les normes exclusivement de manière instrumentales, produites par et pour les grandes puissances. Selon l'hypothèse de Nina Tannenwald en effet, le tabou nucléaire s'est développé contre les États-Unis ; ce sont les Etats non nucléaires et les mouvants anti-nucléaires non-étatiques qui ont mené une action de stigmatisation de l'arme nucléaire et exercé des pressions vers l'augmentation des contrôles et l'interdiction d'emploi⁴. Elle reconnaît l'instrumentalisation de la norme par les grandes puissances (*normative power politics*) mais considère que des contraintes

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 26.

² DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, *Op. Cit.*, p. 101.

³ TANNENWALD Nina, "Stigmatizing the Bomb, Origins of the Nuclear Taboo", *International Security*, Vol. 29, No. 4, Printemps 2005, pp. 5 à 49, p. 8.

⁴ *Ibid.* p. 11.

normatives authentiques peuvent s'imposer à ces derniers. Si le constat apparaît pertinent, l'explication retenue pose quelques difficultés puisque, pour elle comme pour David Mutimer, l'explication procède d'un cadrage discursif. Elle n'est pas aussi radicale dans son idéalisme mais ne parvient pas à surmonter la dichotomie réductrice entre facteurs matériels et idéels. Elle continue ainsi à prêcher la prééminence explicative des variables catégorielles et discursives en tant que principe générateur des pratiques comme ces extraits en attestent :

« Le programme de désarmement de l'ONU a croisé les politiques normatives de puissance (*normative power politics*) pour créer un piège rhétorique. Les superpuissances, qui poursuivaient le développement d'arsenaux nucléaires, se sont néanmoins senties obligées, pour des raisons de légitimité morale, de s'engager dans des négociations de désarmement, mais cyniquement. Ce faisant, ils ont effectivement contribué à favoriser un discours anti-armes nucléaires. »¹

L'auteur semble ici opposer logique normative de puissance (instrumentalisation de la norme) et logique normative morale comme s'il s'agissait de deux dimensions distinctes de la réalité internationale qui n'entreraient en relation qu'occasionnellement. Plus loin dans l'analyse, Nina Tannenwald souligne l'autre aspect problématique de son explication, à savoir les racines discursives de l'émergence du « tabou nucléaire » :

« Comment et pourquoi le tabou nucléaire a émergé et a triomphé ? Tout d'abord, il a été activement promu par des mouvements sociétaux et étatiques anti-armes nucléaires, qui ont utilisé avec succès l'ONU et d'autres forums internationaux dans le cadre d'une stratégie discursive visant à la fois à maintenir une distinction de catégorisation entre les armes conventionnelles et les armes nucléaires et à stigmatiser ces dernières comme des armes de destruction massives inacceptables². »

Selon son hypothèse, c'est donc les discours de délégitimation de l'arme nucléaire et la catégorisation de ces armes en tant qu'armes « inacceptables » qui expliquent le non emploi de cette arme. Ces deux extraits de son travail montrent d'autre part que certains acteurs agissent sur une base morale et que d'autres agissent sur une base cynique. Dès lors, par quel procédé se retrouvent-ils néanmoins tous soumis aux mêmes contraintes normatives ? (sans même les questions qui suivent la dichotomie est déjà gênante) Pourquoi des Etats qui agissent cyniquement instrumentalisent-ils une norme telle que

¹ TANNENWALD Nina, "Stigmatizing the Bomb", *Op. Cit.*, p. 19.

² *Ibid.*, p.33.

celle-ci ? Pourquoi des Etats qui agissent cyniquement se retrouveraient-ils ensuite soumis aux impératifs d'une « légitimité morale » ?

« Le développement du tabou a été le résultat de préoccupations à la fois égoïstes et normatives, et a dépendu dans une large mesure des stratégies discursives –comment les armes nucléaires ont-elles été catégorisées, interprétées et politisées. Au cours de l'évolution du tabou, il a fourni aux agents et aux Etats de nouvelles compréhensions des –c'est-à-dire constituées– intérêts et des identités¹. »

Comme l'extrait qui précède l'illustre, l'auteur voudrait répondre au problème soulevé ci-dessus par l'argument selon lequel l'émergence de nouvelles normes transforme les identités et les intérêts des acteurs. Mais c'est une aporie puisqu'il faut encore que la norme « émerge » pour que la norme « transforme ». Ainsi si le constat des deux instants du rapport à la norme des grandes puissances –instrumentalisation et respect de la norme pour des raisons allant au-delà de l'instrumentalisation (décrit par l'auteur comme un respect obligé « pour des raisons de légitimité morale ») – semble valide, l'explication qu'en donne Nina Tannenwald demeure pour le moins incomplète.

Ces quelques extraits attestent de la distinction que fait l'auteur entre la composante morale du tabou et ces dimensions en termes de « puissance » et d' « intérêt ». Comme cela a déjà été dit, elle oppose ainsi les intérêts égoïstes des Etats, leurs calculs politiques aux enjeux normatifs, –et oppose même davantage une dimension instrumentale à une dimension morale de l'activité normative des acteurs internationaux, comme s'il s'agissait de deux dimensions distinctes et n'interférant qu'occasionnellement. Elle reconnaît dès lors implicitement une dichotomie entre facteur rationnel/matériel et le facteur normatif/idéal. Toutefois et comme cela sera développé plus en aval, cette dichotomie est artificielle et semble bloquer le raisonnement.

T.V. Paul qui affiche quelques points de désaccords avec Nina Tannenwald – désaccords de degré plutôt que de nature quant à la force contraignante de la norme de non emploi de l'arme nucléaire– aborde néanmoins un élément important sous-estimé par sa consœur : le « coût de réputation » : « La tradition [de non emploi] a émergé en raison de la prise de conscience des effets horribles de l'attaque nucléaire (un fait matériel) qui a généré des coûts de réputation pour un utilisateur potentiel. Ces coûts de réputation, à leur tour, ont généré une auto-dissuasion qui a contribué à créer une tradition qui retient partiellement les États nucléaires d'utiliser leurs armes pour d'autre motif que celui d'une

¹ TANNENWALD Nina, “Stigmatizing the Bomb”, *Op. Cit.*, p. 41.

dissuasion existentielle¹. ». Les deux chercheurs n'en sont pas moins porteurs d'approches très similaires et les critiques adressées à l'un s'appliquent facilement à l'autre.

Le concept de « coût de réputation » aide le raisonnement puisqu'il met le doigt sur les raisons pour lesquelles les Etats peuvent respecter une norme au-delà de toute volonté d'instrumentalisation. Il conduit ainsi au cœur du problème que constitue l'aveuglement à la logique de la pratique auquel conduisent les dichotomies artificiellement tracées entre les aspects matériels et idéels (ou symboliques), ou encore entre les dimensions dites « de puissance » et les dimensions « morales ».

Résumons notre propos. La distinction entre une composante morale et une dimension en termes de « puissance » et/ou d' « intérêt », entre facteur rationnel/matériel et le facteur normatif/idéal, restreint la portée heuristique/explicative d'une approche en terme d'économie politique du consentement et de l'identification de *pratiques diplomatiques de légitimation*. Cette dichotomie ne permet pas de tirer pleinement partie de cet outil conceptuel. Dans le cas indien, placer les contraintes et les pratiques de légitimité et de légitimation au centre de l'explication de la diplomatie de l'Inde dans le domaine du nucléaire implique de définir la poursuite d'*intérêts* individuels ou collectifs comme l'« effort permanent pour la protection d'*identités* et de *positions* sociales au sein d'espaces sociaux précis »².

2. Exercice de définition des « pratiques diplomatiques » indiennes dans le domaine du nucléaire.

A partir des réflexions développées en amont, cette seconde partie abordera de manière critique les études qui ont eu pour objet la diplomatie nucléaire indienne. Cette lecture critique permettra de s'interroger sur la pertinence de la distinction entre la dimension morale et la dimension instrumentale de la « diplomatie nucléaire » de l'Inde que présentent les auteurs (2.1). Elle encouragera également à porter le questionnement sur les fondements de la délimitation des groupes sociaux proposés par ces différentes lectures (2.2). Il s'agira enfin de redéfinir notre objet d'étude et de formuler quelques hypothèses d'analyse (2.3).

2.1 Principales faiblesses sociologiques de la littérature thématique.

Les approches réalistes qui soutiennent que les Etats nucléarisent si leurs intérêts vitaux définis en termes de sécurité sont menacés, expliquent la « nucléarisation » ou

¹ PAUL T.V., « Taboo or tradition? The non-use of nuclear weapons in world politics », *Review of International Studies* (2010), n°36, pp. 853 à 863, p. 853.

² AMBROSETTI David, « Contre l'opposition "intérêts versus normes" », *Op. Cit.*, p. 525.

« militarisation nucléaire »¹ de l'Inde de la même manière. Les menaces pesant sur les intérêts de l'Inde (et du Pakistan) auraient dès lors conduit aux essais nucléaires et à l'armement consécutif². La plupart des arguments adressés à l'encontre des thèses réalistes s'en tiennent ainsi à démontrer qu'il n'a pas existé de corrélation forte entre le cheminement du programme nucléaire indien et l'évolution de l'équilibre des puissances dans la région. La réfutation de la variable exogène traditionnelle aboutit à d'autres choix de variables causales ou à leur remplacement par des variables constitutives. Deux lignes de clivage sont ainsi observables. La première oppose les tenants d'une explication exogènes aux défenseurs d'une explication endogène au groupe social national. La seconde relève de l'opposition entre un privilège épistémologique tantôt accordé aux « normes », tantôt accordé aux « intérêts » (qui s'accompagne d'un rapport instrumental à la norme). Une dernière lecture est celle de la spécificité culturelle de l'Inde.

Pour George Perkovitch, auteur de l'un des ouvrages de référence sur l'histoire du nucléaire indien, le structuro-réalisme ne permet pas d'expliquer pourquoi l'Inde n'a pas développé et déployé son arsenal nucléaire de manière concomitante. Il met en avant dans ses travaux la faiblesse de toute corrélation entre les capacités nucléaires développées par l'Inde et une quelconque notion de menace sécuritaire qu'il juge « mal définie ». Il privilégie ainsi des variables domestiques pour expliquer comment et quand l'Inde a développé un programme nucléaire militaire. Pour l'auteur, la retenue stratégique de l'Inde s'expliquerait principalement par des facteurs intérieurs parmi lesquels il comprend des « normes politiques et morales » : l'Inde était déchiré entre une réticence à violer sa propre quête de supériorité morale que lui autorisait son renoncement à l'arme nucléaire et son ambition d'être regardée comme une puissance majeure dans un monde où les grandes puissances fondent leur sécurité et leur prestige sur les armes nucléaires³. Une fois de plus, une difficulté conceptuelle apparaît lorsqu'il s'agit de définir de quoi est faite cette « supériorité morale » dont parle l'auteur et que celui-ci oppose aux intérêts de puissance. G. Perkovitch met par ailleurs en avant les logiques du système politique indien ainsi que les logiques bureaucratiques. Il définit néanmoins ces groupes uniquement sur la base de leurs appartenances à des réseaux de relations qui s'inscrivent exclusivement dans l'espace national.

¹ Ces termes font référence au passage de capacités nucléaires militaires non avérées à une revendication explicite et testée de la possession d'un tel arsenal.

² FRANKEL Benjamin, "The Brooding Shadow: Systemic Incentives and Nuclear Weapons Proliferation", *Security Studies*, Vol. 2, No. ¾, juin 1993, pp. 37-78.

³ PERKOVICH George, *India's Nuclear Bomb: The Impact on Global Proliferation*, Berkeley, University of California Press, 2002, p. 7.

L'ouvrage de Bharat Karnad qui analyse les évolutions de la diplomatie nucléaire de l'Inde, revendique son appartenance au courant réaliste. L'auteur milite assez agressivement pour une intensification de la militarisation nucléaire de l'Inde qu'il juge jusqu'ici trop timorée. L'intérêt de l'ouvrage, outre l'important travail de collecte empirique, réside dans la déconstruction du mythe de la « *moralpolitik* » du Mahatma Gandhi et, a fortiori du Premier ministre Jawaharlal Nehru. Bharat Karnad démontre ainsi que la morale était pour ces deux dirigeants un instrument politique. Il revient ainsi sur les motivations « réalistes » de Nehru quant à l'acquisition de l'atome militaire indien et défend la thèse d'un alignement à l'ouest de l'Inde pendant la guerre froide et d'une diplomatie non-alignée qui relevait pour New Delhi « plus du spectacle que de la substance »¹. La position diplomatique du « désarmement » correspondait selon lui à un instrument de politique internationale qui donnait à New Delhi un « coin rhétorique » visant à élargir la marge de main d'œuvre de l'Inde et une couverture derrière laquelle dissimuler la raison d'être dual du programme nucléaire indien². Bharat Karnad reproche ensuite aux successeurs de Gandhi et Nehru de ne pas avoir compris les subtilités stratégiques du double langage de leurs aînés et « de ne pas avoir frappé à la porte des grandes puissances »³. L'auteur démontre ainsi qu'une politique en apparence morale peut répondre à des impératifs plus cyniques. Il ne diffère toutefois pas dans son rapport à la *norme* des interprétations réalistes puisqu'il s'agit bien pour lui d'une instrumentalisation de celle-ci à des fins égoïstes et rationalisées par les acteurs. On retrouve le problème signalé dans la partie précédente que revêt une telle dichotomie.

T.V Paul propose quant à lui une analyse qu'il veut systémique et sub-système (régionale). A l'inverse de Bharat Karnad, qui voyait dans l'incompétence des dirigeants indiens la cause du déni de reconnaissance auquel est confrontée la puissance indienne, T.V. Paul explique la « nucléarisation » indienne par la mauvaise volonté des grandes puissances de reconnaître les aspirations indiennes à rejoindre leur rang⁴. Il dénonce ainsi les failles du régime de non-prolifération qui est fondé, selon lui, sur l'hypothèse d'une répartition figée de la puissance. Le décalage entre le statut accordé à l'Inde et ses aspirations à jouer un rôle majeur constitue la principale variable explicative du comportement nucléaire indien à la fin des années 90. Les essais nucléaires sont pour lui à la fois une manifestation du mécontentement de l'Inde au sujet de son statut sur la scène

¹ KARNAD Bharat, *Nuclear Weapons and Indian Security, The realist foundation of strategy*, New Delhi, 2005, 2nd edition, (1ere editions 2002), Macmillan, p. xxxiii.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. xxix.

⁴ PAUL T.V., « The systemic bases of india's challenge to the global nuclear order », *The nonproliferation review*, automne 1998, pp. 1 à 11, p. 2.

internationale et un effet destiné à corriger une détérioration perçue de son environnement géostratégique immédiat. Comme cela a déjà été souligné précédemment, cet auteur oppose lui aussi le discours normatif de l'Inde sur le « désarmement » à un rapport instrumental à la norme.

Selon la deuxième série de critiques adressées au néo réalisme, les évolutions des pratiques nucléaires indiennes seraient davantage liées à des changements normatifs. Dans la deuxième partie de son ouvrage, David Mutimer rejoint la démonstration de Nina Tannenwald en défendant l'idée d'une tentative d'institutionnalisation de la norme de la part des « faibles », de ceux qui se voient lésés par la norme de non-prolifération. Les deux auteurs partagent le concept de *cadrage discursif* (bien que ces termes ne soient pas utilisés en l'état par Nina Tannenwald). Leur hypothèse est ainsi la suivante : en changeant de cadrage, il est possible de changer les pratiques. David Mutimer explique sur cette base le veto indien dans le cadre des négociations sur le TICE par une transformation du *cadrage discursif*. A l'origine ce traité bénéficiait d'un *cadrage* en termes de « désarmement » qui en faisait un instrument visant à ralentir, voire à renverser, la croissance des arsenaux nucléaires des superpuissances. Le traité n'était alors pas dans l'intérêt des États-Unis contrairement à l'Inde qui était alors l'un des soutiens les plus affirmés du texte qui au moment de sa négociation avait été recadré dans des termes de « non-prolifération »¹. Ainsi, selon lui, le « recadrage » du traité explique l'énigme du revirement du soutien indien. Les intérêts seraient ainsi contingents à un certain *cadrage* : « les intérêts sont produits de la même manière que les Etats et leurs perceptions sont produits au travers des représentations discursives »². Les *intérêts* identifiés par les Etats sont pour les deux auteurs des variables endogènes constituées à partir des pratiques des acteurs. Une fois de plus, par « pratiques » Mutimer et Tannenwald entendent « pratiques discursives ». Ils soutiennent que les intérêts des Etats sont le produit d'une interprétation discursive plus que des caractéristiques du monde réel³. Ces auteurs n'opèrent toutefois pas une opposition radicale entre « intérêt » et « norme » prenant ainsi en compte les fondements sociaux (informel et non rationalisé) de l'intérêt égoïste. Les intérêts découleraient en effet des dispositifs institutionnels issus du partage intersubjectif. Les deux auteurs, soulignent l'importance des espaces d'interaction sociale sur la définition des identités et des intérêts par les agents sur la scène internationale. Ils semblent toutefois considérer que les idées et les valeurs que revendiquent les acteurs permettent de comprendre leurs comportements.

¹ MUTIMER David, *Op. Cit.*, p. 141.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 128 et TANNENWALD Nina, *Op.Cit.*, p. 33.

Ces auteurs affirment l'existence et l'influence d'une force persuasive des idées (Nina Tannenwald) ou recommandent (David Mutimer) d'user des idées pour persuader. Quelles sont les pratiques réellement exigées par ces pratiques discursives et qu'est-ce que ces pratiques discursives permettent-elles de changer dans le comportement des acteurs ? Les auteurs répondent de manière ambiguë à ces questions.

2.2 Un redécoupage nécessaire des groupes sociaux à prendre en compte.

Un autre reproche doit être adressé aux perspectives abordées ci-dessus. Celui-ci porte sur leur définition commune de l'Etat national en tant que groupe social de référence permettant d'expliquer les comportements des décideurs étatiques. Ces analyses restent aveugles à la spécificité des groupes qui partagent et qui « définissent des identités et des positions sociales considérablement plus nombreuses et complexes que la "simple" appartenance à un Etat/une nation¹. » Cette critique adressée par David Ambrosetti pour surmonter le clivage entre intérêts et normes traversant la théorie des relations internationales est ici jugée pertinente pour reforcer un cadre d'analyse. En effet, même les perspectives qui présentent un regard bureaucratique ou cherchent à disséquer le système politique indien manquent cette considération. Si ces analyses décomposent l'Etat en tant qu'acteur unitaire, elles échouent à prendre en compte la complexité des appartenances et positions sociales occupées par les acteurs qui agissent dans un cadre étatique, ainsi que les spécificités des normes qui régulent la reconnaissance de leurs *identités* et de leurs *positions*. Les « intérêts » perçus par les acteurs étatiques sont ainsi modelés par des environnements normatifs spécifiques.

« Les relations interétatiques recouvrent donc un ensemble de relations interpersonnelles entre décideurs étatiques et leurs services administratifs. Les écarts de ressource entre ces individus d'un Etat à l'autre favorisent l'émergence de telles relations de clientèles entre eux. »

[...] « Comment peut-on analyser ces relations clientélares comme résultant de normes partagées par des individus-décideurs étatiques qui sont engagés dans de telles relations ? Conformément à notre cadre d'analyse, notre hypothèse est que ces situations de patron et client sont des identités, des positions sociales, reconnus à des individus dans des réseaux de relations, dans des groupes d'individus plus restreints que les Etats, et que la perpétuation de ces identités, véritables intérêts de ces individus, requiert d'identifier et de se conformer aux comportements

¹ AMBROSETTI David, « Contre l'opposition "intérêts versus normes" », *Op. Cit.*, p. 527.

collectivement attendus – c'est-à-dire aux normes– au sein des dits groupes en vertu des dites identités¹. »

Ainsi, l'auteur encourage à considérer la diversité des liens interpersonnels entre dirigeants indépendamment des cadrages étatiques. D'après le postulat constructiviste, « poursuivre son intérêt », c'est toujours « solliciter un groupe, attendre de ces derniers des comportements particuliers à notre égard ou dont on bénéficiera. Il s'agit en dernière instance de se voir reconnaître une appartenance à des groupes donnés et des positions déterminées au sein de groupes. » Ainsi, le cadre d'analyse constructiviste appelle à un approfondissement sociologique des identités et normes qui régule la politique interétatique, y compris en présence de comportements jugés « réalistes » ou « cyniques », i.e. orientés vers l'accumulation de la puissance.

2.3 Une diplomatie indienne en quête de *légitimité* (hypothèses d'analyse).

Les discussions menées ci-dessus ouvrent à une rénovation des pistes d'investigations. A la place de l'opposition entre *normes* et *intérêts* qui animent la plus part des recherches ayant pour objet la nucléarisation de l'Inde, notre démarche tentera de montrer comment les décisions de politique étrangère indiennes résultent de la défense de *positions* de décideurs étatiques. Il s'agira ainsi de faire apparaître, dans les pas de David Ambrosetti, les contraintes de légitimité qui orientent les interactions en politique internationale.

Par *position*, il faut comprendre la reconnaissance collective d'un rôle social ou d'une *identité* à un acteur donné dans un espace donné ; autrement dit, la reconnaissance de l'appartenance à un groupe social. La perpétuation de ces *positions* dans l'espace social international dépend de phénomènes de sanctions collectives –positives ou négatives– régis par un certain nombre d'attentes partagées par les acteurs étatiques. L'ensemble des « attentes collectives socialement sanctionnées »² forme ainsi les *normes* sociales qui régissent –prescrivent et sanctionnent– les comportements des agents sociaux. Il sera dès lors possible de distinguer une *norme* chaque fois que l'investigation sera en présence de comportements « réellement attendus, dont la non-survenance provoquerait des réactions notables rompant le flot des pratiques quotidiennes, des routines. La *norme* structure les pratiques et n'existent qu'à travers la reproduction et l'actualisation des pratiques³. »

¹ AMBROSETTI David, « Contre l'opposition « intérêts versus normes » ; *Op. Cit.*, p. 527.

² AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 62.

³ AMBROSETTI David, « L'humanitaire comme norme du discours au conseil de sécurité : une pratique légitimatrice socialement sanctionnée », *Cultures et conflits* n°60, 2005, p. 39 à 62, paragraphes 7 et 8.

On l'aura compris, la perception de risques de sanction sociale négative pesant sur les *identités* et les *positions* de ces agents les oriente vers les actions *adéquates* leur permettant de capter les ressources (matérielles, institutionnelles ou symboliques) indispensables à la préservation de leurs positions de pouvoir. Sont dites *adéquates* les actions qui respectent les normes à partir desquelles la valeur et l'usage des ressources sont définies. Dans la pratique, l'évaluation réciproque de la conformité aux attentes collectives est soumise à un travail d'identification de ces pratiques affranchies du risque de sanction sociale négative. La *légitimité* apparaît ici en ce qu'elle neutralise la nécessité d'une telle évaluation. La reconnaissance de la *légitimité* d'un comportement ne résulte pas obligatoirement d'une confrontation consciente aux normes décelables dans un environnement spécifique. Ainsi, David Ambrosetti définit la légitimité comme le « refuge ultime du non-problématique »¹. C'est à partir de cette définition que la suite de notre investigation sera construite.

Cette définition implique ainsi de privilégier l'étude d'une dimension processuelle de la légitimité sur une dimension axiologique élaboré à partir des revendications de légitimité des acteurs sociaux. En politique étrangère comme dans tout système social, prendre des « décisions » (ou des « non-décisions »), écarter certains « problème » ou fixer tel ou tel « agenda » suppose pour les décideurs étatiques de s'appuyer sur des réservoirs de légitimité et suppose aussi que ces « décisions » ou « actions » soient « légitimées », c'est-à-dire qu'elles soient prises en « écartant *l'inconfort cognitif*, i.e. la perception d'un risque à acquiescer un certain type de comportement, l'interrogation quant à la conformité d'un comportement avec les attentes collectives en vigueur dans un espace social². Cette lecture s'éloigne ainsi de polarité weberienne et du paradigme standard de la légitimité du pouvoir politique qui définit la légitimité contre l'action rationnelle en finalité³. Max Weber ne prend, en effet, pas en compte dans sa conception de la « domination » les relations sociales dans lesquels « la docilité des acteurs sociaux découle des “constellations d'intérêts” dans lesquels ils sont pris »⁴. Leur soumission s'analyse pour Weber à partir des seules considérations de leurs intérêts matériel. Cette soumission est orientée par des motifs rationnels en finalité, que le sociologue distingue radicalement, sans la rendre pour autant incompatible, d'une rationalité en valeur.

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 141.

² *Ibid.*

³ DOBRY Michel, « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques « complications » de la sociologie de Max Weber », in Pierre Favre, Jack Hayward et Yves Schemel, (dirs), *Etre Gouverné. Hommages à Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 144 et suivantes.

⁴ *Ibid.*, p. 145.

La conception de la légitimité que l'on adopte ici se rapproche ainsi de celle de Pierre Bourdieu lorsqu'il définit la légitimité en tant qu' « efficacité symbolique »¹, qui d'une part conçoit la simultanéité des investissements économiques et des investissements affectifs mais offre une construction intellectuelle qui rend intelligible leur corrélation. Ainsi, dans la *pratique*, les acteurs sociaux, s'orientent ou « se placent », de telle sorte à assurer des profits qui n'ont pas besoin d'être recherchés comme tels et à procurer ainsi « un profit supplémentaire, celui de s'apercevoir comme parfaitement désintéressé et parfaitement pur de toute usage cynique ou mercenaire »².

Le premier élément de cette réflexion a déjà été souligné. La reconnaissance de la *légitimité* d'un comportement ne résulte que très rarement d'une confrontation consciente aux normes décelables dans un environnement spécifique. Un autre élément sera également fondamental pour la suite de notre propos. La rationalité en finalité n'est pas étrangère à la rationalité en valeur ; bien au contraire puisqu'elle se renforce l'une de l'autre. La légitimité, c'est la valeur du jeu –i.e. « la valeur dans laquelle se produit et se reproduit la valeur de tous les enjeux »³. L'enjeu politique de la légitimité c'est dès lors de dissimuler les stratégies objectivement ajustées aux chances objectives de profit, c'est-à-dire les rapports de force en tant que rapports de force. Cette quête de légitimité n'est dès lors pas rejetable hors de l'interaction elle-même et de l'activité tactique des agents sociaux. Ainsi existe-t-il des *pratiques de légitimation*. Et cela chaque fois que des agents sociaux visent *pratiquement* à « mobiliser certaines typifications renvoyant à certaines pratiques reconnues comme normale, légitimes, au détriment d'autres typifications pour orienter la démarche cognitive des autres agents confrontés à un problème, à un comportement comme nouveau, à un conflit de normes dans la définition des pratiques adéquates face à un comportement nouveau »⁴.

Les pratiques diplomatiques peuvent ainsi elles-aussi être orientées en vue d'obtenir l'acceptation tacite, l'absence de réaction, par le biais d'une « dé-problématisation » des décisions à venir pour « préserver leur confort et leur disposition à l'acquiescement »⁵. C'est à ce travail de légitimation que sera consacrée l'investigation dans les chapitres à venir. Deux formules peuvent résumer les observations réalisées à ce stade de la recherche :

¹ BOURDIEU Pierre, *La distinction, Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, 1979, p. 95.

² *Ibid.*, p. 94.

³ *Ibid.*, p. 95.

⁴ AMBROSETTI, *Normes et rivalités à l'ONU, Op. Cit.*, p. 150 à 151.

⁵ *Ibid.*

Les pratiques diplomatiques dans le domaine du « nucléaire » renvoient à des enjeux de reconnaissance collective et de légitimité plus qu'à des enjeux définis dans leur seule dimension éthique ou sécuritaire.

Davantage qu'une diplomatie cynique ou morale, la diplomatie indienne du « désarmement » constitue un ensemble de pratiques langagières de légitimation de l'action politique internationale indienne.

Ce chapitre a ainsi permis de rompre avec la réification de la structure qui conduit à négliger l'activité tactique des agents sociaux. Il encourage également à rompre avec une approche essentialiste de l'arme nucléaire qui conduit à faire des « pratiques nucléaires » un type extraordinaire de pratiques. Il importe dès lors de restituer la banalité de l'échange social qui entoure l'usage social de cette ressource que doit plus au contexte dans lequel elle intervient qu'à ses propriétés intrinsèques. C'est l'explicitation de ces contextes – quelles sont les « règles du jeu » ? Comment les acteurs sociaux calculent-ils ? – qui formera l'un des enjeux de la suite de ces travaux.

L'autre rénovation épistémologique abordée renvoie aux clivages paradigmatiques traditionnels des relations internationales entre *normes* et *intérêts*. Cette dichotomie conduit à mépriser la porosité des liens qu'entretiennent ressources matérielles et ressources symboliques. Cette dichotomie entraîne d'autre part une conception fallacieuse de ce dont sont constitués les enjeux de légitimité en politique étrangère. La suite de cette recherche l'illustrera empiriquement.

La poursuite de l'*intérêt* ainsi conçu comme l'« effort permanent pour la protection d'*identités* et de *positions* sociales au sein d'espaces sociaux précis »¹ exige d'autre part de s'interroger sur les spécificités des groupes qui les partagent et qui défissent ces identités et ces positions sociales. Il sera dès lors décisif pour la suite de l'analyse de prendre en compte la complexité des appartenances et positions sociales occupées par les acteurs qui agissent dans un cadre étatique, ainsi que les spécificités des normes qui régulent la reconnaissance de ces identités et des ces positions.

Différentes normes ont été invoquées par les auteurs évoqués tout au long de la partie précédente pour éclairer le comportement diplomatique des dirigeants indiens et ses transformations. Aucune d'elles ne fait néanmoins l'objet d'une investigation empirique quant aux comportements qu'elles prescrivent réellement. C'est à cela que sera consacrée la partie suivante.

¹ AMBROSETTI David, « Contre l'opposition « intérêts versus normes » *Op. Cit.*, p. 525.

Chapitre 2. La diplomatie du « désarmement » en tant que pratique discursive de légitimation.

Ce chapitre tentera de distinguer empiriquement les normes pratiques à partir desquelles se fondent les évaluations des attentes et des comportements adéquats à mettre en œuvre. L'ambition théorique est ici de donner aux pratiques diplomatiques indiennes une explication qui se place au-delà des revendications des acteurs eux-mêmes. Les étapes suivantes de notre argumentation viseront donc à démontrer l'inanité sociologique des idéalismes pacifiste et sécuritaire comme variable explicatrice des pratiques diplomatiques de l'Inde (1). Dans un deuxième temps il s'agira de souligner les déterminants *pratiques*, c'est-à-dire non rationalisé, et les comportements réellement prescrits qui prévalent à l'explication des dynamiques de l'échange social observé (2).

1. Anomalies d'une conceptualisation éthique du changement paradigmatique de la diplomatie indienne.

Le contraste entre les traditions diplomatiques et les récentes décisions de New Delhi a conduit bon nombre d'experts à noter un « virage » ou, comme celui-ci a parfois été présenté dans la littérature stratégique, un « changement paradigmatique » de la diplomatie indienne. Celui-ci se caractériserait par l'abandon d'une *moralpolitik* (idéalisme politique) au profit d'une *machtpolitick*¹ (pragmatisme politique). Le revirement de l'Inde sur cette question représente, semble-t-il, les prémices d'une rupture avec les traditionnelles pratiques diplomatiques nehruvienne. Ce constat présente néanmoins au plan empirique plusieurs anomalies (1.1). S'il semble possible de parler d'évolution normative. Cela ne suffit pas à indiquer les comportements initialement prescrits et ceux ayant effectivement changés. C'est pourquoi il importe de définir ce qui est en jeu lorsque l'on parle de diplomatie du « désarmement », d'identifier les pratiques ayant réellement cours et celles sur lesquelles le « changement » a porté (1.2).

1.1 Les indicateurs empiriques d'une évolution normative.

Revenons sur l'histoire de la diplomatie indienne du « désarmement ». Les diplomates et stratèges indiens rappellent souvent le rôle joué par New Delhi dans l'émergence de négociations sur le désarmement et dans le cadre de certains traités aussi fondamentaux pour les délégations actuelles que le TNP ou le TICE.

¹ MOHAN Raja, *Crossing de Rubicon, The Shaping of India's new foreign policy*, New York, Palgrave Macmillan, 2004, p. 260-63 et avec une analyse différente, KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, Chapitre 3 et 4.

Dès les années 1940, l'Inde a été à l'initiative de résolutions devant l'Assemblée générale des Nations-Unies (1948) mettant en garde contre les dangers graves que représentaient l'absence d'un contrôle international effectif de l'énergie nucléaire pour la paix et la sécurité du monde. Le Premier ministre indien Nehru appelait ainsi dans les années 1950 à un arrêt des essais nucléaires.

L'Inde a rejoint le Traité d'interdiction partielle en 1963, estimant que ce serait une première étape vers l'inversion de la course aux armements nucléaires. Pour New Delhi, l'augmentation du nombre d'essais souterrains a « démenti cet espoir » et a augmenté l'inquiétude indienne jusqu'à « influencer, dans une certaine mesure, la décision de l'Inde de se tenir à l'écart du TICE et à toute autre mesure de désarmement partiel »¹. L'Inde a ainsi été le premier pays à déposer les propositions de résolution ayant abouti au TNP et au TICE. Il est vrai que Jawaharlal Nehru avait fait en sorte que l'Inde soit le premier Etat à signer le traité d'interdiction partiel des essais nucléaires en 1963. Jawaharlal Nehru et Krishna Menon avaient entre autre également appelé à l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère et à un arrêt immédiat des essais de la part des États-Unis et de l'URSS².

En 1978, l'Inde a pris à nouveau l'initiative d'une proposition d'interdiction des essais nucléaires, cette fois dans le cadre d'un véritable programme de désarmement nucléaire. La proposition a été faite lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 Juin 1978 par le Premier ministre Morarji Desai. La première étape de cette proposition contient quatre éléments, dont l'élaboration d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En 1982, New Delhi a présenté un autre programme contenant une proposition de convention sur la fin de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires, le gel de la fabrication d'armes nucléaires et l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, ainsi qu'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Par ailleurs, New Delhi avait décidé unilatéralement de ne pas fabriquer d'armes nucléaires et avait décrété un moratoire unilatéral sur ses essais³.

Cette vision globale, basée selon le gouvernement indien, sur « le partage des responsabilités » entre Etats Dotés de l'Arme Nucléaire et Etats Non Dotés de l'Arme

¹ GHOSE Arundhati, Negotiating the CTBT: India's Security Concerns and Nuclear Disarmament, *Journal of International Affairs*, été 1997, 51, no. 1, <http://www.fas.org/news/india/1997/ctbtghose.htm>.

² KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 217.

³ Pour une étude des comportements indiens dans le domaine du désarmement, voir: STOEISSINGER John George (avec l'aide de MCKELVEY G. Robert), *The United Nations and the superpowers : United States-Soviet interaction at the United Nations*, New York, random House, 1970, 210 pages, Chapitre 7. RAJAN Mannaraswamighala Sreeranga, *India in world affairs, 1954-56*, Londres, Asia Publishing house, 1964, p. 101 à 107, 675 pages. Et GOLDSCHMIDT Bertrand, *Le complexe atomique, histoire politique de l'énergie nucléaire*, Paris, Fayard, 1980, p. 179 et 222.

Nucléaire, a été formalisée dans le plan d'action présenté par l'ancien Premier ministre Rajiv Gandhi en 1988¹.

Par la suite, l'Inde a co-sponsorisé une résolution sur le TICE à deux reprises avec les États-Unis devant l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1993 et en 1994 sans que cela ne suscite une opposition notable de la part des communautés politiques, scientifiques et militaires indiennes. Il était ainsi à la fois question de s'opposer aux « discriminations néo-colonialistes », aux « déséquilibres » du dit « régime de non-prolifération » défendu en premier lieu par les États-Unis et de lutter contre « l'apartheid nucléaire » que celui-ci cherchait à institutionnaliser.

« L'Inde maintient qu'une non-prolifération durable ne peut être atteinte que par le désarmement et que les traités discriminatoires sont d'instables instruments. »²

L'Inde a sur ce motif toujours refusé de signer le TNP. Le gouvernement indien a ainsi pris position de manière régulière en faveur d'un accès au nucléaire civil pour tous les Etats conformément à « leur droit inaliénable d'accès aux technologies nucléaires civiles. Sur la base des principes attachés à la diplomatie indienne, les délégations indiennes ont traditionnellement accordé un soutien par exemple à l'Iran dans l'affirmation de « ses droits au nucléaire civil ». Les différentes grandes négociations internationales en matière de contrôle des armements y compris les premiers temps des négociations sur le TICE ont également été animées par ces revendications. Ainsi, lors de la 50^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1995, le Ministre des Affaires Etrangères indien Pranab Mukherjee menaçait-il du refus indien de signer un traité qui n'avait d'autre vocation que celle de perpétuer le déséquilibre originel du TNP.

Au cours des négociations TICE, l'Inde finit non seulement par utiliser son veto contre ce texte à l'issue d'une négociation acrimonieuse mais aussi par changer les justifications de cette décision (cf. chapitre 4). Pour la première fois de son histoire nucléaire, la diplomatie indienne justifiera ce choix en premier lieu pour des raisons de « sécurité nationale ». Ce virage sera confirmé par le gouvernement indien deux ans plus

¹ Ce plan prévoyait une « approche équitable » qui contenait les éléments suivants: les Etats Dotés de l'Arme Nucléaire devaient cesser la production d'armes nucléaires et de matières fissiles de qualité militaire, un TICE et une convention interdisant l'utilisation et la menace d'utilisation d'armes nucléaires devait être conclue, et les transferts d'armes, de vecteurs et de matières fissiles de qualité militaire devaient cesser. De leur côté les Etats Non Dotés de l'Arme Nucléaire devaient s'engager à ne pas acquérir d'armes nucléaires. L'ensemble du programme devait être réalisé en 22 ans. *Ibid.*

² "India has maintained that lasting non-proliferation can only be achieved through disarmament and discriminatory treaties are unstable instruments." Annual Report 1999-2000, *Ministry of Defense*, India, p. 9.

tard (1998) par la réalisation d'une série d'essais nucléaires. Il s'agit ainsi d'une transformation des pratiques diplomatiques discursives et non-discursives. En effet, d'une part ces essais mettent fin à un moratoire volontaire de vingt ans et d'autre part leur justification s'est accompagnée d'une mise en cause directe du voisin chinois et de son commerce nucléaire avec son rival pakistanais.

1.2 Invalidation des fondements éthiques de la diplomatie du « désarmement ».

Certains stratèges –qui revendiquent aussi le statut de politologue– tels que le « réaliste » Bharat Karnad, ont souligné les enjeux matériels et institutionnels qui fondent cette *moralpolitik* indienne¹. Comme cela a déjà été évoqué son argumentation se base sur la diplomatie « confidentielle » développée par un cercle restreint de penseurs et de conseillers politiques au sein du gouvernement Nehru. Selon l'auteur les fondements réalistes de la politique idéaliste du Premier ministre indien auraient ensuite échappé aux générations suivantes pour aboutir à un pacifisme « évidé » qui aurait guidé les piteuses décisions stratégiques prises au cours des années suivantes. Le travail de recherche de Karnad lui permet de reconstituer la formalisation rationnelle faite par Nehru de la diplomatie nucléaire indienne et l'intimité qu'elle entretenait avec la nécessité de préserver le développement d'un programme nucléaire à potentialité militaire.

Pendant la guerre froide, l'approche politique de Nehru était, pour l'auteur, la suivante : constance quant au soutien indien aux politiques internationales de désarmement et de contrôle des armements mais surtout dénonciation de l'« exclusive responsabilité » portée par les grandes puissances en matière de réduction des arsenaux. Bharat Karnad définit alors la politique de désarmement de Nehru de la façon suivante : « Le scepticisme de Nehru au sujet du désarmement se superpose à son intention d'en faire néanmoins une plateforme pour faire de l'Inde un acteur « moral » et encaisser les dividendes de la réputation de non-violence gandhienne². » Cette approche, comme la plupart des approches réalistes, conclut que cette ligne de conduite néhruvienne du « désarmement » n'a jamais existé autrement que de manière instrumentale et que les dirigeants indiens ont péché par incompetence en lui attribuant une signification éthique.

Bharat Karnad dénonce ainsi la naïveté des dirigeants indiens en mettant en exergue tout au long de son ouvrage le différentiel qui existe entre les revendications des dirigeants indiens en la légitimité des pratiques diplomatiques de « désarmement » et l'absence

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, Chapitre 3.

² *Ibid.*, p. 214.

patente de tout effet normatif réel et durable de ces pratiques¹. Le succès qui est supposé entourer les efforts indiens dans le domaine du désarmement relève pour lui de la pure mythologie. B. Karnad met ainsi en question les revendications des gouvernements indiens successifs (et notamment des membres du parti du congrès) quant au rôle joué par New Delhi grâce à ses plaidoiries vives dans l'élaboration et la mise en œuvre du traité d'interdiction partiel des essais nucléaires en 1963 (interdisant les essais atmosphériques, spatiaux et sous-marins). Pour l'auteur, ce rôle équivaut en réalité à celui d'« une *pom-pom girl* » dans la mesure où seul l'accord des États-Unis a permis au traité de voir le jour². Ce constat est pertinent mais il ne donne pas l'occasion à l'auteur d'en tirer les bonnes conclusions. En effet, une telle analyse confond différentes dimensions de l'interaction et place l'explication au niveau des revendications/justifications indigènes (données a posteriori). L'observation empirique des pratiques diplomatiques de « désarmement » montre que l'idéal auquel renvoient ces pratiques diplomatiques, c'est-à-dire leur dimension éthique, n'est pas ou peu ce qui oriente les acteurs vers le respect, la reproduction de ces pratiques.

Donnons un exemple plus précis. La fréquence des mobilisations indiennes dans les arènes onusiennes de désarmement ne semble pas corrélée au succès de ces mobilisations définies par les gains réels en termes de « désarmement » effectif. Ainsi, malgré la faiblesse des succès obtenus par New Delhi à l'Assemblée Générale des Nations Unies, – New Delhi échoua par exemple par deux fois à rassembler la majorité requise des votes pour passer une résolution visant l'arrêt des essais nucléaires. Le projet de résolution déposé par l'Inde le 21 septembre 1957 avorta avec 34 voix contre 24 et 20 abstentions. Un deuxième projet présenté par l'Inde et 13 autres pays le 4 novembre 1958 échoua avec 41 voix contre 27 et 13 abstentions– les dirigeants indiens n'en ont pas moins continué à investir ce thème chaque fois que l'occasion leur a été donnée.

Si les pratiques diplomatiques du « désarmement » ne permettent pas de conclure à l'existence de prescription éthique qui se serait imposée aux acteurs, alors de quoi est fait le changement identifié dans les pratiques indiennes ?

2. La fonction de légitimation des pratiques discursive de « désarmement ».

Cette partie aura vocation à dévoiler le caractère discursif des pratiques diplomatiques indiennes sanctionnées dans le cadre de la diplomatie du « désarmement » et à souligner l'importance de l'espace social dans lequel elles interviennent sur les captations

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, Op. Cit., p. 50.

² KARNAD Bharat, Op. Cit., p. 223.

de ressources qu'elles permettent (2.1). Il s'agira dans un second temps de s'arrêter plus en détail sur les enjeux d'influence et de crédibilité qui entourent le discours traditionnel de l'Inde. (2.2).

2.1 Le « désarmement », une pratique discursive qui s'inscrit dans un espace social précis.

La première observation que l'on peut faire à partir des éléments empiriques exposés à ce stade de la réflexion, c'est le caractère discursif des pratiques diplomatiques indiennes de « désarmement ». La seule régularité empiriquement observable est en effet l'invocation discursive.

Ainsi, selon Bharat Karnad, la « cause du désarmement » aurait d'abord permis « d'augmenter le prestige de Nehru et l'image de l'Inde dans l'arène internationale ». Toutefois, cette image se serait « progressivement transformée en croix à porter pour la politique indienne » ; une croix qui « handicap[a] la liberté d'action du pays dans le domaine nucléaire. Les attentes internationales qui ont été alimentées par le leadership indien autour de la problématique du désarmement, alors qu'originellement dédiée à dissimuler l'acquisition par l'Inde de capacités nucléaires duales, empêch[èrent] progressivement New Delhi d'inverser facilement la tendance sans endommager la crédibilité indienne et sa réputation d'un comportement éthique¹. »

Si le constat de Bharat Karnad nous paraît pertinent, celui-ci manque une dimension importante du problème étudié. Il est ainsi possible d'observer que ce sont les pratiques discursives de la délégation indienne qui faisaient l'objet de sanctions positives les autres Etats. En effet, les comportements auxquels conviait la délégation indienne jouissaient d'une reconnaissance de sa normalité. Jusqu'en 1995 l'invocation du « désarmement » assure à l'Inde des sanctions positives dans des espaces sociaux divers tels que les organes de presse. La diplomatie indienne du « désarmement » confère à la délégation indienne à Genève une *légitimité*, i.e. une « non-problématisation », une « crédibilité ». Pour Nehru, les conférences de désarmement étaient un moyen de recueillir des ressources indépendamment des gains réels obtenus en matière de renoncement aux armes nucléaires des grandes puissances.

Alors que l'Inde est dans une situation économique délicate et une condition militaire précaire, la couverture médiatique dont bénéficient les négociations onusienne permet en effet aux agents diplomatiques indiens de faire usage de la rhétorique du désarmement pour accéder à de nouvelles ressources. New Delhi jouissait ainsi d'une forte

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 224.

légitimité de la part d'acteurs extérieurs aux enjeux diplomatiques et militaires dont elle bénéficiait sous la forme de soutien plus ou moins formels qui faisait d'elle le porte-parole de cette cause universelle du « désarmement ». Il s'agit pour le gouvernement indien d'un véritable succès médiatique qui assurait à cette pratique discursive une efficacité de long terme mesurable à la régularité des tribunes médiatiques consacrées à cette question. Tout au long des années de guerre froide, New Delhi a ainsi utilisé ce prisme de lecture pour interpréter certains problèmes politiques ou diplomatiques et inviter ainsi le jugement d'agents extérieurs selon des schèmes d'interprétation a priori très éloignés des enjeux diplomatiques dont il était au fond question.

Ce constat impose quelques précisions compte tenu des mises en garde produites dans la première partie de ce travail (biais libéral). Cette pratique langagière n'a de sens qu'à partir des ressources qu'elle permet aux acteurs sociaux qui l'exerce d'acquérir. Cette remarque nous conduit à un deuxième constat, négligé par Bharat Karnad dans son analyse. Il s'agit de l'inscription de cette pratique discursive dans un espace social spécifique, régit par des règles tout aussi spécifiques. Il est ainsi possible de distinguer le poids réel que revêt la mobilisation de cette argumentation dans les arènes onusiennes et plus précisément devant la Conférence du Désarmement. Ce poids est en effet mesurable à partir d'indicateurs empiriques précis. New Delhi a ainsi joué un rôle prépondérant, non dans la mise en œuvre d'un « désarmement » réel, mais dans l'élaboration de son cadre institutionnel. En 1962, Krishna Menon, ambassadeur de l'Inde devant les Nations-Unies, chercha à faire jouer un rôle plus actif à son pays, i.e. à sa délégation, en promouvant l'idée d'un élargissement du nombre de pays membre de la Commission du désarmement. Dans la nouvelle Commission (*Eighteen-Nation Disarmament Commission* - ENDC), il y avait 5 membres respectivement pour le bloc de l'est et celui de l'ouest et huit issu du groupe des « neutres » : l'Inde, le Brésil, le Nigéria, la Suède, la Birmanie, le Mexique, l'Éthiopie et la République arabe unie¹ – contre 5 membres « occidentaux » et 5 membres « soviétiques » dans la Commission précédente (voir annexe 1). Un tel changement de composition, sensé accroître sa « responsabilité » et sa « représentativité » n'était évidemment pas sans incidence sur le fonctionnement de cette institution et sur les stratégies des acteurs qui y prenaient part. L'influence de New Delhi sur ces mécanismes constitue pour elle un moyen efficace pour augmenter son *prestige* national indépendamment des réalisations effectives dans le domaine du désarmement.

La cristallisation institutionnelle du désarmement ou de la non-prolifération depuis les années 1950 a ainsi abouti à la constitution d'un secteur autonome qui se décline

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 218.

objectivement sous la forme d'institutions internationales que les Etats (du moins certains d'entre eux) peuvent décider –ou non– de mobiliser et c'est dès lors dans ce cadre et uniquement dans ce cadre que les pratiques discursives du « désarmement » trouvent un sens.

1.1 Les enjeux d'influence et de crédibilité du discours traditionnel de l'Inde.

La partie précédente permet d'éclairer précisément la dimension politique des pratiques diplomatiques de « désarmement ». Il s'agit ainsi pour New Delhi d'un « bien politique » dans la mesure où il garantit une capacité de « non-problématisation »¹ de l'opposition indienne à la diplomatie occidentale de « non-prolifération » et à la « normalisation » du soutien des pays du G-21 (non-alignés) alors même que les intérêts de l'Inde en tant que puissance du seuil croisent davantage ceux des puissances nucléaires que ceux de la majorité des Etats intermédiaires qui n'ont aucune chance de développer des capacités nucléaires, ou comme certains pays européens de se voir offrir la protection du puissant arsenal nucléaire américain².

Le recours aux espaces diplomatiques du « désarmement » par l'Inde permet à cet Etat dépourvu de ressources économiques et militaires majeures de prétendre à une certaine influence sur les affaires du monde (s'il ne s'agit pas encore sérieusement de « s'asseoir à la table des grands », il est en revanche possible pour New Delhi de monnayer sa clientèle diplomatique). Les enjeux diplomatiques réellement au centre de la politique indienne visaient notamment à empêcher les mesures intrusives pour préserver le programme nucléaire de l'Inde. Cette position permettait ainsi à New Delhi de lutter contre la stigmatisation dont elle faisait l'objet depuis 1974 et contre les contraintes sur la distribution des ressources qui en ont résulté au travers des législations américaines dites de « non-prolifération » (*Amendement Glenn-Symington, Foreign Assistance Act* et le *Nuclear Nonproliferation Act 1978*) ainsi qu'à celles d'autres fournisseurs occidentaux via la création du club de Londres en 1975 et leur décision commune d'exiger des « garanties complètes » pour tous les transferts technologiques. Pour le gouvernement de l'Inde les stigmates de cette catégorisation se traduisaient en effet par la captation légitime de ressources au bénéfice de ses rivaux/adversaires (États-Unis/Pakistan) ou par l'impossibilité pour son gouvernement d'accéder à certaines ressources. Il est en effet possible de parler d'une illégitimité de la coopération avec New Delhi pendant toutes ces

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU, Op. Cit.*, p. 190.

² KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 221.

années comme cela peut aujourd'hui être le cas vis-à-vis de l'Iran. En témoigne le véritable tabou diplomatique –i.e. *pratique inadéquate*– que représente toute coopération technologique avec New Delhi entre 1974 et 2001-8. Dans le cadre de plusieurs entretiens avec des diplomates français qui ont été directement impliqués dans la négociation des accords de 2008 entre le gouvernement indien et l'AIEA, ces derniers confiaient en effet qu'une coopération nucléaire avec New Delhi, bien que « souhaitable dès la fin des années 80 » pour des raisons économiques comme politique, n'était « pas envisageable »¹.

Ainsi, New Delhi jouissait-elle d'une position d'influence de telle sorte qu'il est possible de considérer ce rôle de porte-parole de la cause du désarmement endossé par New Delhi comme une « ressource institutionnelle » – c'est-à-dire « qui est ce qu'elle est grâce à la mise en œuvre répétée par des agents donnés de conduites produisant l'effet escompté sur autrui– et permettent de mobiliser d'autres ressources (politique, diplomatie, financière, techniques et symboliques) »². La reproduction de cette ressource institutionnelle requiert toutefois le respect de certaines normes, i.e. des attentes collectives socialement sanctionnée, par lequel ces ressources existent. Si le soutien au désarmement a « vigoureusement contribué à polir l'image de l'Inde en tant que pays pacifiste et celle de Nehru en tant que dirigeant pacifiste »³ elle s'est également accompagnée d'un certain nombre d'attentes, de contraintes nouvelles qui pèsent sur les pratiques diplomatiques indiennes. La position d'influence à laquelle les agents diplomatiques suscitent dès lors des attentes collectives de la part de leur « clientèle diplomatique » étatiques comme extra-étatiques et la préservation de cette position dépendra de la capacité de New Delhi à répondre à ces attentes⁴. Il s'agit dès lors de « ne produire aucun “problème” dans l'esprit de ceux qui collectivement (...) font exister ces ressources »⁵. C'est ainsi que l'image de l'Inde, par ailleurs candidate à un siège permanent à l'ONU, se trouve engagée.

Il est ici important de souligner une nouvelle fois que les attentes afférentes à ce rôle ne relèvent pas de la réalisation réelle du « désarmement » mais de la mobilisation discursive de cette idée à des fins politiques.

Pour illustrer quelques-unes de ces attentes, un exemple précis peut d'ores et déjà être mobilisé bien que le chapitre 4 revienne plus longuement sur cette dimension. En décembre 1995, dans le cadre des négociations TICE, la délégation indienne reçut certains amendements spécifiques qui mentionnaient la doctrine de non-usage en premier des armes

¹ Entretien le 26 avril 2012 avec Y, ancien directeur politique du Quai d'Orsay (*voir annexe 4*).

² AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 138.

³ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 215.

⁴ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 160.

⁵ *Ibid.*, p. 138.

nucléaires. L'Ambassadeur Ghose prit l'initiative d'ignorer cette instruction politique qu'elle jugeait néfaste aux négociations. En effet, outre que le lien avec le TICE était précaire, l'introduction de ce concept –qui impliquait une reconnaissance tacite de la possession par l'Inde d'armes nucléaires– aurait eu selon elle des résultats potentiellement imprévisibles et auraient notamment pu endommager la réputation du pays et affaiblir le soutien que lui apportait les Etats non-alignés. La plus part de ces Etats étant en effet signataires de TNP, ils sont plutôt partisans d'un TICE étanche : « nous négocions de bonne foi en tant qu'Etat non-nucléaire et cela aurait été endommagé par la reconnaissance de posséder des armes nucléaires. Après tout, Notre cause/argument reposait sur le fait que les armes nucléaires étaient mauvaises et devaient être éliminées. Un mouvement en direction du [concept de *No First Use*] n'aurait pas simplement affaibli la position indienne mais y aurait mis un terme¹. » Pour les diplomates en postes à Genève, le vœu nucléaire de l'Inde correspond en effet à la nécessité de conserver sa clientèle diplomatique et son statut de porte-parole du « désarmement », c'est-à-dire le *prestige social*² afférant à son « ambiguïté stratégique » en tant que « Etats Non Dotés de l'Arme Nucléaire » et à sa position d'Etat luttant contre l'« apartheid nucléaire »³. Les Etats non-alignés sont pour la plupart signataires du TNP mais conservent une certaine défiance face aux velléités occidentales de restreindre leurs marges de manœuvre technologiques et dès lors prêts à soutenir les initiatives de l'Inde dans son opposition aux groupes occidentaux au sein des instances multilatérales.

Ainsi, la position de pouvoir des diplomates indiens dépend étroitement des soutiens sur lesquels ils peuvent compter dans le « jeu tendu »⁴ que représentent les situations de négociations. Une analyse en termes de capital symbolique permet dès lors de discerner la vulnérabilité des positions d'influence des diplomates indiens à Genève et du souci de préservation de ce capital qui est le leur.

Les comportements stratégiques des dirigeants indiens semblent ainsi s'orienter *pratiquement* vers la préservation d'un rôle de porte-parole du « désarmement ». Il s'agit pour ces dirigeants de préserver une position d'influence qui leur donne accès à d'autres ressources leur permettant d'agir –en l'occurrence de « s'opposer»– sur la scène internationale. Il est ainsi utile de rappeler qu'un recours à ces institutions internationales

¹ GHOSE Arundhati citée dans KARNAD Bharat, *Nuclear Weapons and Indian Security*, *Op. Cit.*, p. 383.

² AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 105-106.

³ Selon les mots de Jaswant Singh, Conseiller pour la Défense et les Affaires étrangères auprès du Premier ministre Atal Bihari Vajpayee. SINGH Jaswant, « Against Nuclear Apartheid », *Foreign Affairs*, Vol. 77, No. 5, Septembre-Octobre 1998, pp. 41 à 52.

⁴ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, *Op. Cit.*, p. 173 à 177.

ne constitue qu'un élargissement extraordinaire et temporaire du jeu diplomatique. La structure globale des relations dans laquelle elles s'inscrivent n'est pas neutre.

Comme cela vient d'être illustré, les travaux de la Commission Désarmement sont organisés autour de quatre groupes : occidental, Europe orientale, non-alignés et Chine, celle-ci constituant à elle seule un groupe. Or cette typologie institutionnalisée n'est pas apparue *ex nihilo* mais correspond aux rivalités stratégiques qui structurent les relations internationales à un temps T, en l'occurrence la guerre froide. Dès lors, les attentes qui procèdent de relations de rivalités ou de clientèles ne disparaissent pas dans l'esprit des diplomates membres de la délégation à Genève. Bien au contraire, leurs pratiques reflètent les transformations des rivalités globales et c'est ce qui apparaîtra empiriquement dans la suite de cette recherche.

En effet, la restriction temporaire du cadre d'analyse à l'enceinte onusienne de la Commission Désarmement n'était pertinente que pour dévoiler les biais qui irriguent les analyses traditionnelles de la « diplomatie nucléaire » de l'Inde. Si l'on veut expliquer tout à fait les contraintes de légitimité qui pèsent sur les pratiques diplomatiques indiennes dans le domaine du nucléaire qu'il convient de s'interroger sur la position occupée par les diplomates qui siègent à la Commission Désarmement au sein de l'appareil diplomatique indien et au sein de l'ensemble des acteurs sociaux indiens assumant des responsabilités dans ce domaine.

Prendre pour objet d'étude les « pratiques diplomatiques » des dirigeants indiens nous a évité jusqu'à présent toute interrogation quant aux acteurs effectivement impliqués dans ces pratiques et nous a donné l'apparence trompeuse d'une cohérence de ces pratiques. Les chapitres suivants tenteront de corriger cette déformation.

Chapitre 3. Les fonctions des relations et les fondements des groupes.

Notre démarche sera ici de mettre en exergue l'environnement de rivalités géopolitiques sur le fond desquelles agissent les dirigeants des pays du « complexe de sécurité » sud-asiatique. La description de ces rivalités permet de réinsérer ces dirigeants dans la pluralité des échanges sociaux auxquels ils participent et de mieux saisir les contraintes qui pèsent sur eux. (1). Cet examen empirique (dans la mesure du possible) dévoilera que les formes de l'échange social observées entre les différents dirigeants. Certaines habitudes de comportements entre élites dirigeantes doivent en effet être situées dans des schémas relationnels pour comprendre les logiques pratiques (reconnaissance des positions sociales qui permettent la mobilisation de ressources matérielles ou symboliques

nécessaires à la reproduction de ces positions) qui régissent les comportements étatiques de défense des « intérêts » (2).

1. Relations de rivalité et de clientélisme pendant la guerre froide.

La partie qui suit cherchera à montrer que la diplomatie du « désarmement » de l'Inde s'inscrit dans un contexte international très spécifique –celui de la guerre froide et des rivalités bipolaires– et dans un contexte régional tout aussi spécifique –celui des rivalités régionales exacerbées entre l'Inde et le Pakistan. Cela conduira notre recherche à s'intéresser aux rivalités stratégiques qu'entretiennent l'Inde et le Pakistan ; et ce y compris dans le cadre des relations de clientélismes qui unissent alors Washington et Islamabad (1.1). La relation de clientélisme entre l'Inde et l'URSS sera ensuite examiner pour comprendre les contraintes qui pèsent sur les dirigeants indiens (1.2)

1.1 Rivalités indo-pakistanaïses et clientélisme américano-pakistanaïse.

Depuis la partition en 1947 qui sépara le Pakistan de l'Inde nouvellement indépendante, les deux pays se sont opposés dans trois guerres à grande échelle (1947-1948, 1965 et 1971). Un état constant de préparation militaire de part et d'autre de leur frontière commune a caractérisé plus de six décennies d'amère rivalité entre les deux pays. La partition acrimonieuse de l'Inde britannique et la question non-résolue de la souveraineté du Cachemire –longtemps défini par Islamabad comme « la veine jugulaire du Pakistan »– ont été les principales sources de tension et ont conduit les deux pays à construire d'importantes infrastructures de défense dont le poids financier ne cesse de peser sur l'économie et le développement social des deux pays¹.

En 1947, le maharajah du Cachemire, souverain hindou à la tête d'un État en majorité musulman, est déstabilisé par l'avancée de francs-tireurs en marche vers sa capitale Srinagar, et appuyés par le Pakistan. Hari Singh choisit alors de rallier l'Inde, une alliance qui devait être confirmée par référendum dès la fin des conflits. La première guerre indo-pakistanaïse aboutit en 1949 à un partage *de facto* du Cachemire. Côté pakistanaïse, c'est-à-dire au nord de la ligne de cessez-le-feu, se trouvait l'Azad Cachemire et les Territoires du Nord; de l'autre côté de la ligne, l'État du Jammu-et-Cachemire délimitait la partie indienne. L'Inde qui réduisit considérablement l'autonomie originelle du Cachemire vit éclater fin 1989 une insurrection à Srinagar. Le Pakistan apporta un soutien rapide à ce mouvement en envoyant notamment s'associer aux insurgés cachemiris des

¹ RACINE Jean-Luc « Les relations indo-pakistanaïses entre Realpolitik et nouvel ordre mondial », *Politique étrangère* 2/2006 (Été), p. 297-307, paragraphe 4, <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-2-page-297.htm>.

groupes armés de « djihadistes », principalement pakistanais. L'Inde répondit par une vive répression qui aboutit à une défiance croissante de la part des populations Cachemiries. Pour autant, ni les insurgés, ni les djihadistes, ni même le pouvoir pakistanais n'étaient en mesure d'obtenir une victoire militaire¹. Bien que le rapport de force s'établît en faveur de New Delhi, ce soutien à divers mouvements séparatistes indiens imposait au gouvernement indien un lourd tribut en matière de dépenses d'armement. Le Pakistan a par la suite développé une marine capable de gêner l'accès de l'Inde au pétrole du Moyen-Orient tout en positionnant ses forces armées sur les principales routes d'invasion terrestre de l'Inde². La relation de rivalité entre l'Inde et le « pays des purs » est ainsi patente.

Au-delà des conflits frontaliers, cette rivalité s'exerce également dans le domaine de la politique étrangère sous la forme de tentatives de captation de ressources matérielles et symboliques offertes par les puissances étrangères qui s'intéressent aux dynamiques régionales. Les relations bilatérales entre les États-Unis et le Pakistan remontent ainsi aux premiers temps de la guerre froide dans le contexte de « Pactomanie » américaine et soviétique. Les États-Unis et le Pakistan ont signé un « traité d'assistance et de défense mutuelle » en 1954 et la même année, le « traité de Manille » à l'origine de l'organisation du traité pour l'Asie du Sud-Ouest (Otase) qui instituait un « système de défense collective »³. En 1955, les deux pays signèrent le « Pacte de Bagdad »⁴. Le Pakistan devint alors la pierre angulaire des dispositifs militaires de l'Occident en Asie. Cette alliance était considérée par les gouvernements américains successifs comme un moyen d'*endiguement* de l'URSS et leur soutien militaire et financier (don) leur permit de s'assurer d'une fidélité morale (contre-don) de leur nouvel allié dans la lutte contre les soviétiques. Les armes livrées au Pakistan conformément à ces politiques d'alliances servirent systématiquement contre l'Inde lors des conflits. Nous ne rentrerons pas dans le détail de cette relation complexe et encore aujourd'hui pleine d'ambiguïté. Il nous importe néanmoins de souligner brièvement les mécanismes sociaux de cette relation qui conduisit les États-Unis à prendre la défense (même de manière assez molle) du Pakistan face à l'Inde notamment lors des deux conflits en 1965 (menace d'intervention via l'ultimatum du 8 septembre) et en 1971 pour assurer la pérennité de son patronage sur l'Etat islamique. Les illustrations

¹ RACINE Jean-Luc « Les relations indo-pakistanaises entre Realpolitik et nouvel ordre mondial », *Op. Cit.*, paragraphe 4.

² GRARE Frédéric, *Les ambitions internationales de l'Inde à l'épreuve de la relation indo-pakistanaise*, Les études du CERI, N° 83 - février 2002, 36 pages.

<http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/etude83.pdf>

³ Réunissant l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Philippines, la Thaïlande, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis.

⁴ Traité d'Organisation du Moyen-Orient, signé par l'Irak, la Turquie, le Pakistan, l'Iran, le Royaume-Uni et les États-Unis.

des démonstrations de forces américaines au détriment de l'influence indienne dans la région sont pléthores : en 1963, le président Lyndon Johnson avait décidé d'arrêter toute aide alimentaire à destination de l'Inde dans le cadre d'une mesure perçue comme un « chantage à la famine » destinée à faire céder l'Inde devant le Pakistan sur la question du Cachemire¹. En 1971, lorsque la guerre du Bangladesh² éclate, deux grandes lignes de forces traversaient le sous-continent, l'une allant de Moscou à Delhi, l'autre liant Pékin, Islamabad et Washington. En juillet, Henry Kissinger, alors conseiller pour les questions de sécurité du Président Nixon, se rendit en Inde en gardant secret la visite à Pékin qu'il effectua dans les jours qui suivirent. Le diplomate américain suggéra seulement qu'en cas d'intervention chinoise au côté du Pakistan sur la question du Bangladesh, les États-Unis ne seraient pas venus en aide à l'Inde. Indira Gandhi, bien que revendiquant toujours un non-alignement politique signa la même année un traité d'amitié avec l'URSS et décida le 4 décembre une intervention militaire au Pakistan oriental pour aider la sécession. Les États-Unis ordonnèrent alors à leur porte-avion, l'*USS Enterprise*, en route pour la baie du Bengale, de faire demi-tour. En 1979, le gouvernement indien resta muet lorsque furent dépêchées en Afghanistan les troupes soviétiques.

Cette relation d'échange inégal entre Washington et Islamabad fut intensifiée par les évolutions tardives de la guerre froide. En effet, l'importance géostratégique du Pakistan fut considérablement renforcée aux yeux des États-Unis par le renversement en 1979 du Shah d'Iran, autre allié régional ; puis, par l'invasion soviétique de l'Afghanistan la même année. Le dirigeant pakistanais d'alors, le général Zia Ul Haq, profita de cette occasion pour imposer certaines conditions à l'utilisation de son territoire et de ses forces pour mener le *Djihad* contre l'armée rouge. Il s'en suit dix années de coopération ininterrompue entre la CIA et son équivalent pakistanais, l'*Interservices Intelligence Directorate*. Comme on le sait aujourd'hui, le commandement pakistanais usa de ses importantes marges de manœuvre pour apporter un soutien très sélectif aux différents groupes de moudjahidines afghans au détriment des intérêts indiens.

Cette coopération États-Unis-Pakistan qui s'exécutait largement au détriment de l'Inde résonna également dans le domaine nucléaire. Les États-Unis offrirent en effet au Pakistan près de dix ans d'indulgence sur son programme nucléaire en échange de son soutien contre les soviétiques en Afghanistan. Conscient de son importance stratégique, le

¹ JAFFRELOT Christophe (dir.), *L'Inde contemporaine: De 1950 à nos jours*, Paris, Fayard : CERI, 2006, Chapitre VII, ibid. sous chapitre L'intermède Shastri. Voir aussi CONLEY M. Jerome, *Indo-Russian Military and Nuclear Cooperation: Lessons and Options for US*, Lanham, Md., Lexington Books, 2001, p. 25 et suivantes.

² Le 25 mars 1971, l'armée pakistanaise intervient brutalement à Dakha alors que le futur Bangladesh entreprend la lutte pour son indépendance nationale et que des millions de réfugiés fuient au Bengale indien.

Pakistan obtint en 1981 une exemption de six ans de la part du Congrès des États-Unis pour développer sa capacité nucléaire militaire. Grâce à cette dérogation, l'usine d'enrichissement d'uranium d'Almelo put devenir opérationnelle en 1984, et permit au Pakistan d'atteindre la capacité nucléaire militaire en 1986.¹ Le Président Ronald Reagan parvint à détourner la pression de l'opinion américaine en faveur de la lutte contre la prolifération en votant en 1985 le *Pressler Amendment*. Ce texte rendait l'aide accordée au Pakistan conditionnelle à une certification présidentielle annuelle attestant que le Pakistan n'est pas en possession d'engins nucléaires. Par la suite, l'Administration Reagan fournit régulièrement cette certification en dépit des preuves matérielles contraires. C'est seulement au début des années 90, après le retrait soviétique, que le Président George H. Bush décida de ne pas renouveler la certification et s'intéressa de nouveau à la « non-prolifération » en Asie du Sud.² L'amendement Pressler fut finalement mis en application coupant net les versements d'aide civile et militaire à destination du Pakistan. En 1991 et 1995, les États-Unis prirent plusieurs mesures de sanctions contre le transfert de la Chine au Pakistan de technologies balistiques incluant des lanceurs mobiles pour missiles M-11. Ces mesures tombèrent néanmoins en désuétude au gré des accords de contrôle de technologies balistiques acceptés par la Chine. En 1995 les services de renseignements américains attestèrent pourtant de la fourniture par la Chine au Pakistan de missiles M-11 complets.³ L'Administration Clinton, qui pour des raisons stratégiques, ne souhaitait pas prendre des mesures de sanctions contre la Chine, opta pour l'inaction.⁴ Le *Brown Amendment* de 1995 alla plus loin en autorisant l'augmentation des transferts d'avions F-16 au Pakistan.

Ainsi, les antagonismes de guerre froide entre les deux superpuissances et l'effort mondial d'endiguement de l'Union soviétique conduisirent les États-Unis à faire du récent Pakistan un « État client »⁵. L'autre implication de cette relation compte tenu de la rivalité indo-pakistanaise fut l'alignement de l'Inde sur l'URSS, qui enferma la relation indo-américaine dans l'adversité – en tout cas après 1952, l'Inde non-alignée devenant un «

¹ SPECTOR S. Leonard, *Going Nuclear*, Ballinger Publishing Compagny, Cambridge, 1987, p. 132, in BARZIN Nader, *L'Iran nucléaire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 177. LEVY Adrian, SCOTT-CLARK Cathy, *Deception: Pakistan, the United States and the secret trade in nuclear weapons*, New York: Walker & Company, 2007.

² PAUL T.V. et NAYAR Raj Baldev, *India in the World Order, Searching for Major-Power Status*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

³ KAN A. Shirley, "China and proliferation of weapons of mass destruction and missiles: policy issues", *CRS Report for Congress*, Order Code RL31555, 8 août 2003, pp. 1-32., p. 4-6. <https://www.hsdl.org/?view&doc=14128&coll=limited>

⁴ PAUL T.V. & NAYAR Raj Baldev, *India in the World Order, Op. Cit.*, p. 228.

⁵ MEDARD Jean-François, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 26e année, n°1, 1976. pp. 103-131, p. 103.

ennemi » selon la logique que « ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous ». Les alliances américaines et les programmes d'assistance militaire qui les accompagnaient constituèrent ainsi un ensemble évident de préjugés pour New Delhi¹. Les États-Unis devinrent « l'agent extérieur d'un constant rééquilibrage en Asie du Sud », favorisant toujours le Pakistan en lui offrant une base de soutien aussi excessive qu'artificielle². De son côté, l'Inde refusa de rejoindre le camp occidental et se rapprocha de l'URSS dès les premières années de guerre froide jusqu'à ce que celle-ci devînt sa puissance tutélaire³.

1.2 Relations de clientélisme indo-russes.

Du point de vue économique et contrairement à son frère pakistanais, l'Inde possédait dès son indépendance politique les moyens de conserver une indépendance économique ; la plus grande partie du capital investi dans le pays étant déjà d'origine indienne⁴. Dès lors les coopérations bilatérales qui organisaient les rapports avec l'étranger furent décidées en fonction de leur capacité à moderniser l'appareil productif indien tout en préservant le principe sacré de l'indépendance économique. Cette stratégie ne séduisit alors guère les pays occidentaux, a fortiori les États-Unis, très friands de nouveaux marchés, qui dénoncèrent souvent le caractère protectionniste et étatique de l'économie indienne⁵. L'Inde était en effet une économie mixte qui fonctionnait sur la base de plans quinquennaux, de nationalisations et d'un large secteur public ; bien que le principe de l'économie de marché, certes régulée, s'appliquait à la majorité des transactions. Les États-Unis refusèrent de participer en ces termes à l'essor du secteur public indien à rebrousse-poil des dogmes du libéralisme économique. New Delhi se tourna alors vers Moscou. La voie de la coopération entre les deux nations fut ouverte en 1955 lors de la visite de Nikita Khrouchtchev. Bien que les États-Unis restaient les principaux bailleurs de fonds en matières de contributions financières au développement de l'Inde et en matière de livraison

¹ MCMAHON J. Robert, *The Cold War on the periphery : the United States, India, and Pakistan*, New York, Columbia University Press, 1994, 431 pages. TAHIR-KHELI S. Shirin, *India, Pakistan and the United State : breaking with the past*, New York, Council on Foreign Relations Press, 1997.

² SINGH Jaswant « Les États-Unis et l'Inde : le poids du passé, les promesses de l'avenir », *Politique américaine* 2/2006 (N° 5), p. 13-24. Paragraphe 3, www.cairn.info/revue-politique-americaine-2006-2-page-13.htm. L'auteur fut ministre des Affaires étrangères de l'Union indienne dans le gouvernement d'Atal Vajpayee entre 1998 et 2002, puis ministre des Finances jusqu'en 2004, fut l'artisan du rapprochement entre l'Inde et les États-Unis sous Bill Clinton puis George W. Bush. Egalement ancien officier (du Rajasthan) et figure du *Bharatiya Janata Party* (BJP), il est le chef de l'opposition au Rajya Sabha, chambre haute du parlement indien. Voir aussi RACINE Jean-Luc « Les relations indo-pakistanaïses entre Realpolitik et nouvel ordre mondial », *Politique étrangère* 2/2006 (Été), p. 297-307.

³ SINGH Inder Anita, "India's Relations with Russia and Central Asia quick view", *International Affairs* (Royal Institute of International Affairs), Vol. 71, No. 1, Janvier 1995, pp. 69-81.

⁴ JAFFRELOT Christophe (dir.), *L'Inde contemporaine: De 1950 à nos jours*, Paris, Fayard : CERI, 2006, 969 pages, Chapitre VII, La politique de non-alignement, Le rôle de la bourgeoisie nationale.

⁵ *Ibid.*

de produits agricoles –au cours des trois premiers plans quinquennaux (1951-1966), les dons et prêts américains constituaient 52 % de toute l'aide autorisée contre 8,4 % de la part des soviétiques et bien que celle-ci restait quantitativement très supérieure à l'aide soviétique, cette dernière touchait les secteurs névralgiques pour renforcer l'indépendance économique de l'Inde (sidérurgie, énergie, etc). Entre 1954 et 1975, l'URSS accorda à l'Inde 18% du total de l'aide attribuée à des pays non-communistes¹. La coopération stratégique entre l'Inde et l'URSS fut initiée en 1962 lorsque virent le jour les premiers programmes militaires et techniques communs. L'URSS devint alors le principal fournisseur de matériel militaire et d'aide économique de New Delhi et ce pendant plus de quarante ans. Par ailleurs, l'URSS utilisait le statut de son allié au sein du mouvement des non-alignés pour légitimer ses politiques en direction du tiers monde. Ces liens se renforcèrent dans les années 1980 mais se disloquèrent avec l'effondrement de l'URSS en 1991.

L'arrivée au pouvoir de Boris Eltsine et le démembrement de l'Union soviétique acheva de disloquer les relations entre les deux anciens « amis ». La période 1991-1996 confirma cette détérioration. Si la visite en 1993 du président Eltsine permit la reconduction du traité d'amitié de 1971 et atténuait les tensions croissantes animant désormais les relations bilatérales, celle-ci ne put empêcher l'abandon des clauses de sécurité, colonne vertébrale de la version initiale du traité. Moscou entreprit par ailleurs des ventes d'armes à destination du Pakistan et entamait alors une réorientation diplomatique favorable à un traitement international du conflit au Cachemire. Également en 1991, l'Inde qui doit faire appel au FMI parce qu'en proie à d'importantes difficultés financières pris les premières mesures de libéralisation de son économie. La dépendance de l'Inde vis-à-vis des institutions financières internationales –elles-mêmes largement sous contrôle occidental et principalement américain– ne permet depuis lors plus à la Russie d'en contrer l'influence. L'Inde cherche désormais à diversifier ses relations à la fois vers l'ouest et vers l'Est privé de l'appui de son ancien « ami ».

Ainsi, deux dualités se feront échos tout au long de la guerre froide : la partition de l'Inde britannique donnant naissance au Pakistan rompant l'unité territoriale du sous-continent et l'émergence quasi concomitante de tensions croissantes entre les États-Unis et l'URSS.

¹ MENON R., « India and the Soviet Union: a new stage of relations », *Asian Survey*, vol. 28, n°7, pages 731 à 750.

Les modalités de fonctionnement de la Conférence Désarmement renvoient directement à cette matrice relationnelle –deux Etats « patron » rivaux liés à deux Etats « clients » rivaux– ; à ces réseaux de relations qui unirent le Pakistan aux États-Unis et l'Inde à l'URSS avec des échanges de don et de contre-don assurant la reproduction de ces formes d'échange social.

Cette matrice génèrait un certains nombres d'habitudes dans les comportements de chacun. Dès lors les relations diplomatiques dans le domaine du « nucléaire » entre l'Inde et les États-Unis –y compris les deux formes concurrentes de pratiques langagière de légitimation que sont le « désarmement » tel que mis en avant par l'Inde et la non-prolifération tel que défendue par les États-Unis– doivent impérativement être lues à partir de ces formes de l'échanges sociales entre dirigeants politiques.

Les relations entre ces Etats étaient caractérisées par les appréhensions que suscitait pour l'Inde l'engagement militaire américain dans la guerre froide et les politiques d'alliances américaines dans le sous-continent indien. On comprend aisément dans ces conditions que le statut de New Delhi au sein du mouvement des non-alignés et a fortiori sa position dans l'enceinte des Nations-Unies ne pouvaient décentement pas être tenu pour « neutre » et les pratiques diplomatiques indiennes reflétaient ainsi ces formes spécifiques de l'échange social.

2. La « diplomatie nucléaire » en tant que organisation.

Comme nous l'indiquions précédemment, notre réflexion cherche à rompre avec les catégories indigènes d'Etat « déviant » ou d'Etat « vertueux ». Elle cherche à reconstituer les logiques sociales relatives aux pratiques considérées et, en ce sens, doit être rattachée au cadre d'analyse continuiste de la « mobilisation des ressources ». Une observation empirique, réalisée indirectement par la confrontation de plusieurs ouvrages traitant de cette question, nous a permis de reconstituer une partie du processus organisationnel et décisionnel de l'élaboration de la politique nucléaire indienne dans sa dimension diplomatique. Cette partie aura dès lors pour ambition de saisir –dans la mesure du possible– les *modus operandi* des agents et agences de la diplomatie indienne traitant des questions nucléaires. Il s'agira d'abord de présenter le fonctionnement officiel des différents organes bureaucratiques chargés de la gestion diplomatique du nucléaire (2.1). Une deuxième partie sera consacrée à une lecture plus empirique de l'activité tactique des acteurs et des agences participant au « jeu ». Il s'agira ici de penser leurs activités tactiques *relationnellement*, au travers de leurs interactions, de leurs rapports avec leurs « cibles » sociales et au travers de l'impact de leur activité sur leurs cibles (2.2). Une dernière étape

consistera à identifier la pluralité des groupes sociaux en présence et à reconfigurer la typologie des groupes sociaux considérés (2.3).

2.1 L'organisation officielle de l'appareil diplomatique indien.

Comme nous l'avons déjà spécifié et conformément à notre objet d'étude, nous distinguerons les activités de développement nucléaire (dimension scientifique et technique) des activités diplomatiques relatives au développement nucléaire. Il est évident que ces deux dimensions ne sont pas indépendantes l'une de l'autre mais notre intérêt se porte avant tout sur la gestion diplomatique de la nucléarisation. L'influence des communautés scientifiques et stratégiques ne sera dès lors examinée que dans la mesure où celles-ci recourent l'activité diplomatique.

D'un point de vue constitutionnel, le Président de l'Union indienne occupe la fonction de commandant suprême des forces armées. Dans les faits, néanmoins, le pouvoir réside dans les mains du Premier ministre élu par les membres de la *Lok Sabha*, chambre basse du parlement indien. La tradition veut d'autre part que le Premier ministre occupe les fonctions de Ministre d'Etat pour la Science et la Technologie qui comprend la Division de l'Energie atomique et de l'Espace (*Departments of Atomic Energie and Space –DAES*, simplement DAE avant 1972)¹. Dans le cadre de ces activités, le Premier ministre travaille régulièrement avec le responsable scientifique du DAES qui occupe également d'office la fonction de président du Commissariat pour l'Énergie atomique (CEA)². Les directeurs successifs de cette institution ont joué un rôle très influent dans l'orientation des politiques nucléaires de l'Inde notamment parce que la structure institutionnelle de l'Inde ne permettait pas (nous ignorons si cela est toujours le cas) au Premier ministre de bénéficier du contrepois d'expertises scientifiquement indépendantes.

Le Conseil des ministres était traditionnellement l'organe décisionnel ultime surtout sur les questions de politique étrangère avant d'être concurrencé par Comité ministériel chargé des affaires politiques. Le conseil des ministres, de moins en moins homogène dans sa composition politique, a ainsi progressivement perdu la main sur les questions de politique étrangères. Le factionnalisme a commencé à s'installer alors même que le Conseil des ministres était encore sous l'hégémonie du parti du congrès. Cette tendance s'aggrava dès lors que les gouvernements furent dirigés par des minorités ou des gouvernements de coalitions. Bien qu'il aurait pu être logique que la nouvelle hétérogénéité politique rende incontournable le pouvoir du Conseil des ministres, cela ne

¹ KAPUR Harish, *Diplomacy of India, then and now*, New Delhi, Manas Publications, 2002, p. 266.

² Discussions avec Sunil Félix, Conseiller nucléaire de l'Ambassade de France en Inde le 25 novembre 2012.

semble pas avoir été le cas. Les controverses perpétuelles et les blocages conduisirent les ministres à se reposer davantage sur leur propre ministère au prix d'une meilleure coordination interministérielle¹. C'est progressivement le Comité ministériel chargé des affaires politiques – composé des ministres des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur et des finances – qui constitua l'instance décisionnelle la plus élevée en matière de politique nucléaire. Néanmoins il est arrivé que le Premier ministre prenne des décisions sans consulter le Comité ministériel². Un Conseil de la Sécurité Nationale dont le rôle est aujourd'hui influent a par ailleurs vu le jour en 1998.

Le ministre des affaires étrangères ne semble pas avoir participé de manière prépondérante aux décisions relatives au développement et aux essais nucléaires et balistiques³. Il a toutefois joué un rôle décisif dans la formulation des positions diplomatiques de l'Inde sur les questions de non-prolifération et de contrôles des armements. Le ministre de la défense n'a en général quant à lui eu que peu d'influence, bien que la supervision qu'il exerce sur le *Defence Research & Development Organisation* (DRDO) ne soit pas négligeable.

Le ministre des finances qui gère le budget national et évalue les requêtes budgétaires formulées par le CEA et le DRDO participe par ce biais aux grandes orientations. Quant au Parlement, il possède un pouvoir relativement réduit (qu'il exerce au travers du mécanisme des questions au gouvernement) mais il constitue une formidable caisse de résonance de l'opinion publique et des pressions politiques qui l'accompagnent⁴.

Les forces armées et l'Institution militaire ont en Inde un rôle historiquement modique et restent tenu à l'écart de la plus part des décisions relevant de la sécurité nationale. Ces dernières restent traditionnellement complètement inféodées au pouvoir civil⁵.

Une autre spécificité de l'organisation bureaucratique indienne réside dans la dualité entre les deux principaux corps de fonctionnaires qui structurent l'administration de ce pays. En effet, la très grande majorité de fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères (MAE) est issue des rangs de l'*Indian Foreign Service* (IFS), qui produit des fonctionnaires de l'administration centrale basé à New Delhi contrairement à son alter ego,

¹ KAPUR Harish, *Diplomacy of India, then and now*, Op. Cit., p 267.

² PERKOVICH George, *India's Nuclear Bomb*, Op. Cit., p. 9.

³ CHENGAPPA Raj, *Weapons of Peace: the secret story of India's quest to be a nuclear power*, New Delhi : Harper Collins Publisher, 2000, p. 388 et 389.

⁴ KAPUR Ashok, *Pokhran and beyond: India's nuclear behaviour* Delhi ; Oxford : Oxford University Press, 2001, p. 153.

⁵ COHEN Stephen, *The Indian Army*, Berkley & Los Angeles, University of California Press, 1971, p. 173 à 174. Voir aussi KAPUR Ashok, *India's Nuclear Option, Atomic Diplomacy and Decision making*, New York, Praeger Publishers, 1976, p. 140.

l'Indian Administrative Service (IAS) qui produit les contingents de fonctionnaires à destination de la plupart des autres ministères pour occuper des fonctions au niveau à la fois l'Etat central et des Etats fédérés. Bien que le système de recrutement par concours via *l'Union Public Service Commission* soit identique pour ces deux corps, ils ont chacun développé un fort esprit de corporation et leur coordination reste aujourd'hui encore minimaliste¹. Pour ce qui est de l'*Establishment* nucléaire, celui-ci diffère également dans sa composition de la plupart des bureaucraties nationales de par la prééminence d'une petite coterie de scientifiques ayant un accès direct au cabinet du Premier ministre².

Néanmoins, nous allons le voir, une lecture sélective de la littérature historique tend à contraster un regard institutionnaliste simpliste qui ferait apparaître le cabinet du Premier ministre et la personne du Premier ministre indien comme les détenteurs majeurs du pouvoir décisionnel lorsqu'il s'agit d'orienter la diplomatie nucléaire de l'Inde. Une exploration plus fine de ces dynamiques bureaucratiques révèle en effet la pluralité et le caractère international des groupes sociaux pertinents pour notre étude.

2.2 Interactions diplomatiques de routine dans un jeu concurrentiel « normé ».

Il est sans doute avéré que le processus décisionnel indien dans le domaine du nucléaire a été et reste caractérisé par une forte personnalisation et une grande concentration du pouvoir dans des sphères politiques et scientifiques étroites. Le « secret » ayant entouré les grandes décisions de la nucléarisation de l'Inde, comme dans toutes les tentatives nationales de nucléarisation, est manifeste. Néanmoins, ces décisions diplomatiques (signature des différents traités de contrôle des armements, essais nucléaires, doctrine...) doivent être réinsérées dans les réseaux complexes de relations et les logiques sociales correspondantes. Le fait que ces décisions aient largement animé le débat public et par extension médiatique tant sur la scène nationale qu'internationale permettent d'avoir prise –bien qu'imparfaitement– sur les effets de contraintes pesant sur les décideurs politiques et permet dès lors de distinguer les différents groupes sociaux en fonctions des types de contraintes, des normes, qui pèsent sur eux. L'identification des sanctions sociales qui accompagnent certaines positions sociales nous permettront de distinguer les différents

¹ Pour une présentation détaillée voir aussi RANA K. S., *Inside diplomacy*, New Delhi, Manas Publications, 2000; BANDYOPADHYAYA J., *The making of India's foreign policy: determinants, institutions, processes and personalities*, Bombay, Allied Publishers, 1970, et BENNER Jeffrey, *The Indian foreign policy bureaucracy*, Boulder, Colorado: Westview, 1985.

² OLLAPALLY Deepa, 'Mixed motives in India's search for nuclear status', *Asian Survey*, 41: 6, 2001, pp. 925–42.

groupes sociaux interagissant. Toutefois, ces contraintes d'obéissance ne pèsent pas de manière égale sur l'ensemble des acteurs de la « diplomatie indienne ».

Comme tout ensemble de pratique, la « diplomatie nucléaire » de l'Inde se reproduit en vertu de systèmes de pensée précis « à la fois cognitifs –qui informent l'agent sur le monde qui l'entoure– et normatifs –qui indiquent à l'agent ce qu'il devrait faire¹. » La diplomatie nucléaire de l'Inde est ainsi le lieu d'attentes collectives, « de normes, attachées à des positions sociales précises, collectivement reconnues et sanctionnées dans des espaces sociaux précis². »

Le renouveau des discussions relatives au TICE intervient au début des années 90 dans un contexte stratégique de « diplomatie des missiles ». Jusqu'ici, les activités stratégiques de l'Inde avaient fait l'objet d'un marchandage structuré avec symétrie par rapport aux activités pakistanaises de mêmes types. Les États-Unis, longtemps aux côtés des soviétiques sur cette question, avaient imposé certaines restrictions aux deux nations frères ennemis. Comme le décrit la partie précédente, le marchandage en question garantissait l'« équilibre régional » sur la base de rapports de dépendance reposant sur l'échange réciproque de faveurs entre dirigeants étatiques contrôlant des ressources inégales³. Les décideurs de politique étrangère indiens étaient ainsi soumis au pouvoir social que conférait aux États-Unis et aux russes leur supériorité au sein de la structure économique et militaire. Toutefois, ces contraintes d'obéissance ne pesaient pas de manière égale sur l'ensemble des acteurs de la « diplomatie indienne ». Les lignes qui suivent chercheront à démontrer cette pluralité d'audiences –et dès lors de normes– à laquelle sont soumis les différents acteurs au sein de la « diplomatie nucléaire » de l'Inde.

Il s'agira ensuite sur cette base de redéfinir les critères de différenciations entre les groupes sociaux en présence.

2.2.1 Les pressions politiques internes pesant sur le Premier ministre.

En avril 1994, alors que l'Inde annonce que le développement du missile Agni est achevé, le Président des États-Unis William Clinton, envoie Strobe Talbott, Secrétaire d'Etat adjoint, officiellement pour exiger l'arrêt des programmes nucléaires indiens et pakistanais. Il s'agit officieusement d'obtenir des mesures de restriction contre ces programmes compte tenu de l'ampleur des pressions intérieures et du suicide politique que représenterait un compromis quelconque dans ce domaine pour n'importe lequel des

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 79.

² *Ibid.*

³ MEDARD Jean-François, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 26e année, n°1, 1976. pp. 103-131, p. 103.

dirigeants indiens comme pakistanais. Ces pressions peuvent être illustrées par la récupération politique de la rencontre entre le Premier ministre Narasima Rao et le Président Clinton le 19 mai 1994 par l'opposition. Celle-ci s'empara immédiatement de l'événement pour accuser le Premier ministre indien de compromission avec les États-Unis¹.

Le contexte international s'exprime ainsi au travers des allégeances politiques intérieures au pays et aux ressources captées via les réseaux internationaux de relations. En effet, la concurrence pour la captation de ces ressources est réelle. Celle-ci s'exprime en effet entre les décideurs diplomatiques et militaires américains et soviétiques mais aussi entre dirigeants indiens et pakistanais et, comme le montre Ashok Kapur, entre les acteurs politiques indiens pro-occidentaux, pro-soviétiques et nationalistes². La concurrence entre États « patron » soviétique et américain, et celle du Pakistan, État « client » concurrent, contraint ainsi le Premier ministre indien dans sa capacité à mobiliser les ressources conférées par sa position politique.

Dès lors, si les décideurs politiques de l'Inde chargés des questions nucléaires considèrent la nécessité de ne pas s'aliéner totalement les États-Unis (qui fournissent des aides économiques au pays malgré les clivages de la guerre froide) comme un enjeu pour la préservation même de leur position de pouvoir sur la scène politique indienne, cette relation doit avoir la forme discrète d'un consentement mou –ou d'une obéissance tacite voire niée ; qui n'empêche pas l'expression d'une opposition discursive– pour ne pas s'aliéner le soutien en provenance des acteurs politiques pro-soviétiques. Cette réalité s'exprime ici sous la forme d'un respect au moins implicite des normes dites de non-prolifération par New Delhi. Ainsi, malgré la véhémence rhétorique de certains responsables politiques les revirements de politique étrangère dans le domaine nucléaire sont restés très mesurés en dépit des changements à la tête des gouvernements indiens au profit d'acteur au discours plus nationalistes. Qu'ils s'agissent des gouvernements d'Indira Gandhi ou de B.A. Vajpayee (droite nationaliste BJP) aucune initiative visant à muscler la dissuasion nucléaire indienne n'a été prise. Les essais de 1998 ne contredisent pas cette affirmation au regard du succès scientifique et stratégique très limitée qu'ils représentent et de leur enrobage immédiat dans un projet de doctrine nucléaire de « dissuasion minimale »³ (cf. Chapitre 4).

¹ CHENGAPPA Raj, *Op. Cit.*, p. 388 et 389.

² KAPUR Ashok, *Pokhran and beyond*, *Op. Cit.*, p. 135 à 140.

³ KARNAD Bharat, *Nuclear Weapons and Indian Security*, *Op. Cit.*, pp. 413 à 425. Et PERKOVICH George, *India's Nuclear Bomb*, *Op. Cit.*, p. 407.

Les contraintes qui pèsent sur le Premier ministre indien en raison de son positionnement dans l'arène politique nationale qui viennent d'être énoncées n'épuisent toutefois pas l'ensemble des contraintes pesant sur le gouvernement.

2.2.2 Les contraintes scientifiques et industrielles pesant sur le gouvernement.

Le Premier ministre doit également faire face aux revendications de l'« enclave stratégique ». Ce terme désigne les personnalités issues du corps des scientifiques ou des ingénieurs chargés du développement technique de l'arme nucléaire qui possèdent une saillance politique, c'est-à-dire le DRDO et le DAE. Ces deux fonctions présentent en effet des spécificités institutionnelles leur permettant de cumuler responsabilités scientifiques et responsabilités politiques. En effet, le directeur général du DRDO (toujours un scientifique ou un ingénieur) occupe les fonctions de conseiller scientifique auprès du ministre de la défense et participe depuis 1982, avec le président du CEA, à l'orientation des politiques et des programmes touchant aux armes nucléaires et aux missiles balistiques¹. Par ailleurs, le directeur d'administration centrale (« *Secretary to the Government Of India* ») du DAE et nommé d'office président du CEA². Il est d'autre part important de noter qu'au-delà des enjeux purement scientifiques viennent se greffer des enjeux industriels de premières importances.

Le *Defence Research and Development Organisation* (DRDO) est une agence gouvernementale responsable du développement de technologies militaires. Elle née en 1958 de la fusion du *Technical Development Establishment* et du *Directorate of Technical Development and Production dans la Defence Science Organisation*. Son quartier-général est à New Delhi. Elle exploite aujourd'hui un réseau de plus de 52 laboratoires dont les activités de recherche relèvent de domaines tels que l'aéronautique, l'armement, l'électronique, l'informatique, aux missiles, aux véhicules de combat et à la marine militaire. L'Organisation comprend plus de 5 000 scientifiques et plus 25 000 personnes de soutien.

L'**Agence pour l'énergie atomique (DAE)** est un ministère placé sous l'autorité directe Premier ministre. Son siège est à Bombay (Maharashtra). Ses

¹ Discussion avec le colonel Hervé Manière, Attaché DGA auprès de l'Ambassade de France de New Delhi, en novembre 2012.

² Discussion avec le Conseiller nucléaire auprès de l'Ambassade de France de New Delhi, Sunil Félix, en novembre 2012.

responsabilités comprennent la technologie nucléaire, y compris l'énergie nucléaire et la recherche. Le **Commissariat de l'Énergie Atomique** fonctionnant sous son autorité.

Au cours de la période qui intéresse ces travaux, Abdul Kalam occupait les fonctions de DRDO et Rajagopala Chidambaram, celles de DAE. Les deux hommes soutenaient un déploiement plus agressif de missiles balistiques qu'ils avaient contribué à développer et étaient favorables à la réalisation de nouveaux essais nucléaires.

Abdul Kalam a dirigé certains des principaux programmes balistiques de l'Inde dont les programmes Agni, gamme de missiles de portée intermédiaire, et Prithvi, missile tactique surface-to-surface. Bien que les projets aient fait l'objet de nombreuses critiques quant à leur coût et leurs délais. Il exerça les fonctions de Conseiller scientifique auprès du ministre de la défense et de directeur général du DRDO de juillet 1992 à décembre 1999. Il occupait ainsi ces fonctions au moment de la deuxième série d'essais nucléaire de l'Inde à l'occasion de laquelle il joua un rôle politique et technique important (Coordinateur en chef du projet avec R. Chidambaram). Il est élu en 2007 à la Présidence de l'Union indienne.

Les pressions émanant de l'enclave technologique peuvent elles aussi être illustrées par la vigueur des débats autour de l'opportunité de déploiement ou non des missiles *Agni* et *Prithvi* issu du Programme de développement des missiles guidés intégrés qui s'acheva alors. Le directeur du DRDO, A.P.J. Abdul Kalam demanda l'autorisation d'effectuer des tests supplémentaires en vue du déploiement des missiles *Agni* et *Prithvi*. Sa requête demeura sans réponse mais les pressions en faveur de la poursuite du programme augmentaient au sein du parlement. Celles-ci conduisirent à un rapport en mars 1996 appelant à débiter la production en série de ces missiles. Le gouvernement restait néanmoins très réticent y compris du côté du ministère de la défense.

Les pressions exercées par A. Kalam et par le Parlement s'intensifièrent après que le Pakistan avait annoncé au court de l'été 1997 qu'il était en possession d'un nouveau missile (par la suite identifié comme le missile Ghauri). Quelques semaines plus tard le ministre de la défense, Mulayam Singh Yadav, déclarait que le programme serait « mené de manière prioritaire ». En novembre 1997, la production de l'*Agni* débutait et si les

modalités exact du déploiement restaient à fixer, le principe de celui-ci était d'ors et déjà acquis¹.

Le développement du *Prithvi* fut quant à elle achevée en 1994 conduisant à un débat sur les modalités de son déploiement. Au cours de l'été 1994, Abdul Kalam, embarrassa N. Rao en publiant dans la presse des plans suggérant le déploiement du missile *Prithvi* (d'une portée capable de viser la plupart des plus importantes villes pakistanaïses mais pas les centres de population chinois). Le Premier ministre serait devenu « livide » et aurait demandé à l'un des hauts responsables de son Cabinet de suggérer à M. Kalam de bien vouloir « fermer sa bouche un instant »². La position du cabinet du Premier ministre était alors opposée à un tel déploiement et considérait que « voir *General Electric* investir dans le pays conférerait [à l'Inde] plus d'influence politique face au États-Unis que vingt missiles *Prithvi*³ ».

Par la suite, le gouvernement multiplia les effets d'annonces dans un sens et dans un autre. Un déploiement semblait en effet bien trop provoquant vis-à-vis du Pakistan qui interrompait à peine les déploiements des missiles M-11 de technologie jugée équivalente. Le gouvernement ne voulait néanmoins pas apparaître comme cédant aux pressions internationales. Finalement, l'arbitrage du gouvernement du Front Uni (1996-97) décida que les *Prithvi* seraient « entreposés » à Jalandhar à proximité de la frontière pakistanaïse, ce qui voulait apparaître comme une décision un cran au-dessous du « déploiement »⁴.

Ce fiasco de « l'entrepôt » intervint peu de temps après le vote par le congrès des États-Unis du *Brown amendment*⁵ autorisant le transfert jusqu'alors gelé de 368 millions de dollars en pièces détachées et en équipement militaire à destination du Pakistan et dans un contexte de tensions indo-pakistanaïses. Le Pakistan s'est en effet toujours montré particulièrement attentif aux évolutions du programme de missile *Prithvi*, « spécifique au Pakistan » compte tenu de la portée du missile et cherchait systématiquement à équilibrer

¹ La spécificité de ce missile, vecteur à charge exclusivement militaire, rendait la décision d'un développement complet avait dès lors certaines implications sur les programme nucléaire indien (relations symbiotiques entre le vecteur et le programme nucléaire militaire). Le programme Agni constitue aujourd'hui le principal pilier de la dissuasion indienne basée au sol. Si les deux premiers missiles de la gamme s'inscrivent dans une logique de couverture du territoire pakistanaïse, la portée affichée de l'Agni III et V (respectivement de portée de 3500 km et 5000km) leur permet d'atteindre la plupart des grandes agglomérations chinoises et indique un déplacement des objectifs stratégiques indiens vers un renforcement des capacités de dissuasion contre la Chine. Une asymétrie croissante des stratégies sécuritaires de l'Inde et du Pakistan est dès lors constatable.

² CHENGAPPA Raj, *Weapons of Peace, Op. Cit.*, p. 389.

³ CHENGAPPA Raj, *Weapons of Peace, Op. Cit.*, p. 389.

⁴ *Ibid.*, p. 403.

⁵ Les États-Unis votèrent le 22 septembre 1995 l'exemption du Pakistan des sanctions prévues par l'amendement Pressler voté par le congrès des États-Unis. Cette dispositions autorisait ainsi le transfert jusqu'alors gelé de 368 million de dollars en pièces détachées et en équipement militaire à destination du Pakistan.

les déploiements indiens (Prithvi contre M-11 d'origine chinoise par exemple). Le président Leghari (Pakistan) avait ainsi déclaré que la production en série du missile serait « équivalente à un déploiement »¹. Le 18 juillet 1996 le Premier ministre Benazir Bhutto déclare que le Pakistan avait désormais atteint la parité avec l'Inde quant à ses capacités de production d'armes nucléaires et de vecteurs². Cela contribua sans doute à augmenter les pressions qui pouvaient s'exercer sur le gouvernement en faveur d'une militarisation. Il est ainsi possible d'observer la concurrence qui s'exerce entre les deux États clients du sous-continent indien par rapport aux États-Unis et les effets que cela produit sur les allégeances politiques internes.

Les risques inhérents à la perte de positions d'influence au cœur des relations d'échanges décrites et les dynamiques de concurrences qui les accompagnent trouvent une illustration manifeste dans la tentative avortée d'essais nucléaires par l'Inde. Dès le début des négociations sur le TICE, les pressions internes en provenance du Bhabha Atomic Research Centre (BARC) pour la réalisation d'essais nucléaires avant la signature du traité par l'Inde s'intensifièrent. Pour circonscrire ces pressions le Premier ministre Rao décida en décembre 1995 la disposition de têtes nucléaires sur les axes de lancement de Pokhran. La manœuvre dura plusieurs semaines. Rapidement, suite à ce qui peut sans doute être considérée comme des fuites volontaires de la part du gouvernement américain, le *New York Times* et le *Washington Post* suspectèrent l'Inde de se préparer à l'exécution d'essais nucléaires³. Ces médias citent alors des responsables du monde du renseignement américain affirmant que des satellites de reconnaissance auraient identifié une recrudescence d'activité sur le site militaire de Pokhran, où les premiers essais indiens de 1974 eurent lieu. Le gouvernement indien démentit immédiatement ces affirmations « totalement spéculatives » expliquant qu'il devait s'agir d'« exercices militaires de routine » et que l'Inde n'avait pas l'intention de conduire d'essais nucléaires⁴. Pour certains, il s'agissait avant tout d'un stratagème politique dans la part de N. Rao qui lui permettait de reculer sous « la pression » des États-Unis sans susciter l'ire de l'opposition politique⁵. Si la preuve empirique des intentions réelles ne peut pas être apportée dans le

¹ «Pakistan sends warning of response to Indian missile», *The International Herald Tribune*, 1 février 1996.

² SURYANARAYANA P. S., «Pakistan claims parity with india in nuclear domain», *The Hindu*, 20 janvier 1996, p. 13.

³ WEINER Tim, «U.S. Suspects India Prepares To Conduct Nuclear Test», *New York Times*, 15 décembre 1995, <http://www.nytimes.com/1995/12/15/world/us-suspects-india-prepares-to-conduct-nuclear-test.html>, consulté en février 2013. Voir aussi SMITH Jeffrey, «Possible Nuclear Arms Test by India Concerns U.S.», *Washington Post*, 16 décembre 1995, <http://www.fas.org/news/india/1995/951222.htm>, consulté en février 2013.

⁴ BURNS John, «India denies Atom-test Plan But Then Turns Ambiguous», *The New York Times*, 16 décembre 1996, p. 4.

⁵ KARNAD Bharat, *Op. Cit.* p. 366.

cadre de cette recherche, l'épisode reste significatif des pressions concurrentes qui s'exercent pour la préservation de l'influence politique du gouvernement indien. Ces pressions sont également décelables à partir de la vigoureuse poursuite des activités balistiques de l'Inde. Le 15ème tir d'essai du missile Prithvi est réalisé le 27 janvier 1996 à partir du site de lancement de Chandipur¹ et le 16 décembre 1996, des responsables au sein du ministère de la défense indien déclarèrent que non seulement l'Inde déploierait les missiles *Prithvi* mais que la production en série du missile avait d'ores et déjà commencé². Cette déclaration doit être comprise à la lumière du communiqué des États-Unis publié un peu plus tôt et appelant le gouvernement indien à ne pas déployer ces nouveaux missiles³.

2.2.3 Les diplomates du MAE aux premières loges de la relation indo-américaine et leur soutien au TICE.

Le contexte économique des années 90 est particulièrement important pour situer les logiques sociales qui s'imposent alors aux différents acteurs/groupes sociaux. Le Premier ministre N. Rao arrive au pouvoir en 1991 alors que l'Inde est frappée par une crise économique de grande ampleur. La demande de prêts auprès du FMI qui s'impose au gouvernement indien l'expose dès lors au risque d'un veto américain et donc à une éventuelle conditionnalité exigeant l'interruption du programme nucléaire (comme ce fut le cas par le gouvernement argentin)⁴. Les États-Unis s'abstinrent toutefois d'une telle demande craignant l'influence indienne sur les États non-alignés et dès lors son pouvoir de nuisance à l'occasion de la conférence de révision et de prorogation du TNP de 1995. La négociation indo-américaine aboutit à la place à l'engagement du gouvernement indien de se tenir à l'écart de la renégociation du TNP⁵.

C'est le Ministère des Affaires étrangères (et notamment la sous-direction du désarmement) qui fut chargé des négociations bilatérales avec les États-Unis, contournant complètement la délégation indienne devant la Commission Désarmement et l'ambassade indienne à Washington. Cette négociation discutait de l'éventualité d'un troisième type de statut à destination des États quasi nucléaire mais échoua en 1994 et Washington en revint à son opposition à tout changement du statut nucléaire de l'Inde. Les têtes à tête bilatéraux se poursuivirent néanmoins et en 1995, New Delhi s'engageait à soutenir le TICE et à co-sponsoriser avec les États-Unis une résolution onusienne portant sur le traité d'interdiction

¹ BOKHARI Farhan et RAGHUVANSHI Vivek, "Pakistan vows response to new India missile threat", *Defense News Service*, 16 janvier 1996, p. 18.

² NAQVI Jawal, "India to deploy Prithvi missile, plan new test", *Executive News Service*, 16 janvier 1996.

³ ALDINGER Charles, "U.S. urges india not to deploy new missile", *Reuters*, 16 janvier 1996.

⁴ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 364.

⁵ *Ibid.*, p. 365.

des matières fissiles en échange de l'approbation américain de l'attribution par le FMI d'un crédit-relais à l'Inde.

Ce marchandage était ainsi « normal » pour cette partie de l'exécutif indien habitué à négocier les modalités des aides étrangères et leur conditionnalité (e.g. aides alimentaires) et leur dépendance institutionnelle les rendent traditionnellement plutôt favorables à la conclusion de traités internationaux. Les négociations TICE débutèrent dans ce contexte et l'inquiétude sous-jacente du gouvernement Rao et de ses proches conseillers diplomatiques étaient, dès lors d'« éviter de porter préjudices aux États-Unis ». A.N. Varma, chef du cabinet du Premier ministre, formula le problème en termes de « risque de voir l'Inde isolée » devant la Conférence Désarmement. Il conseilla ainsi l'Ambassadeur indien devant la Conférence, Arundhati Ghose, de s'en tenir à suivre les positions américaines –comme cela avait été fait lors de précédentes négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce¹.

Ainsi, au sein du gouvernement de Narasimha Rao, la Direction du désarmement du MAE pris le parti de considérer le TICE et le Traité d'interdiction des matières fissiles (FMCT) comme faisant partie intégrale du « Plan d'action » de Rajiv Gandhi et décida qu'il incomberait dès lors au gouvernement indien d'apporter son soutien à ces textes ; conformément au positionnement traditionnel de cette administration. Le pouvoir des membres de cette administration dépend directement de ces relations d'une part avec les membres du gouvernement indien mais aussi avec les membres du gouvernement d'Etats aussi décisifs que les États-Unis avec lesquels ils négocient de manière bilatérale sur des questions économiques et politiques plus globales et sans réelle coordination avec les autres ministères. Pour les membres de cette partie du Ministère des Affaires Etrangères, le « nucléaire » indien –qui désigne ici à la fois un statut et une réalité balistique dans la mesure où New Delhi accepte aussi une certaine restriction dans la portée de ses missiles²– à une valeur d'échange qui leur permet de monnayer une « modération stratégique » et une clientèle diplomatique –celle des non-alignés– vis-à-vis de l'Etat patron³. Les contraintes qui pèsent sur ces dirigeants s'exprime ainsi, par exemple, par le souci constant de ne pas « offenser les États-Unis ».

Cependant, comme les parties suivantes le montreront, il existe d'autres groupes sociaux travaillant dans le domaine de la « diplomatie nucléaire » dont les intérêts résident

¹ KARNAD *Bharat, Op. Cit.*, p. 365.

² *Ibid.*, p. 350-351.

³ *Ibid.*, p. 374.

hors de l'espace social formé par les réseaux clientélistes liant l'Inde aux dirigeants étatiques étrangers et dont les dispositions se différencieront drastiquement de celle que viennent d'être présentées.

2.3 Reconfiguration typologique des groupes sociaux en présence.

Ces observations empiriques auront ainsi permis de différencier les contraintes qui pèsent sur les acteurs « nationaux ». Les descriptions réalisées soulignent les divergences internes à l'Etat indien quant à ce qui constitue l' « intérêt national » et la polysémie que revêt la « bombe indienne » selon les différents groupes sociaux qui mobilisent cette ressource. Ainsi, ces différents types d'acteurs répondent effectivement à des environnements de contraintes très hétérogènes et correspondent dès lors à des positions socialement hétérogènes qui ne permettent pas de considérer « l'Inde » comme un acteur international unitaire et rationnel. Ces acteurs cherchent tous à défendre leur position de pouvoir et pour cela à préserver les ressources auxquels leurs positions leur donnent accès selon des normes différentes. Leur perception de la nécessité au nom de signer tel ou tel traité s'en trouve nécessairement influencée. De la même façon dépend la diversité des vues sur les liens à entretenir les puissances étrangères.

En effet, si le gouvernement indien doit faire face à des pressions internes (opposition politique, éléments nationaux anti-Pakistan contraignants pour les positions de pouvoir des dirigeants indiens, DRDO, armée, AEC, BARC...), les paragraphes précédents ont aussi dévoilé les effets de contraintes générés par l'appartenance de certains acteurs à des groupes sociaux internationaux ; autrement dit, les décisions actions étatiques sont prises par des acteurs sociaux entretenant des rapports plus ou moins étroits avec d'autres acteurs sociaux extranationaux. Il s'agit là d'un enjeu de connaissance important puisqu'il brise l'illusion de cohérence, de continuité, et rompt avec l'idée de réalisation d'un grand dessein que consacre l'expression « politique nucléaire de l'Inde » ou « diplomatie nucléaire ».

La suite de notre démonstration nous amène donc à proposer d'ériger les différents types de contraintes (audience, normes et ressources) qui pèsent sur ces différentes positions sociales et permette de reproduire leur accès aux ressources en critère de distinction des différents groupes sociaux interagissant. Dès lors, le découpage envisagé permet de restreindre l'observation autour de quatre groupes sociaux :

- (1) L'Ambassadeur et la délégation indienne devant la CD.
- (2) Les fonctionnaires du MAE et ceux chargés des relations avec les Etats clés (direction du désarmement) que l'on a vu plutôt favorables à la signature d'accords

internationaux (TNP, TICE, FMCT) ; apparaissent également dans ce groupe les représentants de l'Inde aux Nations-Unies.

(3) Les dirigeants politiques au premier rang desquels le Premier ministre.

(4) Les scientifiques et les ingénieurs du nucléaire.

Ainsi, l' « arme nucléaire » ne revêt pas la même *valeur* pour les scientifiques chargés de développer le programme nucléaire indien, que pour les politiciens ou les diplomates, tous soumis à des logiques sociales différentes, voire contradictoires. Tous pourtant manipulent le même élément matériel, « la bombe ». L'usage diplomatique de l'arme nucléaire impose des contraintes hétérogènes selon le groupe social qui mobilise cette ressource sur la scène internationale et la pluralité des prises de positions quant à ce qu'est l' « intérêt national » renvoie à la pluralité d'espaces de contraintes spécifiques.

Si l'usage du nucléaire militaire est souvent résumé par les mécanismes de dissuasion ou de sanctuarisation du territoire national, les pages précédentes ont mis en évidence l'étroitesse de cette formulation et ont montré qu'il est impossible de comprendre les pratiques diplomatiques indiennes (dans le domaine nucléaire) à partir d'une définition universelle des *fonctions* de la « bombe » qui serait celles de son « pouvoir égalisateur » tant en terme de « sécurité » que de « prestige ». Au contraire celle-ci ne se comprend qu'à partir de logiques sociales spécifiques.

Chapitre 4. Érosion d'une pratique de légitimation dans un contexte de fluidité de politique internationale.

Ce chapitre sera consacré à dégager quelques implications théoriques des discussions conduites en amont. Il s'agira, dans le cadre resserré de la négociation TICE, de mesurer les incidences des processus de légitimité/dé légitimation et la place qu'ils occupent dans les pratiques diplomatiques via leurs capacités à fragiliser la position de pouvoir de la délégation indienne devant la Conférence du Désarmement. L'objectif sera ainsi de souligner la dimension tactique que revêtent ces mécanismes sociaux du consentement et dès lors leur influence sur l'organisation des transactions sociales internationales. Une première partie démontrera la dimension processuelle des contraintes de légitimité qui pèse sur la délégation indienne en indiquant comment les agents s'orientent pour éviter les « coups » attentés à leur légitimité et pourquoi ils échouent (1).

Une deuxième partie observera les incidences de l'élargissement de l'audience sur les rapports entre les groupes sociaux (ou « transactions intersectorielles », au sens où

l'entend Michel Dobry) (2). Une ultime partie donnera quelques pistes d'investigation quant aux nouvelles formes objectivées que revêtent ces transactions (3).

La partie qui suit rassemble et examine différents points de vue relevant de la « diplomatie nucléaire » de l'Inde dans le cadre de la négociation du TICE au sens large, c'est-à-dire non limitée à l'arène genevoise des discussions (Conférence du Désarmement). Ce cas d'étude a été choisi en raison des nombreux écrits –de facture d'ailleurs très inégales– qu'il a suscité. La « crise » politique qu'ont suscité ces négociations ont occasionné une multiplication des prises de positions au moment des faits et ont rétrospectivement attisé les plumes des « spécialistes ». Le positionnement de plusieurs diplomates, de responsables politique de hauts rangs, de responsables scientifiques et de membres de la communauté stratégique ou « faiseurs d'opinions » –que l'on découvrira souvent haut-fonctionnaires à la retraite– seront étudiés pour permettre une reconfiguration des typologies de groupes sociaux en présence.

1 Les conditions sociales de l'échec de l'invocation de formules discursives ritualisées.

Cette partie rend compte de la « problématisation » des pratiques diplomatiques indiennes, c'est-à-dire de l'atteinte à la légitimité de ces pratiques et à la position sociale qu'elle confère à New Delhi sur la scène internationale. Dans le cadre de cette négociation, c'est l'incapacité de la délégation indienne à répondre aux attentes de ses partenaires traditionnels au sein de la CD qui entraînera les sanctions sociales exercées contre sa position d'influence (2.1). L'objectif sera dès lors d'étudier la transformation de l'environnement normatif issu de la mobilisation de l'enceinte onusienne et les conséquences que cela revêt pour les pratiques diplomatiques indiennes. (2.2).

1.1 La « Problématisation » des décisions indiennes.

Pour la délégation à Genève et les autorités centrales indiennes, l'ouverture des négociations multilatérales sur le TICE en 1994 apparaît d'abord comme un « non-objet »¹. La délégation indienne et les autorités politiques de New Delhi se considéraient, au début des négociations, comme capables de peser sur la CD ou tout au moins de garder un contrôle sur les décisions qui y seraient prises. Quant à la position indienne, elle conserve toute sa « légitimité » et le rôle de porte-parole de la cause du « désarmement » reste « normal » pour les autres Etats ayant délégué leur voix à New Delhi sur cette question. En

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 370.

effet la négociation TICE illustrera la persistance de la légitimité de leadership indien en matière de désarmement et des pratiques langagières afférentes.

Ainsi, dès le début des négociations les pays membres du groupe des G-21 (rassemblant les Etats non-alignés) encouragèrent l'Inde –l'une des délégations membres des G-21 à posséder la plus grande expertise technique et une grande expérience de participation– à présenter un candidat pour présider le Groupe de travail n°1 sur la « vérification ». L'Inde refusa prétextant une pénurie en matière de personnel diplomatique¹ obligeant alors le groupe en question à élire le représentant de la Suède, pays membre des G-21 jusqu'en 1993 et n'ayant pas encore rejoint formellement le groupe de l'ouest au moment de la négociation. La décision indienne aboutissait ainsi à ce que les deux groupes de travail soient présidés par des pays européens, ce qui n'était évidemment pas considéré par les soutiens habituels de New Delhi comme une solution optimale, loin s'en faut. Cette réticence indienne libéra alors dans les couloirs de la CD des spéculations quant aux raisons stratégiques de New Delhi ayant motivé son refus. Progressivement les exigences indiennes isolèrent la délégation et la proposition indienne de lier l'article 14 « *Entry into force* »² (EIF) avec le désarmement nucléaire échoua à recueillir un soutien large en raison des soupçons qui pesaient sur sa sincérité. Ce scepticisme finit par toucher le G-21 lorsque la délégation indienne refusa de s'associer à l'initiative du groupe visant à insérer des éléments de langage relatif au désarmement dans le préambule du traité³. Les décisions indiennes suscitérent dès lors progressivement l'insatisfaction de ses soutiens non-alignés et commencèrent à poser « problème » pour ces Etats de plus en plus réticents à reconduire l'Inde dans son rôle de porte-parole. En témoignent les sanctions qui suivront le veto officiel de New Delhi à Genève et son refus de voir le texte transmis devant la Commission du désarmement à New York en charge des délibérations. La partie suivante reviendra plus en détail sur ces sanctions.

Comme les parties précédentes le suggéraient déjà, le MAE, appuyé ensuite par le Premier ministre, ordonne aux premiers temps de la négociation, de s'en remettre à l'argumentation traditionnelle du « désarmement » perçue comme légitime tant au sein de la sous-direction du désarmement du MAE que vis-à-vis de la clientèle diplomatique

¹ JOHNSON Rebecca, *Unfinished Business: The Negotiation of the CTBT and the End of Nuclear Testing*, UNIDIR, Genève, 2009, Nations Unies, p. 69.

² L'article 14 *Entry into force* prévoyait que le Traité ne pourrait entrer en vigueur qu'à condition que les 44 pays à l'origine du texte l'aient signé. Celui-ci aurait augmenté les coûts sociaux du refus de New Delhi et limité son pouvoir décisionnel, au-delà des sanctions matérielles pressenties par l'Ambassadrice Arundhati Ghose, Représentante de l'Inde à la Conférence du Désarmement. KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 387-388 et PERKOVICH George, *India's Nuclear Bomb: The Impact on Global Proliferation*, New York, Oxford University Press, 1999, p. 381-383 et GHOSE Arundhati, "The CTBT and Nuclear Disarmament: The Indian View," *Journal of International Affairs* 51 (été 1997), p. 252.

³ JOHNSON Rebecca, *Unfinished Business, Op. Cit.*, p. 122.

traditionnelle extranationale. L'ouverture de la négociation devant l'arène onusienne implique un élargissement des règles du jeu propres aux réseaux de clientèles. Mais cet élargissement réunit des agents qui ne partagent ni les mêmes institutions ni les mêmes normes et considèrent problématiques les réponses données aux attentes initiales.

Ainsi, l'Ambassadeur Ghose, dont la délégation cherche à restreindre autant que possible les mesures de vérification, exprima très tôt son soutien envers un « désarmement sincère » mais émit « certaines réserves » quant au fait que le traité discuté constitue une solution dans la mesure où la clause de vérification qu'il prévoyait apparaissait aux diplomates indiens pratiquement aussi intrusive que le TNP et aurait fermé les « options nucléaires » de l'Inde. Cette prise de position illustre les difficultés auxquelles les diplomates indiens se trouvent confrontés. Ces derniers sont en effet dans une position délicate dans la mesure où ils ne peuvent se résoudre à accepter la signature d'un texte qui mettrait un terme au programme nucléaire –que ses pratiques langagières légitimes du désarmement ont traditionnellement vocation à défendre– mais ce refus les oblige à décevoir les attentes et à briser la reproduction de la reconnaissance du rôle de porte-parole de la cause du « désarmement » qui lui assurait une influence non négligeable par les grandes puissances ; notamment au regard des soutiens dont jouissait sa revendication d'un siège au conseil de sécurité des Nations-Unies. La partie suivante expliquera d'où vient cette « problématisation » des pratiques diplomatiques indiennes et reviendra sur l'incapacité de New Delhi à y faire face.

1.2 L'Autonomie de la « voûte de légitimation » de la CD.

Comme les parties précédentes le suggéraient déjà, l'arène de la CD a pour effet premier d'élargir l'audience par rapport aux négociations menées en bilatéral et de l'élargir à des acteurs ou des groupes d'acteurs impliqués dans des logiques sociales différentes, a fortiori en raison de la portée médiatique dont jouit cette enceinte onusienne. Néanmoins, cette fois cette « audience élargie », traditionnellement au bénéfice de New Delhi (cf. chapitre 2), refusera de reconduire la position d'influence reconnue à l'Inde dans ce dossier. La mobilisation de cette arène pour légitimer certains comportements de politique étrangère a conféré une autonomie à la légitimité produite dans cette sphère institutionnelle pour constituer ce que David Ambrosetti appelle une « voûte de légitimation ». Celle-ci affecte d'autant les règles du jeu de la mobilisation au sein de telles arènes multilatérales

en leur conférant une influence nouvelle sur la définition des priorités de politique internationale et éviter de risquer un discrédit de l'organisation dans son ensemble¹.

Face à ces pressions, l'Inde a échoué à faire de son veto une décision « normale » même en changeant progressivement les pratiques langagières de légitimation de sa décision. La délégation indienne à Genève a en effet tenté de défendre la cohérence de son argumentation en termes de « désarmement » et a d'autre part tenté de recourir à de nouvelles pratiques langagières de légitimation sur le thème de la « sécurité nationale ». Ainsi, dénonçant à Genève, en juin 1996, le côté discriminatoire au nom des grands principes d'équité piétinés par les grandes puissances, la diplomatie indienne finit à New York en septembre de la même année par fonder son refus de signer le Traité sur l'intérêt supérieur de la « sécurité nationale »². Comme les parties précédentes se sont attachées à le montrer, cette transformation discursive tente de palier le démembrement de ces relations d'échanges institutionnalisés avec les Etats non-alignés (et extra-étatiques) –cherchant à mobiliser une nouvelle audience grâce à la mobilisation du registre souvent payant de l'« atteinte à la souveraineté » puis de celui de la « sécurité nationale– et espérant ainsi infléchir à son avantage la règle du jeu³. Cette tentative de légitimation a cependant échoué, New Delhi n'ayant pas eu les capacités diplomatiques de transformer les règles d'un jeu désormais autonome. L'éthique du désarmement ne s'impose pas aux Etats. En revanche la mobilisation de cette arène onusienne impose aux Etats le respect de certaines règles « émancipées » des pratiques étatiques initiales.

Dès lors, la décision indienne d'exercer son veto lors du vote du TICE à Genève en 1996 ne sera pas sans conséquences pour la diplomatie indienne qui subira certaines mesures de rétorsion pour ne pas s'être conformée aux attentes qui pesaient sur elle quant à l'invocation discursive de certaines formules et à leurs contraintes sur les décisions. En témoigne notamment le non-respect de l'opposition indienne au traité et la ruse de procédure utilisée pour donner une légitimité au traité malgré le veto indien. Le déchaînement d'une campagne médiatique internationale très négative constituera un autre aspect de ces sanctions sociales. A cet égard, la brutalité des médias français et américains sur la « responsabilité » de l'Inde dans l'échec des négociations du TICE est significative⁴.

¹ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, Op. Cit., p. 249. L'auteur cite ici BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Op. Cit., p. 88.

² GHOSE Arundhati, Discours prononcé devant la Conférence du Désarmement réunie en session plénière à Genève le 20 juin 1996, http://www.fas.org/news/india/1996/ctbt_cd_june_20_96.htm

³ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités à l'ONU*, Op. Cit., p. 199.

⁴ Le journal *Le Monde* titre ainsi le 26 juin 1996, « l'Inde bloque la négociation sur l'interdiction des essais nucléaires », *L'Express* accorde une tribune le 25 juillet à Michel Rocard et titre « Il faut faire pression sur l'Inde » ; *Libération* le 28 juillet titre « la fin des essais attendra : l'Inde bloque la signature » et souligne que la « course aux armements pourrait-être relancée ». Le journal *La Croix* titre quant à lui le 31 juillet « La fin

En témoigne aussi, l'échec de la candidature de l'Inde face au Japon pour le siège tournant Asie à l'AGNU –en effet, le 21 octobre 1996, l'Inde perd son combat électoral après un vote de 142 contre 40 au profit du Japon¹.

Il convient de mettre en avant la dimension processuelle de la légitimation observée ici. En effet, la reconnaissance de la « légitimité », i.e. du caractère « approprié »², des institutions politiques et des décisions produites ne s'appuie absolument pas, cette recherche le démontre, sur des valeurs éthiques ou morales considérées comme supérieures ou sur la base d'une quelconque acceptation volontaire de principes axiologiques. Les effets n'en sont pas moins objectifs comme en témoigne le basculement d'une pratique discursive autour du « désarmement » vers une rhétorique de la « sécurité nationale » qui n'avait jusqu'alors jamais été acceptée par la bureaucratie du « désarmement » du MAE indien (Direction du désarmement). L'approche traditionnelle, inchangée depuis l'époque de Krishna Menon, bénéficiait encore d'une grande influence pour défendre le « désarmement » comme un bien universel et dénoncer l'immoralité des armes nucléaires.

L'échec de la diplomatie indienne –échec quant à sa capacité à susciter le consentement autour de sa décision– aura ainsi des conséquences sur l'organisation de l'appareil diplomatique indien et sur la légitimité dont bénéficie une partie de ses membres. Les grandes décisions de la diplomatie nucléaire indienne qui suivront leur doivent sans doute beaucoup comme en atteste la place qu'a occupé Brajesh Mishra (diplomate et homme politique –BJP) dans la décision de réaliser les essais nucléaires de 1998 ou même la négociation autour du *nuclear deal* avec les États-Unis auquel il participa. Toutefois, un autre phénomène –dont l'influence sur les transactions entre secteurs ou groupes sociaux concurrence celle des contraintes de légitimité– peut-être identifié.

2. Les effets de la mobilisation de la CD sur les transactions intersectorielles.

Cette partie mettra en avant les effets de l'élargissement de l'audience sur les interactions entre groupes sociaux (ou secteurs). Il s'agira ainsi d'éclairer la divergence de vue au sujet des négociations TICE des différents acteurs impliqués selon les positions qu'ils occupent au sein des réseaux de clientèles interétatiques (1.1) et/ou par rapport à l'édifice normatif du « désarmement » (1.2). Une troisième partie identifiera les effets de la transformation

des essais nucléaires dépend de la Chine et de l'Inde ». *Le Monde* du 14 août titre « l'Inde, le Pakistan et l'Iran bloquent le traité d'interdiction des essais nucléaires », dans *L'Humanité* du 21 août « l'Inde maintient son veto » et selon *Libération* le 25 septembre « l'Inde, dernier trublion nucléaire » un sous-titre précisant qu'« une cinquantaine de pays ont signé le traité ».

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 386.

² DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, *Op. Cit.*, p. 302.

des relations d'échange au profit de l'influence américaine laissée sans concurrente depuis l'effondrement de l'URSS (1.3).

2.1 L'opposition ferme du DEA au TICE.

Le chapitre 3 esquissait le positionnement (favorable) d'une partie des diplomates du MAE vis-à-vis du TICE. A l'opposé de ce positionnement, le Docteur Anil Kakodkar, directeur du *Bhabha Atomic Research Center* (BARC) et le Docteur S.K. Sikka, directeur du *Solid State and Spectroscopy Group* également à la tête d'un programme d'armement au BARC, dirigèrent ce qui fut ensuite désigné sous le nom de « groupe de Bombay » dont les positions divergent drastiquement par rapport à celles du Président du CEA, R. Chidambaram, initialement peu critique sur le traité –pour des raisons qui semblent tenir de la proximité qu'entretenait R. Chidambaram vis-à-vis du pouvoir politique mais qui ne seront pas développées ici. Le Groupe de Bombay était totalement opposé au TICE redoutant les conséquences de la « clause de vérification » –jugée aussi intrusive que le TNP– sur le programme nucléaire militaire. Le Ministre de la Défense partageait cette position. Néanmoins, l'opposition du BARC/DRDO et des forces armées n'a sans doute pas été relayée jusqu'au Ministère de la Défense et certainement pas jusqu'au MAE. Le cloisonnement des services était en effet épais et aucune branche de l'administration autre que le MAE n'était impliquée dans le processus de négociation. La divergence de position sur ce qui devait être décidé était polaire. En témoigne l'épisode suivant qui survint en juillet 1995 : l'Ambassadeur Arundhati Ghose est nommée à la tête de la délégation chargée des négociations TICE à Genève avec pour mot d'ordre émanant du Secrétaire à la Défense K.A. Nambiar, courroie de transmission de l'opposition du DRDO et des militaires : « Négociez ce que vous voulez ; nous ferons ce que nous voudrions »¹, sous entendant ainsi la possibilité de voir le DEA et le Ministère de la Défense –responsables de la fabrication des systèmes d'armes nucléaires et de leur déploiement au sein de l'Armée indienne– se préparer à conduire des essais indépendamment de ce qui se tramait à Genève et des engagements internationaux qui seraient pris par le gouvernement.

Ainsi, pour les scientifiques et les ingénieurs du nucléaire qui n'entretiennent que des liens indirects avec la politique, la « bombe » représente des enjeux très concrets et quotidiens d'une part parce qu'ils maîtrisent les conséquences techniques des accords politiques internationaux discutés par les dirigeants indiens et d'autre part parce que leur propre raison d'être sociale et budgétaire se trouve en jeu dans ces discussions.

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 372.

2.2 Le clivage au sein du MAE entre la direction du désarmement et la délégation à Genève.

Le fond de la querelle entre le MAE et le Groupe de Bombay/Ministère de la Défense résidait notamment dans le refus du MAE –agence exécutive dans le cadre des négociations internationales– d’examiner dans le détail les conséquences qu’auraient ces deux traités sur le programme nucléaire indien. La délégation à Genève ne disposait que de moyens très limités pour suivre les discussions techniques à tel point que les diplomates basés à Genève finirent par décider de suivre presque à l’aveuglette la position d’Israël dont le statut nucléaire suggérait une convergence d’intérêt avec l’Inde¹. L’Ambassadeur Ghose est ainsi contraint à réclamer « des instructions politiques appropriées » à son gouvernement alors que lui apparaît de plus en plus clairement la nature « intrusive » du traité –notamment la « clause de vérification » très similaire aux exigences du TNP– et la menace qu’il représente contre l’« option nucléaire » de l’Inde. Le Premier ministre décide en octobre 1995, sur la base des positions du MAE, d’imposer que le TICE soit systématiquement lié à des objectifs de désarmement. L’arbitrage intervient donc en faveur de la direction centrale du MAE notamment pour les raisons mentionnées dans la partie précédente.

En décembre 1995, la délégation indienne reçut certains amendements spécifiques qui mentionnaient une reconnaissance par New Delhi du concept de NFU des armes nucléaires. L’Ambassadeur Ghose prit cependant l’initiative d’ignorer ces instructions politiques qu’elle jugeait néfastes aux négociations. En effet, outre que le lien avec le TICE était précaire, l’introduction de ce concept –qui impliquait une reconnaissance tacite de la possession par l’Inde d’armes nucléaires– aurait eu selon elle des résultats potentiellement imprévisibles et aurait notamment pu endommager la réputation du pays et affaiblir le soutien que lui apportaient les Etats non-alignés. La plupart de ces Etats étaient en effet signataires de TNP et à ce titre partisans d’un TICE étanche. L’Ambassadeur Ghose expliquait ainsi :

« Nous négocions de bonne foi en tant qu’Etat non nucléaire et cela aurait été endommagé par la reconnaissance de posséder des armes nucléaires. Après tout, notre cause reposait sur le fait que les armes nucléaires étaient mauvaises et devaient être éliminées. Un mouvement en

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 373.

direction du [concept de No First Use] n'aurait pas simplement affaibli la position indienne mais y aurait mis un terme¹. »

Les mécanismes de régulations sociales qui pèsent sur la délégation indienne à Genève apparaissent très distinctement en décalage avec les enjeux en termes de position d'influence au sein du MAE à Delhi. Pour les diplomates en poste à Genève, le vœu nucléaire de l'Inde correspond en effet à la nécessité de conserver sa clientèle diplomatique et son statut de porte-parole du « désarmement », c'est-à-dire le *prestige social*² afférant à son « ambiguïté stratégique » en tant qu' « Etats Non Dotés de l'Arme Nucléaire » et à sa position d'Etat luttant contre l'« apartheid nucléaire »³. L'échange social s'exerce ici vis-à-vis des Etats non-alignés et s'établit cette fois dans un sens inverse qui confère à l'Inde une position structurellement supérieure. Les Etats non-alignés sont pour la plupart signataires du TNP mais conservent une certaine défiance face aux velléités occidentales de restreindre leurs marges de manœuvre technologiques et dès lors prêts à soutenir les initiatives de l'Inde dans son opposition aux groupes occidentaux au sein des instances multilatérales. La position de pouvoir des diplomates indiens dépend étroitement des soutiens sur lesquels ils peuvent compter dans le « jeu tendu »⁴ que représentent les situations de négociations. L'urgence qui pèse sur les diplomates à Genève n'est pas la même que celle à laquelle les diplomates affectés à la « centrale » à Delhi se trouvent soumis –qui défendent une approche traditionnelle, « puriste » de la politique de désarmement (« défendre des principes universels ») mais aussi une volonté de conciliation avec un partenaire prometteur comme les États-Unis.

Ainsi, si la direction du désarmement du MAE plaide au premier temps de la négociation pour une implication de l'Inde sur un mode « traditionnel », d'importants dissensus naissent de cette décision. L'ouverture de la négociation devant l'arène onusienne implique un élargissement des règles du jeu propres aux réseaux de clientèles. Mais, comme cette partie le démontre, cet élargissement réunit des agents qui ne partagent ni les même institutions, ni les même normes (en fonction des positions qu'ils occupaient par rapport à l'édifice normatif du « désarmement » et/ou au sein des réseaux de clientèles

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, pp. 382-383.

² AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 105-106.

³ Selon les mots de Jaswant Singh, Conseiller pour la Défense et les Affaires étrangères auprès du Premier ministre Atal Bihari Vajpayee. SINGH Jaswant, « Against Nuclear Apartheid », *Foreign Affairs*, Vol. 77, No. 5, Septembre-Octobre 1998, pp. 41 à 52.

⁴ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, *Op. Cit.*, pp. 173 à 177.

interétatiques) et trouvent dès lors problématiques les réponses données aux attentes initiales (voir annexe 3).

2.3 L'influence indienne concurrencée dans les arènes onusiennes du « désarmement ».

Malgré la persistance de la légitimité de leadership indien en matière de désarmement, la reproduction de cette position sociale a été écornée avant la décision indienne de ne pas signer le TICE pour des raisons qui ne semblent pas tenir des contraintes de légitimité propre à la CD.

La diplomatie indienne a ainsi été prise au dépourvu en mai 1995 lorsque la Conférence de révision du TNP a reconduit indéfiniment ce traité. L'Inde s'attendait en effet à voir perdurer un soutien de la part d'Etats tels que le Mexique, le Venezuela, l'Égypte et l'Indonésie pour aboutir à une prorogation de seulement 20 ans, voire même conditionnelle à certains engagements de la part des Etats Dotés de l'Arme Nucléaire quant à une réduction de leurs arsenaux et ce faisant, affaiblir les pressions anti-nucléaires étatiques pesant sur New Delhi. Toutefois sous le coup des pressions économiques américaines, ces attentes furent déçues¹. Comme cela a déjà été évoqué (Chapitre 3, sous-partie 1.1.3), cette influence concurrente s'est aussi exercée sur l'Inde elle-même qui s'était engagée auprès des États-Unis à se tenir à l'écart de ces négociations, à soutenir le TICE et à co-sponsoriser avec les États-Unis une résolution onusienne portant sur le FMCT en échange de l'approbation américain de l'attribution par le FMI d'un crédit-relais à l'Inde. On mesure ici une nouvelle fois le croisement des dynamiques bilatérales et multilatérales. Une conférence du Mouvement des Non-Alignés (MNA) fut malgré tout organisée à Bandung dans le but de formaliser une proposition alternative en faveur d'un renouvellement de 25 ans du TNP mais celle-ci ne permit pas d'aboutir à un consensus.

Sur la scène internationale la fin de la guerre froide met en effet un terme à un certain agencement des rivalités et des échanges, et libère ainsi une nouvelle disposition des rivalités et d'échanges potentiels. Deux tendances intéressent notre propos, à savoir, le délitement d'un côté du clientélisme diplomatique entre l'Inde et les non-alignés et, d'autre part, l'inauguration d'une relation de clientélisme économique (voire militaire) sans égale dans l'histoire entre New Delhi et Washington. En 1991 se télescopent en effet deux événements majeurs : l'effondrement de l'URSS et la crise des finances indiennes. Commence alors, sous le Premier ministre P. V. Narasimha Rao, une mise en œuvre

¹ OLLAPALY Deepa, « India's Strategic Doctrine And Practice : The Impact of Nuclear Testing », in THOMAS G. C. Raju et GUPTA Amit (dir.), *India's Nuclear Security*, Boulder, Lynne Rienner publishers, 2000, 325 pages, p. 75.

prudente d'une libéralisation progressive de l'économie indienne avec une dynamique allant très au-delà des impératifs d'ajustement structurel exigés par le FMI pour obtenir les prêts demandés. Le modèle économique traditionnel était en crise, et de plus en plus critiqué pour les blocages que la « réglementation » imposait à la productivité et la compétitivité du pays. Quant à l'effondrement de l'URSS, il marque la fin de la politique des blocs et l'affaiblissement d'un pourvoyeur primordial en matière d'armement, et d'un partenaire commercial solide qui acceptait partiellement le troc et la roupie (non convertible).

Bien que les premières discussions au sujet d'éventuels transferts de technologies débutèrent au cours du gouvernement Rajiv Gandhi (1984-89) –New Delhi exprima son intérêt pour l'avionique et la motorisation américaine dans le cadre de son programme d'avion de combat léger (*Light Combat Aircraft*)– ce ne fut qu'après la fin de la guerre froide et l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement indien de Narasimha Rao en 1991 que les relations bilatérales prirent un tournant différent. Le Premier ministre Rao, en pleine libéralisation économique, ouvrit en effet la porte à des discussions en faveur d'une coopération bilatérale dans le domaine de la défense, concernant plus spécifiquement les transferts de technologies permettant d'aider le développement de la production indienne d'armes conventionnelles. Débute ainsi progressivement une nouvelle relation d'échange entre New Delhi et Washington avec en toile de fond le nouveau et alléchant marché indien notamment dans les domaines de la défense et de l'énergie. Parallèlement, en 1990, l'administration G. H. Bush déclara que le Pakistan violait les règles de non-prolifération et décida d'interrompre l'aide économique et militaire à son endroit (le Président cessa de certifier, selon les dispositions prévues par l'Amendement Pressler de 1985, que le Pakistan ne développait pas d'arsenal nucléaire).

Cet événement marque dès lors la fin de la concurrence entre des grands Etats « patron » et prive les acteurs indiens pro-soviétiques des ressources dont ils bénéficiaient en échange de leur soutien politique et diplomatique. Le délitement de ces réseaux d'échanges a ainsi rendu ces relations moins utiles pour les compétiteurs pour le pouvoir d'Etat en Inde et a affecté d'autant les relations internes à l'appareil décisionnel indien. Les exemples qui suivent illustrent bien les fondements objectifs de la transformation des relations d'échanges entre les dirigeants indiens et les responsables étatiques occidentaux et constituent en ce sens des marqueurs empiriques attestant d'une crise des réseaux de consolidation dans le cadre de ces relations. Le second exemple nous a été livré par un diplomate français. Celui-ci détaillait ainsi qu'un conseiller CEA avait été nommé dès le début des années 2000, et avant la signature des accords entre l'Inde et l'AIEA, mais au

titre laconique de « conseiller énergie et nouvelle technologie » et non à celui de « conseiller nucléaire » comme c'est aujourd'hui le cas. La raison de cette substitution reposait pour lui sur l'importance du « lien entre volonté d'ouverture et respect des exigences de non-prolifération ». ¹ La désapprobation internationale qu'aurait suscitée une coopération ouverte avec l'Inde dans le domaine nucléaire apparaissait en effet comme un coût trop élevé sans toutefois dissuader tout rapprochement ².

Ainsi, pour le Premier ministre indien les négociations du TICE représentent un double enjeu. Les risques qui pèsent sur lui vont en effet bien au-delà des enjeux de la CD en ce qu'il pourrait se voir privé des ressources dont il dispose dans l'exercice de ses fonctions de Premier ministre. Derrière la protection de la souveraineté indienne sur son programme nucléaire, c'est aussi le renouveau des relations « clientélistes » avec les États-Unis que le chef du gouvernement cherche à préserver. Ces dernières lui sont en effet cruciales pour asseoir son emprise politique sur un pays en proie à une grave crise économique. Le mot d'ordre est alors de minimiser les offenses à l'encontre des États-Unis. Cette reconfiguration des relations d'échanges entre dirigeants étatiques explique ainsi en partie les fortes réticences du Cabinet du Premier ministre à abandonner la « diplomatie du désarmement » (en raison des différentes attentes sociales qui pèsent sur lui, tel que nous l'avons déjà mentionné ; voir *annexe 2*) de telle sorte que, lorsqu'au printemps 1996, Arundhati Ghose préconise un retrait du processus de négociation, le MAE s'y oppose farouchement jugeant un tel retrait « inacceptable ». Les appels de l'Ambassadeur Ghose vers un désengagement lui valurent un avertissement de la part du Secrétaire pour les Affaires Etrangères, Salman Haider, effarouché par des barguignages selon lui aussi techniques que mesquins ³.

3. Nouvelles pratiques de légitimation et nouvelles technologies d'objectivation.

Les années 1990 sont ainsi marquées par la transformation des pratiques de légitimation de la nucléarisation de l'Inde ; transformation des pratiques discursives et non discursives. Les essais nucléaires indiens de 1998 constituent l'un des aspects non discursifs de cette transformation (3.1). La transformation des pratiques diplomatiques de

¹ Entretien le 21 mars 2012 avec X, ancien directeur-adjoint des *Relations Internationales du CEA*. (voir *annexe 4*).

² MEDARD Jan-François, « théorie de l'échange et échanges politiques », in CLAEYS, Paul-H. et FROGNIARD André-P. (dir.), *L'échange politique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995, pp. 15-48, p. 23.

³ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, pp. 381 à 383.

légitimation semble également expliquer la mobilisation de nouvelles enceintes de négociations au détriment des enceintes traditionnelles (3.2).

3.1 Le « coup de force » des essais de 1998, une tentative de marquage au service de la compétition.

Il convient à ce point de l'analyse de relativiser la réalité stratégique du « coup de force » des essais nucléaires indiens tant par la médiocrité technique qui le caractérisa en réalité¹ que par le traitement diplomatiques qui l'entoura et contribua significativement à réduire l'« affront » que cet événement aura finalement constitué.

Au plan scientifique et stratégique l'échec a fait l'objet d'une controverse d'abord interne aux milieux politico-stratégiques. La communauté scientifique a en effet « couvert » l'échec des tests et choisi ce faisant de ne pas s'ingérer dans la sphère politique qui souhaitait au contraire faire passer les tests pour une réussite et se conformer immédiatement au standard international des puissances nucléaires. En matière de doctrine, l'Inde adhère ainsi aux principes faisant consensus entre les puissances nucléaires très rapidement après ses essais. Le Premier ministre A. B. Vajpayee adopta en effet une stratégie d'auto-restriction pour conserver des relations avec les États-Unis en déclarant, immédiatement après les explosions de Pokhran, un moratoire sur les essais nucléaires, la recherche d'une dissuasion fondée sur une crédibilité minimale, l'adhésion au principe de non-emploi en premier (« *doctrine of "no first use"* ») de l'arme nucléaire et de non-emploi contre des pays non nucléarisés, mais aussi le non-déploiement de ces armes sur son territoire ainsi que le respect des règles de non-prolifération d'armes ou de matériaux sensibles en direction de pays tiers².

L'enjeu est ici de déjouer toute tentative d'imposition d'une « image d'escalade » déjà répandue³. Ainsi, immédiatement après les tests mais aussi, lorsque les premières mises en doute furent émises par les scientifiques américains, les médias indiens relayèrent l'insistance des scientifiques nucléaires sur le fait que la bombe H avait fonctionné à la perfection et cela pour épargner aux dirigeants politiques d'avoir à marchander entre des considérations sécuritaires et politiques⁴. Le déroulement en simultané des explosions à Pokhran peut ainsi être considéré comme un moyen volontaire

¹ PERKOVICH George, *India's Nuclear Bomb, Op. Cit.*, p. 433.

² Air Cmde SINGH Jasjit, Lt Gen KAPUR BM, « India's credible minimum deterrence : a report », *IPCS Special Report*, no 13, 7 février 2006 ; *The relevance of nuclear deterrence*, étude publiée par le Delhi Policy Group, New Delhi, 2006, http://www.ipcs.org/pdf_file/issue/1732187619IPCS-Special-Report-13.pdf

³ DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques, Op. Cit.*, p. 189 à 192.

⁴ PERKOVICH George, *India's Nuclear Bomb, Op. Cit.*, p. 433.

de préserver la confidentialité des résultats scientifiques en limitant la lisibilité des analyses atmosphériques.

Malgré les pressions politiques exercées sur R. Chidambaram –le Ministre de la Défense Georges Fernandes avait refusé de demander au directeur de l’CEA de faire cette déclaration et ce fut finalement Brajesh Mishra qui s’en chargea¹– pour qu’il claironne le succès scientifique des essais et ainsi appuyer les communiqués diplomatiques affirmant que l’Inde pouvait désormais avancer vers une signature de TICE, le scandale finit par éclater dans les médias. Ainsi, l’ancien CEA, P. K. Iyengar, mit en garde publiquement, B. Mishra, Jaswant Singh et le Général Malik contre la folie de ne pas recommencer des tests et signer le TICE compte tenu de l’important risque d’erreur que comportaient les résultats des tests de mai 1998².

Ce n’est pas l’objet de cette recherche que d’entrer dans les détails de l’organisation bureaucratique et des méandres de la nucléocratie indienne pour rendre compte de ces interactions. L’intérêt de cette description est d’illustrer, au-delà de l’échange de coups médiatiques entre bureaucratie, la saillance des considérations de politique internationale dans la décision de « tester » et le « coup » symbolique (bien plus militaire) que cet épisode représente. En effet, New Delhi revendiquait un statut d’Etats Non Dotés de l’Arme Nucléaire et une appartenance au groupe des non-alignés qui lui permettait de bénéficier des ressources (soutien diplomatiques) en provenance de ces audiences. Or, ces essais nucléaires, représentent au plan diplomatique une tentative de « s’asseoir à la table des grands », c’est-à-dire de « s’emparer » des ressources utilisées dans un groupes auquel l’Inde n’appartient pas (les P-5) alors que l’usage même de ces ressources était sanctionné dans le groupe « inférieur » auquel l’Inde appartenait (les non-alignés). Il s’est ainsi agit pour New Delhi d’apercevoir les ressources disponibles dans un groupe en vue d’une certaine position de pouvoir tout en utilisant les ressources disponibles dans un autre groupe. Cette double revendication d’appartenance sociale permet à l’Inde de mobiliser des ressources hiérarchiquement différenciées (et c’est peut être cette caractéristique qui pourrait constituer le point de départ d’une définition sociologique de la notion de « puissance émergente »).

¹ KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p 415.

² KARNAD Bharat, *Op. Cit.*, p. 416.

3.2 L'AIEA, le NSG et le Conseil de Sécurité, nouvelles enceintes de légitimation.

Cette dernière partie souligne la plasticité des rapports sociaux et des usages des différentes enceintes internationales.

Dans le cadre des tentatives d'amélioration des relations entre New Delhi et Washington menées par le gouvernement Clinton, les essais de mai 1998 vinrent temporairement assombrir le tableau et donnèrent naissance à une nouvelle vague de sanctions. Ces dispositions tombèrent cependant rapidement en désuétude à l'exception des obstacles légaux dans le domaine des transferts de technologies militaires. Immédiatement après la série d'essais indiens le secrétaire d'Etat adjoint Strobe Salbott dirigea neuf séries de rencontre avec le Ministre indien des Affaires Etrangères, Jaswant Singh, dans le but de temporiser les « dangers émanant de la nucléarisation du sous-continent ». Ces discussions donnèrent progressivement naissance à des négociations visant à « aider l'Inde à sortir de l'isolement technologique » dans lequel elle se trouvait depuis plus de trente ans et aboutir à une série d'accords allant des « Prochaines étapes dans le partenariat stratégique » (« Next Steps in Strategic Partnership » -NSSP) jusqu'à l'accord de coopération nucléaire indo-américain de mars 2006¹.

Deux mois après les essais nucléaires de mai 1998, l'ancien vice-secrétaire d'Etat Strobe Talbott décrivait l'Inde comme un « ami » ayant « vocation à participer au leadership mondial². Au niveau diplomatique, les États-Unis prirent pour la première fois position contre le Pakistan en 1999 pour son « agression » aventureuse à Kargil, dans le Cachemire indien, et ses tentatives unilatérales d'altération de la Line of Control (ligne de contrôle sur la frontière du Cachemire). Washington ira même jusqu'à reconnaître le « terrorisme transfrontalier » comme une cause de désordre mondial, et en fait comme le fauteur principal des tensions régionales. Les relations militaires indo-américaines progressent par ailleurs jusqu'à voir en 2002 des manœuvres militaires conjointes sur le sol indien, suivies de manœuvres conjointes conduites en Alaska –d'autant plus significatif que l'on sait que des troupes de montagne indiennes et pakistanaises s'opposent depuis 1984 sur le glacier du Siachen (Cachemire) dans des conditions climatiques extrêmes.

Le gouvernement Clinton initia également une diplomatie de différenciation entre l'Inde « démocratique » et les autres Etats « proliférateurs » qualifiés dans un premier

¹ Lancées en janvier 2004, les NSSP sont une initiative bilatérale qui concerne les domaines économique, technologique, spatial, énergétique ou environnemental. Pour une description plus détaillées, voir TELLIS Ashley, « India as a New Global Power: an Action Agenda for the United States », rapport du *Carnegie Endowment for International Peace*, 2005.

² TALBOTT Strobe, cité dans *The Hindu*, 4 juillet 1998.

temps d'« Etats voyous » puis d' « Etats préoccupants » parmi lesquels le Pakistan. A la suite des « discussions » entre Strobe Talbott et Jaswant Singh (1998-2000), il ne sera ainsi plus exigé de l'Inde qu'elle adhère aux traités multilatéraux (TNP, TICE, FMCT). L'Inde, désormais décrite comme une puissance « responsable »¹, voire « vertueuse » –autant de stigmates au service de la compétition politique–, est ainsi devenue le seul pays nucléaire, non signataire du TNP, à bénéficier d'une coopération dans le domaine nucléaire civil. On met ainsi une nouvelle fois à jour la *fonction positionnelle* que revêt l'atome militaire entre unités sociales internationales. La possession de l'arme nucléaire ne remet pas en cause le relativisme quasi-absolu qui permet aux agents sociaux de manipuler selon les termes de la confrontation politique leur propre identité sociale ou celle de leur adversaire, rivale ou partenaire « qu'ils prétendent assimiler ou exclure en manipulant les limites de la classe dont les uns et les autres font partie »².

Au terme de plusieurs années de négociations, le 6 septembre 2008, le Groupe des fournisseurs nucléaires (*Nuclear Suppliers Group* - NSG) a accordé à l'Inde la possibilité d'importer de la technologie nucléaire faisant une exception à ses propres règles qui interdisent en pratique toute coopération avec un Etat n'ayant pas accepté les « garanties intégrales » de l'AIEA –i.e. le contrôle de toutes les installations nucléaires du pays sans exception. Il est ici important de noter que les accords nucléaires (civils) bilatéraux entre les États-Unis et l'Inde ainsi qu'entre la France et l'Inde étaient « prêts » bien avant l'aval donné par l'AIEA et du NSG en 2008 qui joua le rôle non pas seulement de caisse d'enregistrement de ces accords bilatéraux mais qui confèrent à ces accords une légitimité.

L'examen de ces accords avec l'AIEA et le NSG met d'autre part en évidence les nécessités, pour les États-Unis, mais aussi pour l'Inde, de justifier « l'exception de principe » accordée à l'Inde et l'importance de préserver la « *légitimité* »³ des *pratiques discursives* de non-prolifération sur la scène internationale, utiles dans d'autres arènes et notamment vis-à-vis de l'Iran.

¹ En tant qu'« Etat responsable détenteur de technologie nucléaire avancée, l'Inde devrait acquérir les mêmes bénéfices et avantages que les autres pays aux caractéristiques similaires. » George W. Bush à l'occasion de la déclaration commune entre le Président américain et le Premier ministre indien Manmohan Singh le 18 juillet 2005. Voir aussi ROSAZ Baskar, « Le Deuxième Age Nucléaire Indien, Portée et Limites de la Diplomatie Nucléaire d'une Puissance Pivotal », *AFRI*, 2006, volume VII, p. 278 et GRAND Camille, « Nucléaire : Le grand pari sur l'Inde », *Alternatives économiques*, 17 octobre 2008.

² BOURDIEU Pierre, *Le Sens pratique*, *Op. Cit.*, p. 281.

³ AMBROSETTI David, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU*, *Op. Cit.*, p. 138-139.

Conclusion

Cette recherche semble ainsi démontrer que les pratiques diplomatiques dans le domaine du « nucléaire » renvoient à des enjeux de reconnaissance collective et de légitimité plus qu'à des enjeux définis dans leur seule dimension éthique ou sécuritaire. Il semble en effet possible d'extraire l'« atome » du traitement à part dont il est habituellement l'objet pour souscrire à l'hypothèse d'un usage ordinaire de cette ressource dans le cadre de l'échange politique entre groupes sociaux internationaux. Ainsi, ce travail atteste-t-il de la nécessité de s'interroger sur la transformation des formes de l'échange social international et des contraintes normatives afférentes plutôt que sur les attributs du programme nucléaire indien, i.e. son caractère plus ou moins « pacifique », ou plus ou moins « vertueux », s'il on veut expliquer la transformation des pratiques diplomatiques indiennes dans le domaines du nucléaires.

Ces pages auront d'autre part permis de spécifier certains traits saillants du contexte d'usage –« règles du jeu » et calculs acteurs sociaux– de la « bombe » indienne. Les observations empiriques conduites auront ainsi donné les moyens de différencier, les contraintes qui pèsent sur les acteurs « nationaux ». Les descriptions réalisées soulignent les divergences internes à l'Etat indien quant à ce qui constitue l'« intérêt national » et la polysémie que revêt la « bombe indienne » selon les différents groupes sociaux qui mobilisent cette ressource. Ces différents types d'acteurs répondent effectivement à des environnements de contraintes très hétérogènes et correspondent dès lors à des positions socialement hétérogènes qui ne permettent pas de considérer « l'Inde » comme un acteur international unitaire et rationnel. Dès lors, si le gouvernement indien doit faire face à des pressions internes, les chapitres précédents ont aussi dévoilé les effets de contraintes générés par l'appartenance de certains acteurs à des groupes sociaux internationaux ; autrement dit, les décisions actions étatiques sont prises par des acteurs sociaux entretenant des rapports plus ou moins étroits avec d'autres acteurs sociaux extranationaux. Il s'agit là d'un enjeu de connaissance important puisqu'il brise l'illusion de cohérence, de continuité, et rompt avec l'idée de réalisation d'un grand dessein que consacre l'expression « politique nucléaire de l'Inde » ou « diplomatie nucléaire ».

Ces acteurs cherchent tous à défendre leur position de pouvoir et pour cela à préserver les ressources auxquelles leurs positions leur donnent accès selon des normes différentes. Leur perception de la nécessité au nom de signer tel ou tel traité s'en trouve nécessairement influencée. De la même façon dépend la diversité des vues sur les liens à entretenir avec les puissances étrangères. Ainsi, la dichotomie entre facteurs extérieurs et

facteurs intérieurs, entre unité et système, entre agent et structure, est d'une pertinence faible lorsqu'il est question d'étudier les comportements diplomatiques étatiques. Il apparaît donc décisif de prendre en compte la complexité de ces appartenances et positions sociales occupées par les acteurs.

Après avoir identifié la fonction sociale et politique des activités de catégorisation (Etats déviants/Etats vertueux) et par ce biais de « stigmatisation », nous avons montré que les pratiques diplomatiques indiennes visaient (en tant que *modus operandi*) à se ménager un espace de légitimité pour agir sur la scène internationale, i.e. pour y capter certaines ressources. Cette recherche nous a permis de souligner la nature *politique* propre au travail diplomatique de légitimation, –c'est-à-dire la capacité de ce travail à conforter ou/et à fragiliser certaines positions de pouvoir. A la place de l'opposition entre *normes* et *intérêts* qui animent la plus part des recherches ayant pour objet la « nucléarisation » de l'Inde, notre démarche a ainsi permis de faire apparaître les contraintes de légitimité qui orientent les interactions en politique internationale. Il s'est ainsi agi de dévoiler la porosité des liens qu'entretiennent ressources matérielles et ressources symboliques pour appuyer notre analyse sur une définition de la légitimité en tant que « refuge du non-problématique »¹ ; comme un état de *confort cognitif*. Cette définition implique ainsi de privilégier l'étude d'une dimension processuelle de la légitimité sur une dimension axiologique élaboré à partir des revendications de légitimité des acteurs sociaux. Ce choix épistémologique rend ainsi possible la prise en compte des relations sociales dans lesquelles le consentement des acteurs sociaux découle des « constellations d'intérêts » dans lesquelles ils sont pris². Il est autrement dit possible de concevoir la simultanéité des investissements économiques (matériels) et des investissements affectifs (symboliques) ainsi que les passages fréquents des uns aux autres qui animent les interactions stratégiques entre acteurs sociaux. Ainsi, dans la *pratique*, les acteurs sociaux, s'orientent ou « se placent », de telle sorte à assurer des profits qui n'ont pas besoin d'être recherchés comme tels et à procurer sur cette base l'autre profit qu'est celui d'apparaître comme désintéressé. La rationalité en finalité n'est pas étrangère à la rationalité en valeur ; elles se renforcent au contraire l'une l'autre puisque l'enjeu politique de la légitimité est de dissimuler les rapports de force en tant que rapports de force.

Sur cette base et comme en témoigne les pratiques diplomatiques indiennes de désarmement, les processus de légitimation ne sauraient dès lors être rejetés hors des activités des agents sociaux. Les comportements stratégiques des dirigeants indiens nous

¹ AMBROSETTI David, *Normes et Rivalités*, Op. Cit., p. 141.

² DOBRY Michel, « Légitimité et calcul rationnel », Op. Cit., p. 145.

sont apparus *pratiquement* orientés vers la préservation du rôle de porte-parole du « désarmement » qui leur donne accès à d'autres ressources leur permettant d'agir sur la scène internationale. La diplomatie du « désarmement » de l'Inde tient ainsi à sa capacité de « non problématiser » l'action politique indienne formulée sous les traits discursifs du désarmement. La reproduction de ce pouvoir social requiert toutefois le respect de certaines normes et la satisfaction de certaines attentes qui représentent autant de contraintes pesant sur les diplomates indiens. Celles-ci expliquent, au moins en partie, le basculement des pratiques discursives de légitimation vers une rhétorique de la « sécurité nationale » qui n'avait jusqu'alors jamais été acceptée par la bureaucratie du « désarmement » du MAE indien (Direction du désarmement).

La transformation des pratiques de légitimation de la nucléarisation de l'Inde a également subi l'influence de la fin de la guerre froide et de la modification des relations des relations d'échanges entre dirigeants étatiques. Le processus de délégitimation observé lors de la négociation du TICE intervient en effet dans un contexte de crise des rapports collusifs observable depuis l'effondrement de l'URSS. Il ne semble toutefois pas possible ici d'isoler les deux phénomènes que sont les « crise des rapports collusifs » et les « processus de légitimation » pour établir un rapport de précedence entre les deux. Ce travail a ainsi observé les incidences du relâchement des routines de consolidation entre les dirigeants interétatiques sur les prises de positions diplomatiques relatives au TICE sans toutefois pouvoir examiner de manière plus précise les deux phénomènes évoqués et en tirer des enseignements quant aux liens qu'ils sont susceptibles d'entretenir. C'est une faiblesse que nous regrettons.

Un dernier point mérite d'être signalé pour ne pas avoir pu faire l'objet d'une exploration suffisante. Cette recherche n'a en effet pas expliqué dans le détail le revirement politique qui a finalement conduit à l'émergence d'un consensus national autour de la décision indienne de ne pas signer le TICE. Une étude approfondie de la recomposition du champ politique indien aurait en effet été nécessaire mais aurait conduit à s'écarter du cœur de l'objet choisi.

Annexes :

Annexe 1 : La Conférence du désarmement.

La **Conférence du désarmement** est fondée en 1979, à la suite de l'abandon de la présidence américano-soviétique, pour devenir l'unique forum de négociation multilatéral sur les questions de désarmement. Elle succède à la Conférence du Comité des dix nations, cinq occidentaux et cinq socialistes (*Ten-Nation Committee on Disarmament – TNDC*), né à Genève en 1960; et au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (*ENDC*) par adjonction de huit non-alignés, entre 1962 et 1968, et la Conférence du Comité du désarmement (CCD) entre 1969 et 1978 qui comptait alors vingt-six membres. Elle était co-présidée par les États-Unis et l'URSS et accordait une grande importance aux groupes mentionnés. Ces derniers constituent l'instrument essentiel des prises de position et des négociations au sein de la Conférence. Cette organisation reflète évidemment les antagonismes de guerre froide entre l'Est et l'Ouest - et l'entente qui existait entre les deux grandes puissances pour coordonner ces négociations. Cette structuration marque toujours les travaux de la Conférence dans la mesure où les prises de position des délégations sont encore transmises au Président de la Conférence par l'intermédiaire des coordinateurs géographiques lors des consultations présidentielles hebdomadaires. La composition de l'enceinte genevoise est passée de vingt-six à trente et un membres en 1975.

La Conférence du Comité du désarmement se transforma en Conférence du désarmement en 1984 à la suite des décisions de la Première session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Elle comportait quarante membres dont la France et la Chine. La co-présidence a été abandonnée au profit d'une présidence tournante. Durant toute la période de la guerre froide, aucune avancée dans le domaine du désarmement multilatéral n'a pu être enregistrée faute d'un minimum de confiance entre États. Le 17 Juin 1995, la CD a décidé à l'unanimité d'admettre 23 membres supplémentaires pour compter aujourd'hui 65 États membres et 38 États observateurs.

Les Missions de la Conférence : le document final de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (SED) établit une répartition des tâches entre deux pôles géographiques : New York pour la délibération (Première commission de

l'Assemblée générale des Nations Unies et Commission du désarmement des Nations Unies) et Genève pour la négociation (Conférence du désarmement)¹. La Conférence prend ses décisions par consensus.

La composition de la Conférence : depuis le dernier élargissement à cinq nouveaux membres (Equateur, Irlande, Kazakhstan, Malaisie et Tunisie) intervenu le 5 août 1999 et la suppression du siège de la Yougoslavie en 2003, elle compte désormais soixante-cinq membres. Sa composition est réexaminée à intervalles réguliers bien qu'il existe une opposition irréductible entre les tenants d'une organisation à composition limitée qui mettent en avant un impératif d'efficacité et les partisans de son universalisation qui objectent de son caractère discriminatoire, selon eux inacceptable.

Fonctionnement de la Conférence : celle-ci établit elle-même son règlement intérieur et élabore son ordre du jour, qui repose depuis 1979 sur un « décalogue ». Sur cette base permanente, la Conférence adopte tous les ans (au début de sa session en janvier) un ordre du jour et un programme de travail pour chaque session². La Conférence peut aussi créer des organes subsidiaires. Son règlement intérieur en mentionne expressément quatre - le sous-comité spécial plus communément dénommé comité spécial ou comité *ad hoc*, le groupe de travail, les groupes techniques ou le groupe d'experts gouvernementaux - pour mener à bien sa tâche. C'est dans le cadre de comités spéciaux qu'ont été négociés la convention chimique et le TICE.

Ses travaux s'organisent autour de quatre groupes : occidental, Europe orientale, non-alignés et Chine, celle-ci constituant à elle seule un groupe. Ils sont représentés par un coordinateur spécial dont les fonctions ont une durée limitée (quatre semaines). Le passage du relais entre ces coordinateurs s'opère au moment du changement de présidence de la Conférence qui est assurée à tour de rôle par tous les membres selon l'ordre alphabétique anglais pour une durée d'un mois. La Conférence tient une session annuelle divisée en trois parties d'une durée respective de dix semaines (hiver) et de deux fois sept semaines (printemps et

¹ Il existe également à Genève un pôle recherche (UNIDIR ou Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement).

² Depuis la conclusion de la convention chimique et du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, son ordre du jour comprend les huit points suivants : « (1) cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, (2) prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, (3) prévention d'une course aux armements dans l'espace, (4) arrangements efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, (5) nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, armes radiologiques, (6) programme global de désarmement, (7) transparence dans le domaine des armements, (8) examen et adoption du rapport annuel et de tout autre rapport approprié à l'Assemblée générale des Nations Unies ».

été). La première partie de la session débute traditionnellement au mois de janvier et la troisième se conclut en septembre.

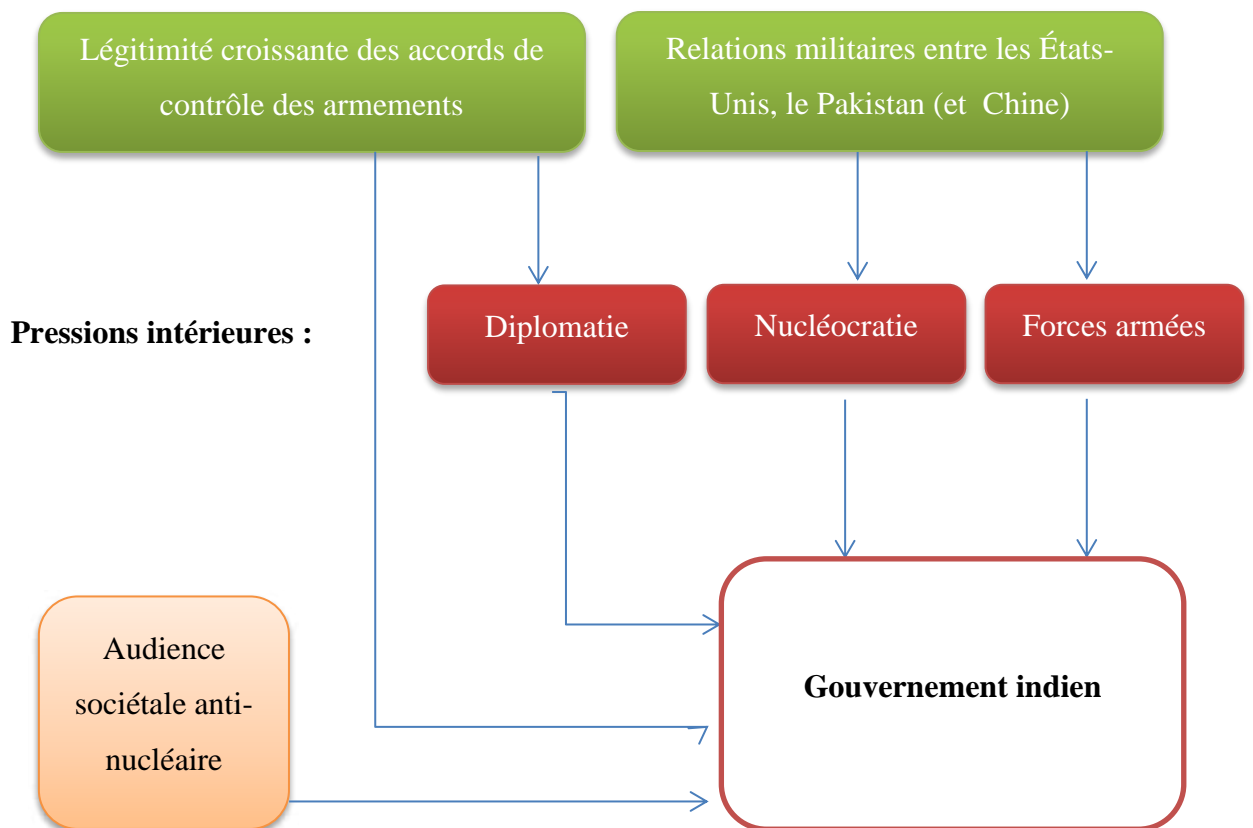
Les relations avec les Nations Unies : une relation spécifique lie la Conférence du désarmement aux Nations Unies. Formellement indépendante des Nations Unies, elle n'est ni une institution ni un organe subsidiaire. Les rapports sont cependant nombreux. La CD fixe son ordre du jour en tenant compte notamment des recommandations de l'Assemblée générale à qui elle fait rapport annuel. Son budget est inclus dans celui de l'ONU. Elle bénéficie enfin de l'appui fonctionnel du personnel du Département des affaires du Désarmement de l'ONU (DDA selon le sigle anglais). Il doit également être souligné que le poste de secrétaire général de la Conférence est traditionnellement occupé par le directeur de l'Office des Nations-Unies à Genève et que le secrétaire général adjoint est un fonctionnaire international détaché par le DDA à New York.

Source : DAHAN Paul, « La Conférence du désarmement : fin de l'histoire ou histoire d'une fin ? », *Annuaire français de droit international*, volume 48, 2002. pp. 196-213.

Paul DAHAN est diplomate et a successivement occupé les fonctions de représentant adjoint de la France à la Conférence du désarmement à Genève (d'août 1998 à août 2002), de sous-directeur du désarmement chimique et biologique et de la maîtrise des armements classiques et de directeur adjoint des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement au ministère français des Affaires étrangères ; il est aujourd'hui Conseiller diplomatique du Directeur central du renseignement intérieur (DCRI).

Annexes 2. Structure du processus décisionnel nucléaire de l'Inde entre 1974 et 1998.

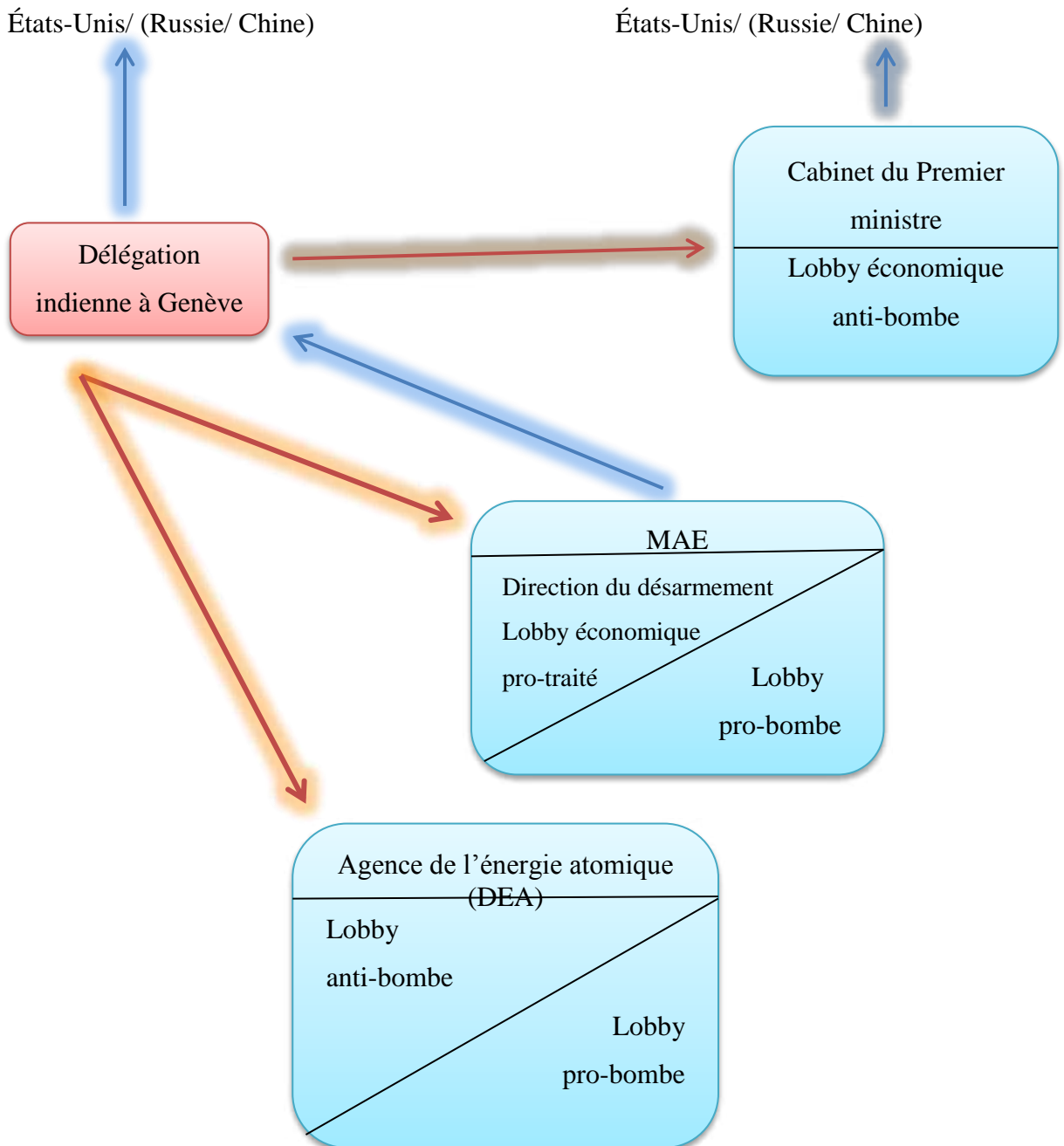
Pressions extérieures



Annexe 3. Cibles de la diplomatie indienne dans le cadre du TICE.

En bleu les cibles extérieures et en rouge les cibles intérieures de la diplomatie indienne.

Audience internationale de la diplomatie indienne.



Audience nationale de la diplomatie indienne.

Annexe 4. Entretiens semi-directifs réalisés avec des diplomates ou anciens diplomates français.

Entretien, le 21 mars 2012 avec X, ancien directeur adjoint aux coopérations internationales au CEA.

Commençons par le rôle de CEA français si vous le voulez bien. Il s'agit d'un rôle de conseil au gouvernement en matière de nucléaire extérieur qui se traduit par le fait que ce directeur (Administrateur général) est toujours un diplomate. L'administrateur général participe d'autre part au CPN(E), au sein duquel siège le ministère de l'industrie, sous la tutelle duquel se trouve le CEA, le MAE.

Le réseau de conseillers est également issu du corps diplomatique. Les moyens du CEA dans cette négociation sont ceux d'un donneur d'ordre :

- il instruit les dossiers à l'occasion de réunions, prépare les réunions interministérielles. Il a ainsi la possibilité de faire des propositions lors de ces événements.

- il exerce d'autre part une mission scientifique et gère les accords de coopération au niveau des organismes de recherche (il existe une relation de coopération avec l'Inde sur ces questions de longue date) Ainsi, le CEA exerce-t-il un double levier au niveau de la coopération scientifique et de son rôle institutionnel.

De par sa grande spécificité, l'Inde est un dossier compliqué : la coopération scientifique y est très strictement contrôlée (labo CNRS, sûreté nucléaire, instit.. et autres réseaux de coopération constituent un réseau de relations bordées par les mêmes restrictions et qui doivent être surveillées de près.

La sortie de l'isolement indien s'explique en premier lieu par ses nécessités énergétiques qui creusé une brèche dans les dispositifs de commerce extérieur en matière de nucléaire civil. Le décalage entre les acquis technologiques de l'Inde et l'Etat de l'art créaient d'autre part un appel d'air considérable. Les espérances industrielles étaient grandes et Areva regardait le marché indien avec les yeux de Chimène. Les pressions vers une évolution étaient donc en place.

Le traitement de ce dossier a montré un pilotage élyséen assez direct et réticent aux initiatives. Un processus de validation assez systématique a émergé. Cela est visible notamment au regard du niveau des délégués envoyés pour les négociations. **La dimension politique du dossier était trop forte pour autoriser des guéguerres significatives entre services. En atteste les modalités d'envoi d'un conseiller CEA à New Delhi qui permettait le lien entre volonté d'ouverture et respect des exigences de non-prolifération. Ce**

Conseiller est arrivé à New Delhi pour officiellement exercer les fonctions de « Conseiller pour l'énergie et les nouvelles technologies » pour éviter le terme « nucléaire » qui posait à l'époque problème.

Les enjeux en termes de prolifération, d'équilibres régionaux et commerciaux nécessitaient une validation forte et constante de l'échelon politique. Toutefois, remarquez que l'Administrateur du CEA, issu de la Carrière, est sous la tutelle du ministre et prend ces ordres à l'Elysée (sans qu'il soit pour autant privé de ces possibilités de proposition). Respectueux des limites imposées à la coopération, il reste néanmoins toujours promoteur d'ouverture.

Entretien le 26 avril 2012 avec Y, ancien directeur politique du Quai d'Orsay.

IEP-Paris, ENA. Deuxième, puis premier secrétaire à Washington. Ambassadeur, représentant permanent de la France à la Conférence du désarmement à Genève. Secrétaire général adjoint et DG des affaires politiques du Quai.

En 1998 se pose la question de la conciliation entre les besoins énergétiques de l'Inde et le respect des normes internationales de non-prolifération. Cette question est à l'ordre de jour du voyage du président Jacques Chirac en janvier 1998, c'est-à-dire avant les essais indiens de mai 1998. La décision de l'ouverture d'un grand dialogue est alors prise. Nommé directeur politique en Aout, et en raison de mes compétences en tant que CEA pendant cinq ans, gouverneur pour la France à l'AIEA, je suis désigné pour porter ce dialogue et devient le représentant spécial du Président de la République et du gouvernement. Brajesh Mishra est mon interlocuteur, il bénéficie d'une influence considérable sur le gouvernement indien, Conseiller de Sécurité National, en lien direct avec le Premier ministre. Les réunions se tenaient deux fois par an et étaient systématiquement suivies de *débriefings* avec les ministres des affaires étrangères, de l'industrie et de la défense. L'ensemble des questions concernant les deux parties y été traitées et le dialogue ne se limitait pas au nucléaire. Cette démarche globale fut la bonne.

J'ai considéré que le dialogue devait servir à poser clairement les problèmes et à trouver des solutions : entre réalisme et engagement internationaux. Cela formait un ensemble de contraintes et de responsabilités qui offrait à la France une réelle crédibilité dans son dialogue avec l'Inde. Ceci constituait une vraie première pour l'Inde qui n'avait pas l'habitude d'évoquer avec liberté ces problématiques. L'objectif n'était pas d'obtenir l'adhésion de l'Inde au TNP, ce qui n'arrivera jamais selon moi. La question suivante fut

de savoir comment résoudre le problème d'une Inde, puissance nucléaire de fait, et de ses besoins énergétiques que son refus d'adhérer au TNP condamnait à l'embargo.

Parallèlement, une réflexion similaire voyait le jour du côté américain. Strobe Talbott, numéro 2 du *Department of State* portait cette démarche. Je le connaissais bien et nous eûmes quelques discussions à ce sujet.

Ce dossier était par ailleurs surveillé étroitement par les autres signataires du TNP, eux même soumis aux contraintes qu'il imposait. L'Allemagne et le Japon, notamment, mais aussi nos partenaires au NSG montraient une volonté forte d'appliquer de manière rigoureuse les normes. Il s'agissait de leur point de vue de ne pas ouvrir la boîte de Pandore que toute « exception indienne » ne manquerait pas de susciter. Là résidaient les difficultés principales.

Suite aux essais de 1998, une polarisation marquée du débat nucléaire intervient entre condamnation internationale et modération de la diplomatie française. Une posture qui vaudra la reconnaissance de l'Inde. La vérité est que la solution au problème fut trouvée assez vite, vers 2000-01, (mes télégrammes diplomatiques le confirmeront), autour de trois principes :

- le régime de non-prolifération vise à éviter qu'un pays accède à l'arme mais ne vise pas l'exclusion durable d'un pays déjà détenteur de toute coopération civile. Les sanctions relevaient de l'aberration. L'Inde possédait déjà la technologie, (et respectait d'autres parts ses obligations de non-transfert en tant que pays signataire), et avait un besoin crucial de développement civil.
- malgré le refus d'une adhésion formelle, l'Inde se comportait comme un Etat signataire et se soumettait aux contrôles internationaux.
- dès lors du côté français, l'idée d'une « exception indienne » devint une nécessité évidente.

Bien que la solution fut trouvée dès les années 2000, l'essai ne fut pas transformé en raison d'une forme d'autocensure que la France fut seule à s'infliger, et que l'on peut aussi décrire comme une forme de respect de ses alliés.

Deux solutions s'offraient en effet :

- travailler avec nos alliés du TNP et nos partenaires européens pour les convaincre de la nécessité de dégager l'Inde et, l'Inde seule, de l'embargo qui la visait en raison de l'ensemble des caractéristiques positives et de la « responsabilité » dont elle faisait preuve. L'absence persistante de consensus sur la question dirigeait dès lors la France vers une avancée unilatérale d'face à l'aberration de la situation.

- l'absence de consensus condamnait la France à l'inaction. Ce fut cette option qui fut choisie. Le cabinet et les conseillers diplomatiques du Président de la République, ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères étaient partisans d'une avancée française. Le ministère de la défense était lui plus réservé et le Premier ministre maintenait l'ambiguïté mais tous deux n'avaient pas l'arbitrage, leur avis était donc assez marginal. Le SGDN, les conseillers et autres membres de la bureaucratie participèrent à l'inaction. Bien que directeur politique, je n'ai pas demandé à ce que l'on tranche de manière claire.

Les États-Unis n'étaient pas contre mais le consensus franco-français s'articula autour d'une décision d'éviter l'épreuve de force dans les différentes arènes internationales.

Les États-Unis ont finalement effectué le même chemin que la France et ont soutenu une position qui était la leur mais qu'ils n'avaient pas voulu défendre au prix d'une division entre alliés. Les préoccupations économiques n'étaient pas absentes et concernaient également le Japon et l'Allemagne. Pourtant, pour la France, l'objectif n'était pas mercantile, les préoccupations commerciales n'étaient pas premières. Elles étaient stratégiques et géopolitiques. Il s'agissait de conforter l'un des piliers futurs et de raisonner en termes de multipolarité.

Entretien, le 14 mai 2012 avec Z, ancien sous-directeur des questions multilatérales et du désarmement au sein de la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement du ministère des affaires étrangères et européennes.

Pas de changement de configuration organisationnelle dans l'organisation administrative interne de la non-prolifération dans le cas de l'Inde ; l'action s'est articulée autour d'un petit groupe constitué par la direction des affaires stratégiques (question atomiques : Philippe Errera, François Richier, Philippe Bertoux) et le directeur des affaires politiques et de sécurité du Quai d'Orsay, ainsi que le ministre, le cabinet du ministre et le directeur relations internationales du CEA, la cellule diplomatique du Quai d'Orsay dirigée par le conseiller diplomatique et la sherpa de l'Elysée. Il s'agit d'un petit cercle de gens qui se connaissent très bien et qui travaillent ensemble depuis longtemps et entre lesquels ils existent une cohérence forte des parcours.

Un groupe restreint était en action sans reconfiguration particulière du dispositif excepté au niveau du dialogue stratégique. La direction géographique a joué un rôle assez marginal, de même que Bercy ou le Ministère de la défense.

Le nucléaire indien, lors de mon passage à la direction des affaires stratégiques est l'un des grands sujets, peut-être des 5 ou 10 sujets majeurs traités par la cellule diplomatique de

l'Elysée. La pression politique était très importante, *very pushy*, sur cette question en raison de l'importance des intérêts politiques et commerciaux. Pour le cas indien on ne peut pas dire qu'il y eu un grand arbitrage entre différents organes administratifs. La nécessité du rapprochement était consensuelle.

En amont, la Direction des Affaires stratégiques avait émis des réticences, déclarant au politique qu'aucune avancée n'était possible unilatéralement, que les contraintes internationales ne laissaient pas d'autre choix. En même temps, un consensus sur la nécessité de cette inflexion stratégique existait et les gardiens du temple de la non-prolifération étaient aussi les émissaires d'un amendement du système.

Il n'y eu aucun mouvement significatif au NSG avant l'intervention des États-Unis. Le basculement des équilibres fut ensuite extrêmement rapide.

La France a fourni les éléments de langage et les outils diplomatiques qui ont permis la coopération. Mais l'expertise française a été fortement mobilisée sur ce dossier. Au cours de la dernière année, les actions furent extrêmement coordonnées entre la France et les États-Unis et il existait pour la France la préoccupation d'être perçue aussi en pointe, voir plus que les États-Unis sur ce dossier. Les conseillers diplomatiques (Gourdault-Montagne et Jean David Léville) ont accordé un vrai temps, une vraie énergie à l'avancée de ce dossier.

Les initiatives prises devaient être systématiquement validées par le secrétariat général. Ces mesures ne sont vraiment pas habituelles et s'expliquent pas le haut degré de sensibilité avec lequel ces négociations étaient considérées.

Les pressions politiques étaient fortes mais il était accepté que cela ne se fasse pas en violation des engagements de la France. La culture de non-prolifération a pour ainsi dire eu gain de cause sur ce dossier mais était également à la manœuvre pour en négocier les modifications. Il n'y ainsi pas eu d'arbitrage en faveur d'une administration. La cohérence fut importante. Alors que le politique trépignait d'impatience pour une concrétisation du rapprochement, la Direction des Affaires stratégiques ne cessait de répéter que cela n'était pas possible et que l'on ne pouvait pas faire de déclaration plus engageante, inhibant ainsi ce qui aurait pu être un passage en force.

L'action du CEA appartenait au même cercle, en tant qu'apport d'expertise à un dossier politique. Les réseaux de communications étaient courts et directs. Dans l'enceinte de l'AIEA, la coordination avec le Quai et le NSG (traiter à partir de la capitale) se caractérise par les nécessités de rester strictement en phase avec les négociations menées depuis la capitale. Sachant que l'Inde négociait avec l'AIEA les garanties qu'elle adopterait en contrepartie.

Les conseillers diplomatiques furent souvent plus réticents que le politique sur cette question dans la mesure où ils considéraient que la France n'avait pas les moyens de contourner les normes du NSG et qu'un amendement de ces règles était nécessaire or celui-ci nécessitait une décision à l'unanimité des membres du NSG. Leur approche était complètement legaliste, à la différence des chinois et des pakistanais. Au maximum, il y a eu des accords de coopération commerciale en amont qui ne pouvaient devenir effectifs qu'après amendement des clauses intégrales du NSG.

Bibliographie :

I. Ouvrage :

Sociologie générale:

ALLISON Graham et ZELIKOW Philip, *Essence of decision, explaining the cuban missile crisis*, New York, Longman, 2^{ième} édition, 1999, (1^{ère} édition), 417 pages.

AMBROSETTI, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU, Le conseil de sécurité en audience*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2009, 337 pages.

BARNETT Michael, FINNEMORE Martha, *Rules for the World: International Organizations in Global Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 2004, 226 pages.

BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986, 340 pages.

BOULDING E. Kenneth, *The image*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1956, 175 pages.

BOURDIEU Pierre, *La distinction, Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, 1979, 670 pages.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980, 474 pages.

BULL Hedley, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1977, 3^{ème} ed. 2002, 308 pages.

BULL Hedley, *the Control of the arms race: disarmament and arms control in the missile age*, New York, Praeger, 1961, 232 pages.

BUZAN Barry, *From international to world society? : English school theory and the social structure of globalization*, New York, Cambridge University Press, 2004, 320 pages.

BUZAN Barry, JONES Charles, LITTLE Richard, *The logic of anarchy: neorealism to structural realism*, New York, Columbia University Press, 1993, 267 pages.

CLAEYS Paul-H. et FROGNIARD André-P. (dir.), *L'échange politique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1995, 310 pages.

DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986 ; 3^{ème} édition, 2009, 371 pages.

DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 7^{ème} édition 2007, (1^{ère} édition 1930), 416 pages.

FINNEMORE Martha, *National Interests in International Society*, Ithaca, Corenell University Press, 1996, 176 pages.

GIDDENS Anthony, *La constitution de la société, Eléments de la théorie de la structuration*. Paris, PUF, traduction française 1987, version originale 1984, 492 pages.

JERVIS Robert, *The illogic of American nuclear strategy*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1984; 203 pages.

JERVIS Robert, *The meaning of the nuclear revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 1989, 272 pages.

LAGROYE Jacques, OFFERLE Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, 400 pages.

MAHONEY James, THELEN Kathleen, "A Theory of Gradual Institutional Change", dans MAHONEY J., THELEN K. (eds), *Explaining Institutional Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 1-37, 236 pages.

MUTIMER David, *The weapons state, Proliferation and the framing of security*, Londres, Lynne Rienner Publishers, 2000, 221 pages.

PFEFFER Jeffrey, SALANCIK Gerald R., *The External Control of Organizations: A Resource Dependence Perspective*, New York, Harper and Row, 1978, 300 pages.

SCHELLING C. Thomas, *Arms and influence*, New Haven and London, Yale University Press, 1966, 293 pages.

SCHELLING Thomas et HALPERIN Morton (avec la contribution de BRENNAN Donald), *Strategy and Arms Control*, New York, Twentieth century fund, 1961, 128 pages.

WALTZ N. Kenneth et SAGAN D. Scott, *The Spread of nuclear weapons, A debate renewed*, New York, Norton & Company, 2003, (1ed. 1995), 220 pages.

WALTZ N. Kenneth, *Theory of International Politics*, Long Rove, Waveland Press, 2010, (1ed. 1979), 251 pages.

WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, 429 pages.

Diplomatie nucléaire de l'Inde:

BANDYOPADHYAYA J., *The making of India's foreign policy: determinants, institutions, processes and personalities*, Bombay, Allied Publishers, 1970, 286 pages.

BENNER Jeffrey, *The Indian foreign policy bureaucracy*, Boulder, Colorado: Westview, 1985, 305 pages.

CHENGAPPA Raj, *Weapons of Peace: the secret story of India's quest to be a nuclear power*, New Delhi : Harper Collins Publisher, 2000, 489 pages.

COHEN Stephen, *The Indian Army*, Berkley & Los Angeles, University of California Press, 1971, 276 pages.

CONLEY M. Jerome, *Indo-Russian Military and Nuclear Cooperation: Lessons and Options for US*, Lanham, Md., Lexington Books, 2001 169 pages.

- GOLDSCHMIDT Bertrand, *Le complexe atomique, histoire politique de l'énergie nucléaire*, Paris, Fayard, 1980, 493 pages.
- JAFFRELOT Christophe (dir.), *L'Inde contemporaine: De 1950 à nos jours*, Paris, Fayard : CERI, 2006, 969 pages.
- JOHNSON Rebecca, *Unfinished Business: The Negotiation of the CTBT and the End of Nuclear Testing*, UNIDIR, Genève, 2009, Nations Unies, 383 pages.
- KAPUR Ashok, *India's Nuclear Option, Atomic Diplomacy and Decision making*, New York, Praeger Publishers, 1976, 295 pages.
- KAPUR Ashok, *Pokhran and beyond: India's nuclear behaviour* Delhi ; Oxford : Oxford University Press, 2001, 264 pages.
- KAPUR Harish, *Diplomacy of India, then and now*, New Delhi, Manas Publications, 2002, 399 pages.
- KARNAD Bharat, *Nuclear Weapons and Indian Security, The realist foundation of strategy*, New Delhi, 2005, 2nd edition, (1ere editions 2002), Macmillan, 757 pages.
- LEVY Adrian, SCOTT-CLARK Cathy, *Deception: Pakistan, the United States and the secret trade in nuclear weapons*, New York: Walker & Company, 2007, 586 pages.
- MATTOO Amitabh (Ed.), *India's Nuclear Deterrent: Pokhran II and Beyond*, New Delhi, Har Anand, 1999, 400 pages.
- MCMAHON J. Robert, *The Cold War on the periphery : the United States, India, and Pakistan*, New York, Columbia University Press, 1994, 431 pages.
- MEYER M. Stephen, *The Dynamics of Nuclear Proliferation*, Chicago, University of Chicago Press, 1984. 229 pages;
- MOHAN C. Raja, *Impossible Allies, Nuclear India, United States and the global order*, New Delhi, Indi Research Press, 2006, 311 pages.
- MOHAN Raja, *Crossing de Rubicon, The Shaping of India's new foreign policy*, New York, Palgrave Macmillan, 2004, 320 pages.
- PAUL T.V. et NAYAR Raj Baldev, *India in the World Order, Searching for Major-Power Status*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, 304 pages.
- PERKOVICH George, *India's Nuclear Bomb: The Impact on Global Proliferation*, Berkeley, University of California Press, 2002, 641 pages.
- RAJAN Mannaraswamighala Sreeranga, *India in world affairs, 1954-56*, Londres, Asia Publishing house, 1964, p. 101 à 107, 675 pages.
- RANA K. S., *Inside diplomacy*, New Delhi, Manas Publications, 2000, 441 pages.
- STOESSINGER John George (avec l'aide de MCKELVEY G. Robert), *The United Nations and the superpowers: United States-Soviet interaction at the United Nations*, New York, random House, 1970, 210 pages.

SUBRAHMANYAM K, *Nuclear myths and realities: India's dilemma*, New Delhi, ABC Publ. House, 1981, 290 pages.

TAHIR-KHELI S. Shirin, *India, Pakistan and the United State: breaking with the past*, New York, Council on Foreign Relations Press, 1997, 156 pages.

THOMAS G. C. Raju et GUPTA Amit (dir.), *India's Nuclear Security*, Boulder, Lynne Rienner publishers, 2000, 325 pages.

II. Article de revue et contribution d'ouvrage collectif :

Sociologie générale :

ADLER EMMANUEL, « The emergence of cooperation: National Epistemic Communities and the international evolution of the idea of nuclear arms control », *International Organization*, n° 46, (1), 1992, p. 101 à 145.

AMBROSETTI David, « Contre l'opposition « intérêts versus normes » Rivalités interétatiques et relations de clientèle sous un prisme », *Études internationales*, Volume 37, numéro 4, décembre 2006, pp. 525-546.

AMBROSETTI David, « L'humanitaire comme norme du discours au conseil de sécurité : une pratique légitimatrice socialement sanctionnée », *Cultures et conflits* n°60, 2005, p. 39 à 62.

BUZAN Barry et MATHIAS Albert "Differentiation: A Sociological Approach to International Relations Theory", *European Journal of International Relations*, 16 (3), 2010, p. 315-337.

DOBRY Michel, « Légitimité et calcul rationnel. Remarques sur quelques « complications » de la sociologie de Max Weber », in Pierre Favre, Jack Hayward et Yves Schemel (dirs), *Etre Gouverné. Hommages à Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

FRANKEL Benjamin, "The Brooding Shadow: Systemic Incentives and Nuclear Weapons Proliferation", *Security Studies*, Vol. 2, No. ¾, juin 1993, pp. 37-78.

HAAS Peter, « introduction: Epistemic communities and international policy coordination », *International Organization*, n°46, hiver 92, pp. 1-35.

JERVIS Robert, "The political effects of nuclear weapons: A comment", *International Security*, 13 (2), 1988 p 80-90.

JERVIS Robert, "Rational deterrence: theory and evidence", *World Politics*, 42(2), p. 183 à 207.

MARCH James et OLSEN Johan, « The Institutional dynamics of international Political Orders », in *International Organisation*, vol. 52, n°4, automne 1998, pp. 903-916.

MEDARD Jean-François, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue française de science politique*, 26e année, n°1, 1976. pp. 103-131, p. 103.

RAMEL Frédéric, « Les relations internationales selon Durkheim : un objet sociologique comme les autres », *Études internationales*, vol. 35, n° 3, 2004, p. 495-514.

RAMEL Frédéric, « Marcel Mauss et l'étude des relations internationales : un héritage oublié », *Sociologie et sociétés*, vol. 36, n° 2, 2004, p. 227-245.
<http://www.erudit.org/revue/socsoc/2004/v36/n2/011057ar.pdf>

TANNENWALD Nina, “Stigmatizing the Bomb, Origins of the Nuclear Taboo”, *International Security*, Vol. 29, No. 4, Printemps 2005, pp. 5 à 49.

WALTZ Kenneth, « Nuclear myths and political realities », *American Political Science Review*, n°84, Automne 1990, pp. 731-745.

Diplomatie nucléaire de l'Inde:

CHAKMA Bhumitra, “Toward Pokhran II: Explaining India's Nuclearisation Process”, *Modern Asian Studies*, Vol. 39, No. 1, février 2005, pp. 189 à 236.

DUNN A. Lewis, “Nuclear Proliferation and World Politics”, *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 430, Nuclear Proliferation: Prospects, Problems, and Proposals, mars 1977), pp. 96 à 109.

EPSTEIN William, “Why States Go--And Don't Go-Nuclear”, *The Annals of The American Academy of Political and Social Science*, Vol. 430, mars 1977, pp. 16-28;

GANGULY Sumit, “India's Pathway To Pokhran II,” *International Security* 23, no 4, printemps 1999, pp. 148 à 177.

GRARE Frédéric, *Les ambitions internationales de l'Inde à l'épreuve de la relation indo-pakistanaise*, Les études du CERI, N° 83 - février 2002, 36 pages.

MATTOO Amitabh, “India's Nuclear Policy in an Anarchic World,” in MATTOO Amitabh (Ed.), *India's Nuclear Deterrent: Pakhran II and Beyond*, New Delhi, Har Anand, 1999, p. 9-33.

MATTOO Amitabh, “India's Nuclear Status Quo,” *Survival*, Autumn 1996, pp. 41–57.

MISTRY Dinshaw, “The Unrealized Promise of International Institutions: The Test Ban Treaty and India's Nuclear Breakout”, *Security Studies*, 12/4, 2003, pp. 116 à 151.

OGILVIE-WHITE Tanya, “Is There a Nuclear Proliferation Debate? An Analysis of the Contemporary Debate”, *The Nonproliferation Review*, Vol. 4, No. 1, automne 1996, p. 43 - 60.

OLLAPALLY Deepa, ‘Mixed motives in India's search for nuclear status’, *Asian Survey* 41: 6, 2001, pp. 925–42.

PAUL T. V., “The Systemic Basis of India's Challenge to the Global Nuclear Order,” *The Nonproliferation Review* 6, no. 1, automne 1998, pp. 1 à 11.

PAUL T.V., “Taboo or tradition? The non-use of nuclear weapons in world politics », *Review of International Studies* (2010), n°36, pp. 853 à 863.

RACINE Jean-Luc « Les relations indo-pakistanaises entre Realpolitik et nouvel ordre mondial », *Politique étrangère* 2/2006 (Été), p. 297-307, paragraphe 4, <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2006-2-page-297.htm>, consulté en janvier 2013.

ROSAZ Baskar, « Le Deuxième Age Nucléaire Indien, Portée et Limites de la Diplomatie Nucléaire d'une Puissance Pivotal », *AFRI*, 2006, volume VII, p. 278, <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/rozas.pdf> consulté en novembre 2012.

SINGH Jaswant « Les États-Unis et l'Inde : le poids du passé, les promesses de l'avenir », *Politique américaine* 2/2006 (N° 5), p. 13-24, www.cairn.info/revue-politique-americaine-2006-2-page-13.htm, consulté en décembre 2012.

TELLIS Ashley J., *India's Emerging Nuclear Posture. Between Recessed Deterrent and Ready Arsenal*, RAND, Santa Monica, 2001.

WALKER William, "International Nuclear Relations after the Indian and Pakistani Test Explosions", *International Affairs* (Royal Institute of International Affairs 1944-), Vol. 74, No. 3(Jul., 1998), pp. 505-52.

III. Discours et documents officiels :

Air Cmde SINGH Jasjit, Lt Gen KAPUR BM, « India's credible minimum deterrence : a report », *IPCS Special Report*, no 13, 7 février 2006 ; *The relevance of nuclear deterrence*, étude publiée par le Delhi Policy Group, New Delhi, 2006, http://www.ipcs.org/pdf_file/issue/1732187619IPCS-Special-Report-13.pdf

Annual Report 1999-2000, *Ministry of Defense*, India.

BUSH W. George à l'occasion de la déclaration commune entre le Président américain et le Premier ministre indien Manmohan Singh le 18 juillet 2005, <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2005/07/20050718-6.html>, consulté en février 2012.

GANDHI Rajiv, "A World Free of Nuclear Weapons: An action Plan," proposal presented at the United Nations General Assembly Third Special Session on Disarmament (New York: 9 June 1988).

GHOSE Arundhati, Discours prononcé devant la Conférence du Désarmement réunie en session plénière à Genève le 20 juin 1996, Document CD/PV.740 http://www.fas.org/news/india/1996/ctbt_cd_june_20_96.htm

GHOSE Arundhati, "The CTBT and Nuclear Disarmament: The Indian View," *Journal of International Affairs* 51 (summer 1997), pp. 239–261.

GHOSE Arundhati, Negotiating the CTBT: India's Security Concerns and Nuclear Disarmament, *Journal of International Affairs*, été 1997, 51, no. 1, <http://www.fas.org/news/india/1997/ctbtghose.htm>, consulté en décembre 2012.

PANDE S., *India and the Nuclear Test Ban* (New Delhi: Institute for Defense Studies and Analysis, 1996), pp. 65–70.

SINGH Jaswant, « Against Nuclear Apartheid », *Foreign Affairs*, Vol. 77, No. 5, Septembre-Octobre 1998, pp. 41 à 52.

SINGH Jaswant, « Against Nuclear Apartheid », *Foreign Affairs*, Vol. 77, No. 5, Septembre-Octobre 1998, pp. 41 à 52.

IV. Articles de presse.

GRAND Camille, « Nucléaire : Le grand pari sur l'Inde », *Alternatives économiques*, 17 octobre 2008, http://www.alternatives-economiques.fr/nucleaire--le-grand-pari-sur-l-inde_fr_art_630_40465.html, consulté en novembre 2012

NAQVI Jawal, “India to deploy Prithvi missile, plan new test”, *Executive News Service*, 16 janvier 1996.

MISHRA Brajesh (interview), India’s National Security Advisor to the Prime, Minister, *The Outlook*, New Delhi, 3 September 2001.

ALDINGER Charles, “U.S. urges india not to deploy new missile”, *Reuters*, 16 janvier 1996.

BOKHARI Farhan et RAGHUVANSHI Vivek, “Pakistan vows response to new India missile threat”, *Defense News Service*, 16 janvier 1996.

BURNS John, “India denies Atom-test Plan But Then Turns Ambiguous”, *The New York Times*, 16 décembre 1996.

Table des matières:

Liste des acronymes.....	3
Introduction.....	5
Chapitre 1. Cadre et hypothèses d'analyse.	20
1. Trois biais de la sociologie des relations internationales à éviter.....	20
1.1 Invalidation des « pratiques nucléaires » en tant que variable explicative indépendante.	20
1.2 Concevoir les « pratiques diplomatiques » en tant que <i>pratiques</i>	26
1.3 La stérilité d'une dichotomie entre <i>norme</i> et <i>intérêt</i>	28
2. Exercice de définition des « pratiques diplomatiques » indiennes dans le domaine du nucléaire.....	36
2.1 Principales faiblesses sociologiques de la littérature thématique.	36
2.2 Un redécoupage nécessaire des groupes sociaux à prendre en compte.	40
2.3 Une diplomatie indienne en quête de <i>légitimité</i> (hypothèses d'analyse).....	41
Chapitre 2. La diplomatie du « désarmement » en tant que pratique discursive de légitimation.	45
1. Anomalies d'une conceptualisation éthique du changement paradigmatique de la diplomatie indienne.....	45
1.1 Les indicateurs empiriques d'une évolution normative.....	45
1.2 Invalidation des fondements éthiques de la diplomatie du « désarmement ».....	48
2. La fonction de légitimation des pratiques discursive de « désarmement ».	49
2.1 Le « désarmement », une pratique discursive qui s'inscrit dans un espace social précis.....	50
1.1 Les enjeux d'influence et de crédibilité du discours traditionnel de l'Inde.	52
Chapitre 3. Les fonctions des relations et les fondements des groupes.	55
1. Relations de rivalité et de clientélisme pendant la guerre froide.....	56
1.1 Rivalités indo-pakistanaïses et clientélisme américano-pakistanaïse.	56
1.2 Relations de clientélisme indo-russes.....	60
2. La « diplomatie nucléaire » en tant que organisation.	62
2.1 L'organisation officielle de l'appareil diplomatique indien.	63
2.2 Interactions diplomatiques de routine dans un jeu concurrentiel « normé ».	65
2.2.1 Les pressions politiques internes pesant sur le Premier ministre.....	66
2.2.2 Les contraintes scientifiques et industrielles pesant sur le gouvernement.	68
2.2.3 Les diplomates du MAE aux premières loges de la relation indo-américaine et leur soutien au TICE.....	72
2.3 Reconfiguration typologique des groupes sociaux en présence.	74
Chapitre 4. Érosion d'une pratique de légitimation dans un contexte de fluidité de politique internationale. .	75

1	Les conditions sociales de l'échec de l'invocation de formules discursives ritualisées.	76
1.1	La « Problématisation » des décisions indiennes.....	76
1.2	L'Autonomie de la « voûte de légitimation » de la CD.	78
2.	Les effets de la mobilisation de la CD sur les transactions intersectorielles.	80
2.1	L'opposition ferme du DEA au TICE.	81
2.2	Le clivage au sein du MAE entre la direction du désarmement et la délégation à Genève.	82
2.3	L'influence indienne concurrencée dans les arènes onusiennes du « désarmement ».	84
3.	Nouvelles pratiques de légitimation et nouvelles technologies d'objectivation.	86
3.1	Le « coup de force » des essais de 1998, une tentative de marquage au service de la compétition.....	87
3.2	L'AIEA, le NSG et le Conseil de Sécurité, nouvelles enceintes de légitimation.	89
	Conclusion	91
	Annexes :	94
	Annexe 1 : La Conférence du désarmement.	94
	Annexes 2. Structure du processus décisionnel nucléaire de l'Inde entre 1974 et 1998..	97
	Annexe 3. Cibles de la diplomatie indienne dans le cadre du TICE.	98
	Annexe 4. Entretiens semi-directifs réalisés avec des diplomates ou anciens diplomates français.....	99
	<i>Entretien, le 21 mars 2012 avec X, Directeur adjoint aux coopérations internationales au CEA.</i>	<i>99</i>
	<i>Entretien le 26 avril 2012 avec Y, ancien directeur politique du Quai d'Orsay.</i>	<i>100</i>
	<i>Entretien, le 14 mai 2012 avec Z, ancien sous-directeur des questions multilatérales et du désarmement au sein de la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement du ministère des affaires étrangères et européennes.</i>	<i>102</i>
	Bibliographie :	105
	Table des matières:	112